3e trimestre 1960 N° 48

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN
de la "Société d'Études du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

Siège social de la Société
24, boulevard Poissonnière - Paris - IXe

Téléphone : Provence 50.56 — C. Ch. Post : Paris 6511.05

Le numéro : 3 N F. — Abonnement annuel : France : 12 N F.
Etranger : 15 N F. ; U. S. A. : 5 dollars

REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES
ET DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONNAISSAIT-ON LE THÉATRE ANGLAIS EN FRANCE, AU XVII[e] SIÈCLE ?

QUE l'on assiste à la représentation d'une pièce de Shakespeare, ou que l'on reprenne l'étude de son œuvre, une question vient parfois à l'esprit ; est-il possible que ses contemporains français aient ignoré son théâtre ? Beaucoup de critiques ne veulent accepter qu'une réponse négative, la plus simple. On estime qu'en France, sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, on ne sait pas l'anglais ; que l'optique théâtrale classique rend toute autre conception impossible ; que personne ne cite Shakespeare. Raisons plausibles, sans doute ; pas convaincantes. Elles sont trop vagues, trop générales.

Le XVII[e] siècle n'a pas le sens du pittoresque, ou de la couleur locale. Les coutumes d'un pays étranger surprennent ou choquent un visiteur, mais il les décrit rarement dans ses lettres. Cependant, on voyage beaucoup, et les rapports sont fréquents entre les cours de France et d'Angleterre ; les souverains sont en bons termes, proches parents même. Tout anglais cultivé, au sortir de l'université, visite le Continent. Il sait souvent très bien le français. En France, on apprend surtout l'italien et l'espagnol, cependant, les rapports avec l'Angleterre étaient trop fréquents, soit en Angleterre même, soit aux Pays-Bas, pour qu'il n'y ait pas eu un certain nombre d'anglicistes.

Le genre qui peut attirer le plus aisément l'attention d'un étranger, c'est le théâtre. Tout parle aux yeux, et les gestes complètent la parole. Il n'est pas nécessaire de suivre mot à mot une représentation pour comprendre et même admirer l'œuvre. A présent, tout le monde a vu des pièces ou des films en russe, en chinois, en japonais : on n'a pas compris un seul

mot, mais on a été frappé et même séduit par le jeu des acteurs, et l'on a réussi à saisir l'essentiel de l'intrigue. Certes, suivre une pièce dans de pareilles conditions n'est pas l'idéal, mais on peut encore subir le sortilège de certaines scènes. Très certainement, au XVIIe siècle, c'est dans des conditions analogues que certains visiteurs français ont vu du Shakespeare. Et les acteurs anglais avaient un jeu pénétré de puissance et de poésie.

***

Les Français qui voyagent alors en Angleterre sont, sinon très nombreux, du moins très choisis. Les mémoires et les lettres du temps donnent quelques noms illustres.

Duplessis-Mornay, ami et agent d'Henri de Navarre, vient plusieurs fois à Londres négocier avec la reine Élizabeth pour obtenir d'elle, à grand'peine, une aide financière et militaire pour son prince. En 1577-1578, il passe dix-huit mois à la cour en compagnie de sa femme Charlotte Arbaleste. Ils sont tous les deux jeunes, beaux, érudits comme on savait l'être au XVIe siècle., et il serait étonnant que deux esprits aussi cultivés ne soient pas arrivés à une certaine connaissance de l'anglais. Ils ont un introducteur de choix : sir Philip Sidney, « le plus accompli gentilhomme d'Angleterre », dira Mme Duplessis-Mornay. Sidney avait alors vingt-quatre ans ; il sera le parrain de la petite Marthe Duplessis-Mornay, née en Angleterre. C'est l'une des personnalités les plus brillantes, les plus attachantes, les plus héroïques de la période élizabéthaine. C'en est aussi l'un des plus grands poètes. Il n'a pas écrit pour le théâtre, mais dans sa *Defense of Poesie* il critique avec verve les outrances des dramaturges contemporains, les libertés qu'ils prennent avec le temps, l'espace et le bon sens : « On a l'Asie d'un côté de la scène et l'Afrique de l'autre, et tant de royaumes que l'acteur quand il entre est toujours forcé de dire où il est... D'ordinaire, deux jeunes princes tombent amoureux ; après mille traverses, la princesse met au monde un garçon ; on le perd ; il devient homme, amoureux, et tout prêt à avoir un enfant à son tour, et tout cela en l'espace de deux heures... Et les auteurs ne savent pas qu'une tragédie est liée

aux lois de la poésie, et non de l'histoire ». Sidney est l'un des mécènes du temps, l'un des seigneurs à qui l'on dédie des œuvres, dont on sollicite les conseils ou l'appui ; pas l'argent, car il était pauvre. Il serait bien surprenant qu'il n'ait pas donné aux Duplessis-Mornay quelque idée de la littérature anglaise, alors qu'il traduisait en anglais l'un des ouvrages religieux de son ami.

En 1600, Henri de Rohan vient en Angleterre et en Écosse pour assister au baptême du petit prince Charles d'Écosse, futur Charles I[er], dont il sera le parrain. Il visite Londres au passage et rentre en France, en rapportant la nouvelle de l'arrestation du comte d'Essex.

Trois ans plus tard, Élizabeth meurt et Jacques VI d'Écosse devient Jacques I[er] d'Angleterre. Henri IV envoie un ambassadeur extraordinaire le saluer : Sully. Reçu par le roi à Greenwich, il est aussi accueilli par lord Cécil, le chancelier. Parmi les grands seigneurs qu'il rencontre se trouvent lord Mountjoy, lord-lieutenant d'Irlande, qui vient d'épouser Penelope Riche, la sœur d'Essex, l'amiral Howard, William Stanley, le comte de Derby, tout un groupe de courtisans qui sont aussi des mécènes. La cour de Jacques I[er] est à peine moins littéraire que celle d'Élizabeth grâce à l'érudition assez indigeste du roi lui-même. Ses trois enfants sont cultivés, intelligents et séduisants. Le prince de Galles — Henry, qui mourra très jeune — a plusieurs écrivains parmi ses gentilshommes. La princesse Élisabeth, qui épousera l'Électeur Palatin, belle, excentrique, a les dons littéraires de la plupart des Stuarts. Le prince Charles, le filleul de Rohan, enfant délicat et maladif, sera par la suite passionné de peinture et de littérature. Il appellera van Dyck et Rubens à sa cour. Des dramaturges fréquentent Whitehall et parmi eux, George Chapman, qui a donné une admirable traduction d'Homère, et des pièces de théâtre, qui ont souvent des sujets français. Ses deux tragédies sur le procès du duc de Biron sont jouées, alors qu'Henri IV, qu'il met en scène, est encore vivant. Ses deux autres tragédies, sur Bussy d'Amboise, reposent sur une tradition orale précise car il n'y a pas encore de texte publié qui relate cette sombre histoire. On connaît très mal la biographie de Chapman, mais il est possible

qu'il ait séjourné en France, peut-être comme agent de Walsingham, le ministre des affaires étrangères, à qui il dédie sa *Tragedy of Biron*.

En 1607, Antoine de Montchrestien se réfugie en Angleterre après un duel où il a eu, suivant l'expression du temps, « trop de bonheur ». Il est reçu à la cour, voit Jacques Ier et lui dédie *L'Ecossaise*, tragédie sur l'histoire de Mary Stuart, mère du roi, et ce dernier le fait grâcier par Henri IV. La tragédie manque totalement de couleur locale, elle traite le sujet dans l'abstrait et fait retomber toutes les responsabilités, non sur Élizabeth, mais sur le Parlement : preuve de tact de la part de l'homme d'esprit et de courage qu'était Montchrestien.

L'année suivante, 1608, un jeune poète français dédie à Jacques Ier une tragédie, puis un poème. L'auteur a environ vingt-cinq ans ; c'est Jean de Schelandre. Tout jeune, en 1601 et 1602, il s'est battu en Hollande dans les troupes que François de la Noue avait amenées à l'aide de Maurice de Nassau. Schelandre était sous les ordres d'Henri de Coligny, le petit-fils de l'amiral, qui sera tué à Ostende à dix-huit ans ; et il était en liaison avec Francis de Vere, le commandant du contingent anglais. Dans l'un de ses poèmes, Schelandre écrit :

Là les superbes Anglais
Tremblent, grand Vere, sous ta voix.

Apprend-il l'anglais avec un compagnon d'armes ? En tout cas, il va quelques années plus tard en Angleterre, et il dédie au roi sa tragédie, *Tyr et Sidon*, et un poème, qui restera inachevé, *La Stuartide* : « Au docte roi de la Grande-Bretagne ». De Vere est alors en Angleterre ; cousin du comte d'Oxford, cousin par alliance du comte de Derby, il a pu présenter le jeune écrivain à l'un ou l'autre de ces seigneurs. Et l'on retrouve ici le milieu où évoluait Shakespeare ; Derby est celui en qui Abel Lefranc veut voir le véritable dramaturge ; une autre théorie met cette couronne sur le front d'Oxford. De toutes les manières, ils étaient tous les deux dramaturges et protecteurs des lettres.

Enfin, vers 1615 ou 1618, arrive à Londres un tout jeune homme, que diverses aventures voyantes — duels et querelles — ont obligé de fuir de France : c'est Tristan l'Ermite.

Il sort d'une famille de bonne noblesse ; à dix-huit ans, c'est un joueur effrené, un esprit cultivé et un poète charmant. Il arrive à Londres sans savoir l'anglais et, logé chez un marchand de la City, il commence son initiation dans un milieu d'une vulgarité décourageante. Écœuré, il part, devient le précepteur et le page de deux jeunes filles à qui il enseigne le français, il ébauche un flirt avec l'une d'elle, mais doit fuir en Écosse, puis en Norvège. Il a raconté ses expériences dans un roman malheureusement inachevé, *Le Page disgracié*. Sans doute savait-il assez d'anglais pour faire comprendre les premiers rudiments de français à ses jolies élèves, puis il a approfondi son étude.

Tous ces voyageurs, érudits et curieux ont dû découvrir un aspect frappant de la vie anglaise du temps : le théâtre. C'est même l'aspect le plus accessible de littérature, car la poésie du début du XVIIe siècle est d'une beauté extrême, mais d'une difficulté égale. Le théâtre a du moins l'attrait du spectacle, qui permet de percer les mystères du style.

***

Le théâtre élizabéthain parle aux yeux aussi bien qu'aux oreilles. Au siècle dernier, on a exagéré la pauvreté de sa mise en scène : elle est au contraire raffinée. Le plateau est triple ; son estrade avance au milieu des rangs de spectateurs comme une sorte d'étrave rectangulaire ; le fond peut être isolé par des rideaux ; un balcon fournit un troisième plan. Les dramaturges font usage des trois scènes, déplaçant les acteurs, les éloignant ou les rapprochant des spectateurs. Le rideau ne tombe pas à la fin des actes, mais les deux scènes en retrait peuvent être voilées par des tentures. Quant aux accessoires, ils sont nombreux. On a retrouvé et publié la liste des objets dont disposait le *Master of the Revels* de la cour ; on est frappé par la richesse de l'ingéniosité de certains dispositifs.

Le théâtre est un goût national. On donne des pièces et des ballets à la cour, et la foule de Londres se précipite au Globe, à la Rose, à la Mermaid, sur la rive sud de la Tamise. Il y a des troupes en province, et même des tournées à l'étranger, en France ou en Allemagne. Quelques grands seigneurs ont

leur compagnie privée d'acteurs. Celle dans laquelle joue Shakespeare deviendra *The King's Players* (Les acteurs du roi) sous Jacques Ier.

L'étude de ce théâtre, ses sources et son influence, est d'une difficulté décourageante ; on n'est sûr de rien. Pas une seule date n'est certaine. Celle de l'édition d'une pièce prouve seulement que le succès de celle-ci commence à baisser et qu'on peut la livrer aux concurrents. De nombreuses œuvres sont écrites en collaboration, et l'on ignore les noms des membres de l'équipe. On ne sait pas comment les pièces ont été reçues par le public, car les correspondances sont rares et succinctes. Il faut saisir ce théâtre dans son ensemble et tenter d'en dégager les grandes lignes. Or, au cours de soixante ans et de trois règnes, elles ne sont pas facile à saisir.

Elles ne le sont pas non plus en France, à la même époque. Des deux côtés de la Manche, les premiers drames sont classiques, inspirés de Sénèque le Tragique. Mais, en France, Hardy, Mairet, Montchrestien fabriquent en série des tragédies où l'on trouve déjà les trois unités. En Angleterre, il y en a une seule, *Gorboduc*, de lord Sackville ; sir Philip Sidney la voit et s'y ennuie. Le public partage ce point de vue et c'est l'échec. On ne reverra plus de tragédies régulières. En France, on persiste, non que des héros romains, grecs, bibliques amusent beaucoup les spectateurs, mais on ne voit pas encore d'autre solution. Peu à peu, l'imagination dramatique se développe, s'assouplit et on ose trouver lassants Massinissa et Agamemnon. La pastorale apparaît et, pour mettre en scène des bergers, on renonce à la rigidité classique. L'intrigue va et vient, se multiplie, les décors changent : c'est la *Sylvie* de Mairet, ou bien *The Winter's Tale*. Le public se plaît à ces aventures, plus vives, plus fraîches, et des interférences se produisent.

Il faut revenir à ce personnage curieux et mal connu qu'est Jean de Schelandre. Dans son cas, il existe une certitude : il connaît l'Angleterre et sait l'anglais. Or, au Chant I du poème qu'il dédie à Jacques Ier, *La Stuartide*, il dresse l'arbre généalogique de la famille royale d'Angleterre ; parmi ses ancêtres figurent un personnage nommé Banquo et son fils Fleonce. Ils ne sont nullement historiques : leurs noms ne sont

même pas celtiques. Sans doute sont-ils nommés dans les *Chroniques* de Holinshed, mais c'est là une source peu accessible à un étranger qui n'avait guère le temps de faire de la bibliographie, occupation peu répandue alors. En revanche, *Macbeth* était depuis plusieurs années une pièce à succès, sans doute créée vers 1605. Banquo et Fleance — c'est ainsi que Shakespeare écrit le second nom — y tiennent des rôles importants. C'est de Banquo que descend la lignée des rois Stuarts évoquée par les sorcières lorsqu'elles apparaissent pour la seconde fois au Thane de Glamis.

En 1609, Jean de Schelandre écrit *Tyr et Sidon*, tragédie à peu près régulière, où la plupart des épisodes dramatiques sont relatés par des messagers, et au cours de laquelle tous les personnages meurent, en particulier les deux héros. Vingt ans plus tard, il récrit sa pièce : tout est changé. Deux fois cinq actes, de constants changements de lieux : deux villes, une plaine qui les sépare, la mer. Tous les événements sont directement mis en scène, même une exécution, même un naufrage. Le dénouement est heureux. C'est une tragi-comédie, genre qui va connaître un vif succès en France et qui est exactement ce que tous les dramaturges anglais écrivent depuis soixante ans. Coïncidence ? Influence ? Tout est possible. Mais, à défaut de preuves irréfutables, il existe un nombre considérable d'analogies.

Deux rois, Pharnabaze et Abdolomin, sont ennemis ; le premier a un fils, le second deux filles et elles sont toutes les deux amoureuses du prince ennemi, Belcar. D'où une suite de complications et de quiproquos. Il y a beaucoup de scènes adventices : deux soldats, La Ruine et La Débauche, se querellent et racontent des histoires lestes ; une paysanne s'éprend d'un page déguisé en jeune fille ; il y a des scènes situées dans une prison, ou sur un bateau. Des vers, parfois excellents, éveillent des souvenirs.

O Mort, que tardes-tu, que ne viens-tu dissoudre
Cette inutile chair en sa première poudre !

gémit Abdolomin (*A.I*, sc. III).

O, si cette chair trop souillée se pouvait dissoudre !

disait Hamlet. Toute la tirade du roi de Sidon est une méditation désolée sur la dureté du destin :

Humains infortunés! las, d'où vient que toujours
Nos plus ardents souhaits rencontrent à rebours?

et cela, semble l'écho d'un autre monologue de Hamlet. Les vers sont souvent beaux et énergiques. Sans chercher de parallélisme rigoureux, on trouve une tonalité de drame anglais. Le page déguisé en fille est un personnage classique sur les scènes de Londres. Les scènes où les soldats racontent des histoires risquées rappellent *Henry V*. Ainsi de suite. Jean de Schelandre avait un don dramatique original, et aussi un don pour glaner des inspirations tout autour de lui.

***

Quelques années passent. Tristan l'Hermite vient à Londres, part, revient. On est alors en 1634. Jacques Ier est mort ; il y a dix ans que Charles Ier lui a succédé. La reine est Française : Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, qui reçoit avec grâce les visiteurs de France et fait régner les modes françaises à la cour. En 1635, une troupe de comédiens français vient jouer à Londres, à la cour et à Drury Lane ; elle donne peut-être la *Mélite* de Corneille. C'est dans cette ambiance qu'arrive Tristan. Il fait alors partie de la maison de Gaston d'Orléans, frère de la reine, et celle-ci reçoit avec plaisir un gentilhomme attaché à ce prince et poète par surcroît. Il sait bien l'anglais. Plusieurs années après son retour en France, en 1643, il fait jouer puis publie *La Folie du Sage*. Il est impossible de n'y pas voir un mélange bien agencé de *Hamlet* et de *Roméo et Juliette*. Ces œuvres étaient déjà reconnues comme les chefs-d'œuvre de Shakespeare, constamment reprises et Tristan a pu aisément les voir jouer. Leur fusion est curieuse, adroite et dénote l'ingéniosité et aussi le sens des exigences de la scène.

Le roi de Sardaigne courtise Rosélie, fille de son chancelier Ariste qui lui est tout dévoué : situation qui rappelle celle d'Ophélie, fille du chancelier Polonius et courtisée par Hamlet, fils du roi. Ariste donne à sa fille des avis qui semblent calqués sur ceux de Polonius à la scène III du 1er acte. Le roi de Sar-

daigne envoie à Rosélie une lettre qui rappelle celle de Hamlet à Ophélie, et elle est soumise à la même explication de texte. Il existe une série de rapprochements secondaires, trop longs à exposer. Un jeune seigneur, Palamède, aime aussi Rosélie et se voit forcé d'être l'interprète du roi auprès d'elle. Au 3[e] acte, Tristan abandonne *Hamlet* pour passer à *Roméo*. Le roi annonce à Ariste qu'il veut épouser Rosélie :

CLÉOGÈNE (seigneur de la cour). *Ce rideau qui se tire*
Vous en fera plus voir que je n'en saurais dire.

LE ROI. *Quel spectacle est-ce ici ? Qu'aperçois-je, ô grands [dieux !*
Quel pitoyable objet se présente à mes yeux ?
Quoi ? Rosélie est morte ? Cieux, est-ce possible ?
Ce coup est surprenant autant qu'il est sensible.
Son front est tout glacé...

N'est-ce pas là un souvenir précis de la 5[e] scène du IV[e] acte de *Roméo ?* Capulet vient d'entendre les clameurs de la nourrice et il s'approche de sa fille, étendue dans son lit :

« Laissez-moi la voir. Sortez ! Hélas, elle est froide !... La mort est étendue sur elle, gel prématuré sur la plus tendre fleur des champs. Age maudit ! Pitoyable vieillard que je suis ! ».

Le IV[e] acte de la *Folie du Sage* s'ouvre sur une scène où « un médecin, accompagné d'un opérateur dans l'appartement d'Ariste pour l'avertir que sa fille n'a pris qu'une potion dormitive au lieu d'un poison », dit le résumé de la pièce. On se souvient des prescriptions du Frère Laurent, de Shakespeare « Prends cette fiole en allant au lit et bois toute cette liqueur distillée » (IV, I).

Dans la pièce de Tristan, Palamède-Roméo n'est pas non plus averti du stratagème de la jeune fille. Il veut se tuer lorsqu'il apprend sa mort, et s'évanouit. Rosélie se réveille et le croit mort :

...Il faut mourir, il faut mourir sans feinte,
Afin de n'avoir plus de douleur ni de crainte :
Puisqu'usant du poison j'ai manqué le trépas,
Je veux m'aider d'un fer qui ne me trompe pas (V, I)

« Je baiserai tes lèvres ; peut-être quelque poison, resté sur elles, me fera mourir en me réconfortant... Il faut agir vite. O, heureux poignard, voici ton fourreau ! Rouille-toi dans ma plaie et fais-moi mourir ! » (V, 3).

Mais, dans la pièce française, tout s'arrange. Le roi survient avant que la jeune fille ne se soit poignardée, et, après de longues explications, il unit Rosélie et Palamède. La suivante Canope explique le stratagème auquel elle a eu recours pour sauver la vie de sa maîtresse : c'est elle qui a procuré le narcotique :

...Un opérateur à qui je m'adressais
Que d'une somme d'or d'abord j'intéressais,
M'imaginant trouver quelqu'un de mercenaire,
Me donna pour poison d'un breuvage ordinaire
Qui sans faire mourir ôte le sentiment (V, 5).

Ceci renvoie à la scène dans la cellule de Frère Laurent, et aussi à celle de l'apothicaire de Mantoue à qui s'adresse Roméo :

« Viens. Je vois que tu es pauvre ; voici quarante ducats ; donne-moi une dose de poison ».

Il semble que les rapprochements soient trop nombreux et souvent trop précis pour n'être que des coïncidences, et que l'on puisse sans exagérer parler d'influence.

Il semble aussi que, de manière ou d'autre, les dernières scènes de *Roméo et Juliette* aient frappé plusieurs dramaturges français. Voici la *Sylvie* de Mairet, jouée en 1627. Le prince Thélame voit sa bien-aimée endormie et, soudain, la croit morte :

Sus, sus ! c'est trop dormir, veux-tu pas t'éveiller ?
. . . .
Tu ne me réponds rien ; ô puissant dieu d'Amour,
Je crois qu'elle a perdu la lumière du jour.
Mon âme ! ma Sylvie ! Las, la mort la rend sourde !
. . . .
Attends-moi, ma bergère, attends-moi ! je te suis
Parmi l'obscurité des éternelles nuits !

Il s'évanouit et Sylvie, qui s'éveille, le croit mort à son tour et veut se tuer :

Ton charitable dard trop doucement me blesse,
Thélame, et je me meurs d'amour et de faiblesse !

Ici encore, le dénouement est heureux. Mairet n'est pas allé en Angleterre et rien ne prouve qu'il ait su l'anglais, mais on a pu lui traduire ou lui raconter la pièce. Dans la première scène de la pastorale, il adapte un passage de l'*Arcadia* de sir Philip Sidney, traduite en français deux ans plus tôt. Des coïncidences de ce genre ne sont pas rares, et elles valent par leur nombre même.

***

Une autre question a été posée à plusieurs reprises : n'y aurait-il pas une influence anglaise chez Corneille ? Car il ne faut pas voir en lui uniquement l'auteur des grandes tragédies régulières, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, encore qu'elles soient moins rectilignes et classiques qu'on ne l'a cru. *Le Cid*, malgré son respect minutieux et pénible de l'unité de temps, possède beaucoup de désinvolture, et Corneille est toujours capable de fantaisie et d'originalité. Il répète rarement, ne s'immobilise jamais. Il a cherché des idées en Grèce, à Rome, en Espagne, à Byzance ; pourquoi pas à Londres ?

Sans doute ne sait-il pas l'anglais. Mais il habite à Rouen, ville qui entretient d'actives relations avec l'Angleterre. On peut admettre qu'un ami du poète, un de ses clients, n'importe qui, revenant d'Angleterre lui raconte une pièce vue dans l'un des théâtres de Southwark quelques jours plus tôt : on savait qu'il s'intéressait au théâtre. La pièce hypothétique comprenait, comme toutes les pièces anglaises d'alors, des assassinats, des enlèvements, des poursuites, des scènes de prison, des passions déchaînées, le tout mélangé de manière curieuse, surtout si le voyageur français n'a pas très bien compris les dialogues. Mais le jeu des acteurs anglais est énergique et clair. Et Corneille développe, détaille, retravaille le récit ; il est alors jeune, un débutant de vingt-six ans. Après quelques efforts, tout cela se transforme en « un étrange monstre », « une espèce de bravade » : *Clitandre*.

« La scène est en Écosse » ; pendant toute la pièce, on parcourt des forêts, on y chasse, on se cache dans des grottes : « Pymante et Géronte sortent d'une caverne seuls et déguisés en paysans » ; ils dissimulent les habits qu'ils viennent de quitter. Dorise et Caliste, deux sœurs jalouses l'une de l'autre, se disputent un même amoureux Rosidor et la première est sur le point de poignarder la seconde. Après plusieurs épisodes violents, Rosidor tombe évanoui auprès de Caliste, également évanouie : elle revient à elle, ne le reconnaît pas et le prend pour un ennemi. Des cadavres jonchent la scène ; il semble qu'on butte sur l'un d'eux à chaque pas.

Il est impossible de résumer cette intrigue délirante. Il faut cependant citer un détail au moins surprenant : Dorise déguisée en page, est enlevée par Pymante. Il la reconnaît, l'entraîne dans la caverne et tente de la violer. Alors, « elle lui crève un œil du poinçon qui lui était demeuré dans les cheveux » ; puis elle s'enfuit. Il la rejoint plus tard, veut la tuer, mais il est assailli et, en plein combat, elle le fait culbuter, d'un croc-en-jambe. Tout s'arrange après cinq actes menés à un rythme de charge, mais on ne voit pas bien ce que les plus noirs dramaturges anglais pourraient envier au jeune Corneille.

Quelle peut être la pièce anglaise qui a inspiré de loin cet extraordinaire mélo ? Peut-être *Cymbeline.* Shakespeare avait mis sur scène un prince exilé, deux autres déguisés en paysans, une héroïne qui sort d'un évanouissement à côté d'un personnage inanimé sur l'identité duquel elle se trompe — c'est un cadavre, dans *Cymbeline* —. Il y a aussi, dans la pièce anglaise, une tentative de viol, une princesse dont la fidélité est mise en doute par l'homme qu'elle aime, la rivalité de deux femmes. L'agencement des thèmes est différent, mais ils sont reconnaissables. Quant à l'épisode de l'œil crevé, il pourrait venir de *King Lear*, mais les contextes ont alors peu de points communs. Il n'en est pas de même pour *Cymbeline* qui, même à travers un récit confus, semble avoir frappé Corneille.

Il se pourrait qu'il ait puisé une seconde fois à la même source : il est bien difficile d'expliquer *L'Illusion Comique* si l'on ne fait pas appel au théâtre anglais. On est en 1636. Corneille a déjà beaucoup assoupli et enrichi son talent. Il

est maître de son style tragique comme de son style comique : il est prêt à tous les exercices de virtuosité, et il se donne le plaisir de les essayer ensemble dans une pièce hybride et charmante.

« Clindor représentant Théagène, seigneur anglais » : pourquoi cette curieuse indication scénique ? Pour situer l'action qui se déroule sur une petite scène montée sur la grande. Il y a trois personnages : le premier est assassiné, le second, son amante, meurt de désespoir, le troisième, l'assassin, se glorifie de son acte. En deux pages, la situation se renverse à deux reprises, et l'on en arrive là après quatre actes des plus mouvementés. Au début de la pièce apparaît Alcandre, magicien, qui habite dans une grotte de Bretagne. Pridamant vient lui demander des nouvelles de son fils Clindor, qui a disparu. Le magicien lui fait alors voir, dans une sorte de miroir magique, diverses scènes de la vie du jeune homme : est-ce un souvenir du *Vhite Devil* de Webster, où il y avait un épisode analogue, mais bien plus sombre ?

Clindor, charmant mauvais sujet, a fait tous les métiers, dans tous les pays : le théâtre anglais est fertile en aventuriers sympathiques, coureurs de dots, soldats de fortune qui, suivant le ton de la pièce, réussissent ou échouent dans des entreprises d'une moralité discutable, Bassanio, par exemple (*Le marchand de Venise*). Chez Corneille, Clindor enlève la jeune fille que courtise Matamore, et s'éprend d'elle. Il est jeté en prison et le ton change : les méditations de Clindor ont une tonalité dramatique et très noble.

Au dernier acte, un nouvel aspect de sa vie errante se révèle : il est maintenant comédien dans une troupe d'acteurs ambulants, en compagnie de sa jeune femme, et la tragédie anglaise est la pièce qu'ils jouent. On songe naturellement à la scène des comédiens de *Hamlet*, mais ce n'est pas le seul cas où le théâtre élizabéthain met des acteurs en scène : la *Spanish Tragedy* de Kyd, pièce très ancienne mais restée au répertoire, mettait aussi la petite scène sur la grande. Dans cette pièce le héros était assassiné par le traître au cours d'une représentation et l'héroïne mourait de désespoir, comme dans l'intermède de Corneille. Le théâtre anglais donne à l'*Illusion Co-*

mique certains jalons, et ceux-ci sont nombreux et caractéristiques. Corneille ne se sert pas des élizabéthains comme il va le faire de Guilhen de Castro, mais il semble bien qu'il leur emprunte des thèmes et des personnages, avec la désinvolture et le discernement d'un auteur dont l'art et la technique sont mûrs, prêts à donner leurs plus beaux fruits : quelques mois plus tard, ce sera *Le Cid*.

***

Tous ces rapprochements ne forment peut-être pas une certitude. Ils sont cependant nombreux et il serait possible d'allonger la liste. L'œuvre de Rotrou, par exemple, semble exclusivement inspirée par l'Espagne. Il est d'autant plus curieux de trouver dans *Laure persécutée* des scènes qui rappellent *Much ado about nothing* et, de nouveau *Roméo et Juliette* dans l'*Innocente infidélité*. Mais la vie de Rotrou est mal connue, ses pièces peu étudiées, et, de toutes les manières, les rapprochements sont lointains.

Toujours est-il que, dans la première moitié du XVIIe siècle, on doit chercher et l'on peut trouver un écho du théâtre élizabéthain sur la scène française. Écho étouffé, sans doute. Mais enfin les deux théâtres sont encore proches. Le classicisme français n'a pas complètement imposé les trois rigides unités. Le public prend plaisir à l'action et au mouvement, même si ceux-ci restent moins fulgurants que sur la scène anglaise.

Tout va changer. En 1642, les théâtres anglais, sous la pression puritaine, ferment pour dix-huit ans. Ce sera bientôt la guerre civile. A la Restauration, en 1660, le goût aura évolué. Lorsque, pendant les premiers mois du règne de Charles II, on reprendra, faute de pièces nouvelles, Shakespeare et ses contemporains, le public s'ennuiera et fera éclater son mécontentement. Les pièces qu'on lui donne, en attendant que des œuvres nouvelles soient composées, ont au moins soixante-dix ans : elles datent. Les nouveaux dramaturges vont être à l'école de la France, et ils ne comprendront plus les Élizabéthains.

On ne pouvait donc pas demander à un contemporain de Louis XIV de s'intéresser à Shakespeare, non parce que le poète est anglais, mais parce qu'il est démodé, même pour ses compatriotes. Il n'en était pas de même sous Louis XIII. Si les dramaturges français n'ont pas alors compris que Shakespeare avait des dons supérieurs à ceux des autres Élizabéthains, ils ont du moins été frappés par certaines de ses scènes et ils s'en sont souvenus. Quant à l'idolâtrie shakespearienne, elle n'existait pas : c'est un produit du début du XIXe siècle. Vers 1630, on n'a pas isolé Shakespeare : comme de son vivant, il reste associé à Ben Jonson, à Webster, à Ford, à Beaumont et Fletcher, et même à Marlowe. Peut-être en était-il mieux ainsi.

Claire-Éliane ENGEL.

DEUX LOGIS INCONNUS DE MOLIÈRE
PLACE DU PALAIS ROYAL

A leur retour à Paris, Molière et les Béjart s'étaient installés quai de l'École, en la maison de l'Image Saint-Germain à proximité du théâtre du Petit-Bourbon, lieu habituel de leurs représentations. C'est sur ce quai que nous les trouvons domiciliés dans les rares documents qui les concernent au cours des années 1659 et 1660 [1]. Quand la démolition du Petit-Bourbon les eut obligés à chercher un autre théâtre et que le transfert de la troupe vers le Palais Royal eut été décidé, Molière et ses amis cherchèrent à se rapprocher du nouveau lieu de leur travail. Aussi, avant même le commencement des représentations, voyons-nous Madeleine Béjart louer, le 19 décembre 1660, quatre chambres dans les corps de garde du palais Cardinal [2].

Ces corps de garde étaient situés exactement devant le palais ; leur position, en retrait sur le côté sud de la rue Saint-Honoré entre les rues Froidmanteau et Saint-Thomas-du-Louvre, ménageait, devant la façade du palais, un élargissement de la rue qui constituait la place d'Armes du Palais Royal. Cette position en retrait faisait que la partie est de la rue Froidmanteau et la partie ouest de la rue Saint-Thomas-

---

1. Cependant s'ils habitent bien dans la maison de l'Image-Saint-Germain lors de la quittance donnée le 13 mai 1659 à Jeanne Levé par Molière et passée au domicile de celui-ci et lors de l'extrait mortuaire de Joseph Béjart, tiré des registres de l'église Saint-Paul, à la date du 26 mai 1659, ils doivent demeurer — lors du contrat d'association du 4 octobre 1659 et du bail du 19 décembre 1660 — en une autre maison, car un bail, récemment trouvé par Mme E. Maxfield-Miller, nous prouve que le 3 août 1659 Marie Hervé — et sa famille avec elle — songeait à déménager pour le terme d'octobre.

2. Arch. nat., min. centr., fonds XLII, liasse 150.

du-Louvre, donnaient, à leurs débuts, directement sur la place, et que les maisons qui s'y trouvaient étaient désignées tantôt comme situées en ces rues, tantôt comme situées sur la place, d'où certaines confusions. Depuis que n'y logeaient plus les gardes-suisses, les corps de garde étaient loués à des particuliers ; quand elle y entra, en 1660, Madeleine Béjart eut à faire face à un trio de propriétaires : Claude de Langlée, maréchal des Armées du roi, M. de La Venage, lieutenant des Gardes du roi, et Élisabeth Le Moine, veuve de Jacques Michel, agent des affaires de la reine d'Angleterre.

Parmi les locataires de cette maison de quatre étages, nouveaux voisins qu'y trouvaient les Béjart, les plus anciens occupants étaient certainement les membres d'une famille d'arquebusiers : les Le Couvreux. François Le Couvreux avait reçu par lettre du roi, en date du 15 décembre 1653 [1], permission d'occuper la partie de la maison faisant le coin de la place et de la rue Froidmanteau. Il y tenait une boutique, une forge et une cuisine au rez-de-chaussée ainsi que les chambres situées au-dessus, et avait toute autorisation pour faire en ce logement les transformations de son choix. Il habitait là avec son fils, Jean, lui aussi arquebusier ordinaire du roi [2], sa fille, Marie, tôt mariée à Jean des Humeaux, conseiller de la reine de Grande-Bretagne et la plus jeune, Françoise, qui devait épouser, le 2 mai 1666, Henry Pommera, sergent à verge au Châtelet [3].

Pour ne citer que quelques-uns des autres locataires de cette demeure, voici le cordonnier Claude Pontailleu, qui occupe deux boutiques au rez-de-chaussée et deux chambres à l'entresol [4] ; voici, toujours à l'entresol, les sieurs Regnault, maréchal, et Baudoin. tailleur d'habits, et encore Catherine Bertin, lingère, femme de Mathurin Boursion, horloger de la reine-

1. Cf. papiers cités dans l'inventaire fait après le décès de sa première femme, Antoinette Poitier, le 4 février 1666. — Arch. nat., min. centr., XLII, 159.

2. Marié en 1668 à Marguerite Boivin, fille d'un marchand de Villejuif.

3. Des Le Couvreux, arquebusiers, habitent encore cette maison, au début du XVIII[e] siècle (cf. Arch. nat., min. centr., fonds LIII, *passim*).

4. *Ibid.*, XLII, 151 : bail du 1[er] février 1661.

mère[1], Claude du Macé, valet de chambre de Mgr de Chevreuse, et Jeanne Bacquet, sa femme[2] ; voici surtout, Denis Buret, avec qui les comédiens s'étaient trouvés en rapport pour les aménagements du théâtre du Palais-Royal[3]. Menuisier ordinaire du roi et, semble-t-il, menuisier attitré des comédiens[4], il habitait encore, en novembre 1660, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, mais la quittait bientôt pour ces corps de garde où il devait demeurer jusqu'en décembre 1665[5].

Dans cette maison Madeleine Béjart passe donc un bail pour quatre pièces et une moitié du grenier. Le loyer annuel était de 450 livres tournois et le bail prévu pour trois ans. En compensation du grand avantage qu'il présentait d'être juste en face du Palais-Royal, le nouveau logis révéla bien vite ses inconvénients ; les quatre chambres se trouvaient séparées les unes des autres, deux au premier et deux au second ; pour y parvenir, il fallait avoir recours à l'obligeance de l'un ou l'autre des locataires de l'entresol dont les appartements commandaient l'accès aux étages supérieurs. De plus ces quatre pièces étaient insuffisantes pour loger les cinq Béjart et Molière. Dès leur départ de la rue Saint-Germain, la dispersion de la famille avait commencé ; Marie Hervé s'était adressée à Philippe de Montairon qui lui avait loué, pour 7 mois, à partir de Noël 1660, et moyennant 950 livres, tout un corps de logis d'une maison voisine située en la rue Froidmanteau[6].

Quelques mois plus tard, c'est Molière qui, à son tour, quitte les corps de garde en direction d'une maison également voisine, mais située de l'autre côté de la place, rue Saint-Thomas-du-

---

1. *Ibid.*, XLII, 163 : apprentissage du 22 mai 1664.

2. *Ibid.*, XLII, 153 : bail du 12 février 1663.

3. Marché de menuiserie du 24 novembre 1660.

4. Le 19 juillet 1656, la troupe des Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne avait passé avec lui un marché pour la construction des « machines, mouvements et chassis » nécessités par les changements de décor.

5. Une obligation, datée du 11 janvier 1666, nous montre Denis Buret, logé pour lors, rue Saint-Honoré, reconnaissant devoir aux sieurs de Langlée et de la Tour, 110 livres restant des 390 livres dues pour ses loyers (*ibid.*, LIII, 50).

6. Arch. nat., min. centr., XLII, 151 : bail du 22 janvier 1661.

Louvre[1]. Son séjour dans les maisons du médecin Daquin devait durer quatre ans : de l'automne 1661 à mai 1664, il habita les deuxième et troisième étages du corps de logis situé en bordure de rue, puis de juin 1663 à septembre 1665, les mêmes étages dans le corps de logis de derrière qui donnait sur la cour et que lui sous-louait Nicolas de Boulinvilliers, principal locataire.

C'étaient l'un comme l'autre des appartements bien vastes pour un célibataire et sans doute, ainsi que le pense M. Girard, Molière n'avait-il fait cette location qu'en prévision de son mariage avec Armande Béjart. Ce mariage eut lieu tout juste avant le carême 1662, et, au temps de Pâques les nouveaux mariés voyaient arriver chez eux Madeleine Béjart qui abandonnait le corps de garde avec grand fracas. Un procès, devant les requêtes de l'Hôtel allait l'opposer pendant deux ans à ses anciens propriétaires, et pour obvier aux multiples frais qu'il entraînait, les parties devaient faire un arrangement à l'amiable. Mais Madeleine Béjart, en dépit de ses protestations d'avoir donné congé en temps voulu et de n'avoir pas occupé la totalité de son appartement, était néanmoins obligée de payer 317 livres.

Le sous-bail qu'avait passé Molière, le 29 mai 1664, était pour trois ans, en réalité, il ne resta guère plus d'un an dans ce second corps de logis. On prétend qu'il vint habiter, au cour de l'été 1665, une maison du côté nord de la rue Saint-Honoré parce que sa fille Esprit-Madeleine fut baptisée à Saint-Eustache et non à Saint-Germain-l'Auxerrois dont dépendait la rue Saint-Thomas-du-Louvre. En fait, aucun acte ne le prouve, et quand, le 15 octobre 1665, il loue de Marguerite Chapellain la maison de Millet[2], il est indiqué dans le bail comme habitant encore rue Saint-Thomas-du-Louvre, et vraisemblablement il n'a quitté la maison de Daquin, en octobre

1. Joseph GIRARD, *Molière et Louis-Henry Daquin* (Paris, 1948), p. 12. Ce bail n'est malheureusement pas conservé en raison des lacunes que présente l'étude CXIII.

2. Arch. nat., min. centr., LXXXIII, 125.

1665, que parce que Nicolas de Boulinvilliers, qui lui sous-louait, avait décidé de déménager [1].

Molière et sa famille allèrent donc s'installer, en cet automne 1665, dans la maison Millet, également située rue Saint-Thomas, mais à peu près à mi-chemin entre la place du Palais-Royal et la Seine : ils n'y restèrent que six mois. En effet, au mois de janvier ils donnaient congé pour les deux ans et demi de bail qui restaient à courir [2] et pour Pâques, ils revenaient habiter à l'entrée de la rue Saint-Thomas dans la maison de l'apothicaire Brulon, voisine de celle de Daquin. Avant de donner le bail de cette maison où Molière allait rester si longtemps, peut-être n'est-il pas inutile de dire quelques mots sur la maison elle-même, sur son propriétaire et sur ses locataires.

Anthoine Brulon, d'origine auvergnate, venu de bonne heure à Paris, était apothicaire du roi ; son mariage avec Marie de Furnes, fille d'un avocat, l'avait posé dans la société. parisienne. Sa belle-sœur, Anne de Furnes, était la femme de Pierre de Beaufort, l'un des notaires de la rue Saint-Honoré. Lui-même, habitait, en cette rue, la maison située entre l'Hôpital des Quinze-Vingts, à l'ouest, et la maison de Pierre Mergeret, à l'est [3]. Il en louait la majeure partie à des gens bien en cour : François Bourneau, sieur des Proustières, premier président en l'élection de Saumur, habitait au deuxième étage [4] ; Girard Le Camus, conseiller en la Chambre des Comptes, logeait à l'entresol et au premier [5] ; un de ses parents, Étienne Le Camus, docteur en Sorbonne, demeurait dans le corps de logis donnant sur la cour [6] ; François de Hanont, sieur de Jouy, gentilhomme

1. Il allait occuper rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, le corps de logis de derrière la maison d'Antoinette Jacquier, veuve de François Langlois, gouverneur des pages de la grande écurie du roi (Arch. nat., min. centr., LIII, 49 : bail du 31 octobre 1665). Plus tard il deviendra, toujours rue Saint-Honoré, locataire d'André Le Nostre, contrôleur général des bâtiments du roi (*ibid.*, LIII, 56 : bail du 9 mars 1669).

2. Cf. transcription plus loin.

3. Cette maison faisait le coin des rues Saint-Honoré et Saint-Thomas du Louvre.

4. Arch. nat., min. centr., XLII, 148 : bail du 5 avril 1658.

5. *Ibid.*, XLII, 152 : bail du 17 mars 1662.

6. *Ibid.*

de la Chambre du duc d'Orléans, Michel Boucher, écuyer de cuisine de la reine-mère, habitent également aux étages nobles [1], ainsi que Charles Quitet, sieur des Fontaines, secrétaire des Finances [2], tandis qu'au quatrième étage on rencontre Jean-François Tagliavacca, maître de la musique italienne du Cabinet du roi [3].

Avec tous ceux-là, Brulon entretient des rapports de bon voisinage ou d'affaires ; à plusieurs reprises nous trouvons des arrangements d'argent entre lui et Bourneau [4]. Il semble le bon génie des gens du quartier en peine d'argent ; encore choisit-il ses débiteurs : Louis de Mauja, Antoine Fayol, un compatriote de Clermont, Pierre Picquot, conseiller du roi [5] ; l'arquebusier François Le Couvreux lui emprunte pour l'achat d'une maison au faubourg Saint-Honoré [6] ; Mathurin de Gassion qui était son associé dans une affaire de tannerie, reprise plus tard par Madeleine Béjart, ne cesse d'être en rapport avec lui pour des questions pécuniaires [7].

L'hôtel de Brulon aboutissait par derrière au jardin d'une propriété de 250 toises carrées, dont la façade, formée de trois vieilles maisons, donnait rue Saint-Thomas-du-Louvre ; leur propriétaire Jean-Baptiste Amelot les mit en vente en 1658. Voyant là une occasion de s'agrandir, Brulon se porte acquéreur pour la somme de 64.000 livres [8], mais aussitôt il morcelle son acquisition et en revend les deux tiers au médecin Daquin qui y fait construire immédiatement deux maisons neuves : l'une pour lui et l'autre joignante où Molière devait louer successivement deux appartements [9].

Brulon avait gardé de la propriété Amelot la partie la plus septentrionale ; c'était une longue bande de terrain de 19 pieds

---

1. *Ibid.*, XLII, 152 : bail du 28 mars 1662.
2. *Ibid.*, XLII, 155 : bail du 31 mars 1664.
3. *Ibid.*, XLII, 157 : bail du 27 mai 1665.
4. *Ibid.*, XLII, 153 : 1663, 25 janvier et 28 juin.
5. *Ibid.*, XLII, 159 : 1666, 4 février.
6. Arch. nat., min. centr., XLII, 159, 1666, 4 février.
7. *Ibid.*, XLII, 156 : 1664, 15 octobre et *passim*.
8. *Ibid.*, XLII, 148 : 1658, 2 octobre.
9. M. Girard, *op. cit.*, a donné tous les détails sur la construction des maisons Daquin et le séjour qu'y fit Molière.

de large — un peu moins de 6 mètres — formant équerre avec son hôtel de la rue Saint-Honoré. Supprimant les murs, il fait communiquer ses deux propriétés et, comme Daquin, entreprend de construire un logis neuf, en remplacement de la vieille maison devenue inhabitable. Un accord de mitoyenneté intervient entre lui et Pierre Mergeret, grand audiencier de France, dont la maison — au coin des rues Saint-Honoré et Saint-Thomas-du-Louvre — était dès lors bordée des deux autres côtés par des possessions Brulon [1].

S'adressant à un entrepreneur Jean Pocquet, il fait dresser un devis qui nous donne une idée assez précise de ce que fut la nouvelle construction [2]. La façade, fort étroite, de 6 mètres à peine, comportait du côté de la maison Mergeret une boutique de 2 m. 75 de large et du côté de la maison Daquin une entrée à porte cochère de 2 m. 90. Cette entrée, pavée de grès et longue de 13 m. 30, servait de remise à carrosses et aboutissait à la fois à l'escalier qui desservait les étages et à une cour intérieure. Sur cette cour, s'ouvraient également, du côté est, une cuisine qui prolongeait la boutique, du côté sud, à la suite de l'escalier, des aisances et les écuries et, du côté ouest un petit corps de logis comportant trois pièces qui, par derrière donnaient sur une deuxième cour communiquant avec celle de la maison de la rue Saint-Honoré. La nouvelle maison présentait donc la forme d'un U dont le milieu de la base était occupé par l'escalier. Deux appartements étaient prévus par étage : l'un, de quatre grandes pièces principales, donnant dans le corps de logis de devant, donnait moitié sur rue, moitié sur cour ; l'autre plus modeste, dans le corps de logis de derrière avait vue sur les deux cours.

Cette maison, si étroite de façade, comportait 5 étages au-dessus du rez-de-chaussée et d'un entresol et s'élevait à près de 19 mètres de haut. Le rez-de-chaussée était « de bonne pierre de franc-chéquart » et le reste de pierre de Saint-Leu « de la meilleure ». Le maçonnage du puits et des caves, les bordures des croisées, les 28 cheminées, les appuis des fenêtres

1. Arch. nat., min. centr., XLII, 150 : 1660, 18 novembre.
2. Arch. nat., min. centr., XLII, 150 : 1660, 16 juillet.

devaient être fort soigneusement terminés, et la charpenterie digne de rivaliser avec la maçonnerie ; l'escalier de bois, qui, à partir du premier étage, continuait l'escalier de pierre, était aussi bien que les planchers, de bon chêne de Picardie bien raboté. Une couverture de bonne tuile couvrait tous les bâtiments. Le devis s'élevait à 22.000 livres et fut accepté par Brulon, mais sa réalisation n'alla pas sans difficulté et la maison était achevée depuis longtemps que maçon et propriétaire en étaient encore à discuter et devaient avoir recours à des arbitres [1].

Quoique les travaux fussent allés moins rapidement que pour les maisons Daquin, louées dès 1661, Brulon peut songer à chercher des locataires dès le printemps 1662. La boutique, la cuisine et l'entresol qui les surmonte — desservi par un escalier spécial — sont loués à un apothicaire, Philibert Boudin [2]. Le premier étage abrite Girard Le Camus, conseiller en la Chambre des Comptes, moyennant 800 livres de loyer annuel ; au deuxième étage, Jean Rivière, écuyer de bouche de la reine d'Angleterre, ne paie déjà plus que 400 livres ; au troisième, Léonor de Durand, seigneur de Vilblin s'en tire avec un loyer de 300 livres. On ne sait qui, dans cette série de premiers locataires, occupa les 4e et 5e étages. Les soucis causés par des locataires multiples devaient être bien lourds car Antoine Brulon, dès le 2 mars 1663 [3], loue la totalité de la maison à Charles Geoffroy, tailleur d'habits pour 1.650 livres. Après la mort de Brulon, en 1664, sa veuve continue cette pratique et c'est Mathurin de Gassion qui devient principal locataire. A peu près à cette époque, un changement presque complet survient parmi les habitants de la maison. Si l'apothicaire Boudin reste fidèle à sa boutique et à son entresol, les locataires des étages déménagent l'un après l'autre et sont remplacés par des comédiens de la troupe de Molière : les de Brie et Geneviève Béjart et son mari.

---

1. Arch. nat., min. centr. XLII, 155 : 1664, 13 février.
2. Tous les baux dont il est question ici sont du 28 mars 1662 sauf celui de G. Le Camus qui est du 17 mars (*ibid.*, XLII, 152).
3. *Ibid.*, XLII, 153.

Jusqu'à la saint Jean 1663, Edme Villequin, sieur de Brie, avait habité avec sa famille le second étage de la maison de l'épicier Gaspard de Monsigot, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Frementeau, exactement devant le théâtre du Palais-Royal [1]. Par contrat du 17 mai 1663 [2], il loue le second étage de la maison Brulon.

Dans la maison qu'il vient de quitter, viendra peu après habiter Geneviève Béjart lors de son mariage avec Léonard de Loménie ; suivant le contrat [3], elle demeurait jusqu'alors place du Palais-Royal. sans doute chez ses sœurs et son beau-frère. Le 22 janvier 1665 [4] Gaspard de Monsigot loue aux nouveaux mariés, pour quatre ans, le troisième étage de sa maison comportant trois chambres, moyennant 200 livres de loyer annuel ; ils n'y restent pas, puisque le 28 mars suivant [5], ils cèdent avec approbation du propriétaire leur bail à Jean Morreau, bourgeois de Paris, et Anne Gaugebues, sa femme, et viennent s'installer au cinquième étage de la maison Brulon [6]. Restaient libres les troisième et quatrième étages que Molière allait venir occuper. Toutefois, avant d'emménager, doit-il règler son départ de la maison Millet et céder le temps du bail qu'il avait à peine entamé. Ce fut l'objet du désistement du 27 janvier 1666 [7].

Furent presens en leurs personnes Jean Baptiste Pocquelin de Molière et damoiselle Armande Grezinde Béjart, sa femme, qu'il auctorize pour l'effect des presentes, demeurants à Paris en la maison cy-après déclarée, lesquels ont recogneu et confessé avoir ceddé et transporté et promettent solidairement garantir

---

1. Leur successeur en cette maison sera le parfumeur, Louis Coquet, qui louera non seulement ce deuxième étage, mais encore la grande boutique du rez-de-chaussée, les trois chambres du premier et deux caves pour la coquette somme de 1.200 livres par an. Arch. nat., min. centr., CXIII, 55 : 22 juin 1663.

2. M. Girard a signalé cet acte sans indiquer la cote. Il se trouve dans la liasse 153 de l'étude XLII. Ce bail sera renouvelé le 14 décembre 1665. *Ibid.*, XLII, 158.

3. *Ibid.*, CXII, 472 : 22 et 25 novembre 1664.

4. *Ibid.*, XLII, 157.

5. *Ibid.*, XLII, 157.

6. Leur bail sera renouvelé le 19 janvier 1666. Arch. nat., min. centr., XLII, 159.

7. *Ibid.*, XLII, 159.

et faire jouir à Jean L'Enffant, escuyer, sieur de Saint-Gilles, commissaire general provincial des Guerres en l'Isle de France, Orléanois et Berry, et dame Margueritte Drouart, sa femme, qu'il auctorize pour l'effect des presentes, demeurants à Paris rue Sainct-Honoré, parroisse Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, à ce presens et acceptans preneurs et retenans pour eux les deux années et demy, à commancer du jour de Pasques prochain venant, restantes à expirer du bail faict ausdicts sieur et damoiselle de Molière par dame Margueritte Chappellain, veuve de feu Pierre de Chaunes, vivant seigneur de Pucelou, Chauves et autres lieux, au nom et comme ayant charge, se faisant et portant fort de dame Angélique Bouer, espouze et procuratrice de Me Guillaume Millet, chevalier, seigneur des Grand et Petit Jeurs et autres lieux, d'une maison scize à Paris rue Saint-Thomas-du-Louvre, moyennant 1.000 livres par an et aux charges, clauses et conditions portées par ledict bail passé par devant Pain et Ogier, notaires au Chastelet de Paris le quinziesme jour d'octobre dernier, dont a esté presentement faict lecture ausd. sieur et dame preneurs par l'un des notaires soubzsignez, l'autre présent, qu'il a dict avoir bien entendu, l'expedition duquel ils leur ont presentement mis es mains, dont et de tout ils se sont contentez, laquelle maison lesdicts sieur et dame de Saint-Gilles ont dict bien scavoir et cognoistre pour l'avoir veue et visitée, pour en jouir dudict jour de Pasques prochain, ainsy que dict est. Ce transport faict moyennant pareille somme de 1.000 livres tournois par chacune desdictes années que lesdicts sieur et dame preneurs promettent et s'obligent solidairement, l'un pour l'autre, un seul pour le tout, sans division ne discussion, bailler et payer ausd. sieur et damoiselle bailleurs ou en leur acquit à ladicte dame de Chauves audict nom, aux quatre termes portez par ledict bail, dont le premier de payement escherra au jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochain et continuer, etc. Et oultre de satisfaire aux charges, clauses et conditions portées par ledict bail, Car ainsy etc., Promettant etc., Obligeant etc., Renonçant etc. Faict et passé à Paris es maisons desdictes partyes, l'an mil six cens soixante six, le vingt-septiesme jour de janvier, avant midy et ont signé :

de Saint Gilles Lenffant

Margueritte Drouart J.-B. P. Molière

Gresinde Béjart

OGIER. PAIN.

Quelques jours auparavant, le 19 janvier, avait été passé le bail des troisième et quatrième étages de la maison Brulon portant entrée en jouissance à partir de Pâques [1].

---

1. Arch. nat., min. centr., XLII, 159.

Fut present en sa personne Mathurin de Gassion, bourgeois de Paris, y demeurant en la maison cy-après declarée de laquelle il est principal locataire, lequel a regogneu et confessé avoir baillé et dellaissé à tiltre de loyer et prix d'argent de jour et feste de Pasques prochain venant jusques à cinq années prochaines ensuivantes, promet garentir et faire jouir à Jean Baptiste Pocquelin de Molière, demeurant à Paris rue Sainct-Thomas-du-Louvre, à ce present et acceptant preneur pour luy ledict temps durant le troisesme estage tant sur le devant que sur l'aisle qu'occuppe à present le Sieur Jouan, vallet de chambre du Roy, et celluy au dessus qui est le quatriesme estage, deux greniers et une cave attenant celle du sieur de Brie, le tout deppendant de la maison où ledict sieur de Gassion est demeurant, avec communauté d'aisance, puis, court et autres appartenances, scize place du Palais-Royal, à Mademoiselle Brulon appartenant, desquels lieux led. sieur de Molière se contente, disant les bien sçavoir et cognoistre pour les avoir veus et visitéz, pour en jouir etc. Ce bail faict moyennant le prix et somme de 550 livres tournois de loyer pour et par chacune desdictes cinq années que ledict sieur preneur promet et s'oblige bailler et payer audict sieur bailleur ou au porteur en ladicte maison, aux quatre termes de l'an à Paris accoustuméz esgallement, dont le premier des payements escherra au jour et feste de Sainct-Jean-Baptiste ensuivant et continuer etc., et outre aux charges, clauses et conditions qui ensuivent, c'est assavoir de garnir lesdictz lieux de biens meubles pour seureté dudict loyer et sortissant nature d'icelluy, les entretenir de touttes menues réparations locatives et necessaires à y faire led. temps durant, et en fin d'icelluy le tout rendre et delaisser en bon estat d'icelles, souffrir faire les grosses réparations s'il en convient faire pendant ledict temps sans pour ce prétendre aucuns despens, dommages et interests ny diminution dudict loyer, payer par led. sieur preneur pour sa part et portion seullement les deniers à quoy ladicte maison sera taxée et cottizée pendant ledict temps pour les Pauvres, Boues, Chandelles, Lanternes et autres charges de Ville et police, suivant les quittances que ledict bailleur en retirera, lesquelles il sera tenu luy justiffier, à la volonté duquel ledict preneur sera tenu fournir autant des presentes à ses despens, et oultre sera tenu ledict sieur preneur payer 4 livres par chacun an ausdicts quatre termes, audict bailleur, pour sa part de nettoyement du degré, cour et allée de ladicte maison, qu'il sera tenu faire nettoyer une fois la sepmaine, et encores sera obligé ledict sieur preneur faire nettoyer les cheminées de ses despartements une fois l'année, de plus ne pourra ny ses gens jettez aucunes eaues par la montée dans ladicte cour affin que ceux qui vont et viennent en icelle ne soient incommodez, et ne pourra cedder ny transporter son droict du présent bail à personne quelconque sans le consentement par escript dudict bailleur ; a esté accordé entre les partyes qu'elles se pourront desister et despartir du present bail, en ce (*sic*) le faisant signiffier touttes fois par l'une à l'autre six mois auparavant, quoy faisant ledict present bail demeurera nul et resolu, pour le temps qui en restera lors à expirer, en payant les loyers qui se trouveront pour lors deubs et escheus et de satis-

faire aux charges clauses et conditions cy dessus. Car ainsy etc, promettant etc., obligeant etc., renonçant etc. Faict et passé à Paris en la maison dudict sieur de Molière, rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'an mil six cens soixante six, le dix neufviesme jour de janvier après midy et ont signé

Gassion J.-B. P. Molière

OGIER. PAIN.

Pour un loyer relativement modeste de 550 livres Molière logeait sa famille dans une maison neuve, habitée de camarades, où il jouissait néanmoins d'une indépendance relative. La répartition du logement entre deux étages permettait d'affecter au seul usage de Madeleine Béjart une partie de l'appartement du quatrième [1] ; ce fut dans cette maison que Molière fit son plus long séjour puisqu'il ne devait la quitter qu'après la mort de sa belle-sœur pour aller habiter en octobre 1672 la maison de la rue de Richelieu où il allait rester si peu de temps.

Madeleine JURGENS.

1. Cf. SOULIÉ, *op. cit.*, p. 248.

UNE PHASE SCOLAIRE DE LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES LA DISPUTE DES SYLLABAIRES

Bien qu'il ne soit pas habituel aux historiens des lettres de se pencher sur les aspects scolaires des questions qu'ils soulèvent, F. Brunot a eu le mérite, dans sa monumentale *Histoire de la langue française*, de réserver un chapitre entier à la phase la plus primaire qui soit de la querelle des Anciens et des Modernes. Son point de vue particulier, celui du linguiste, l'oblige pourtant à considérer davantage le degré de culture française diffusé par les écoles que la manière dont les maîtres s'y prennent pour enseigner la lecture aux enfants. Sa documentation est solide puisqu'il a « lu à peu près tous les livres et articles, imprimés ou manuscrits, qu'a pu réunir le Musée pédagogique » [1], mais son propos ne lui permet ni de décrire les syllabaires français des protestants, de l'Oratoire, de Port-Royal, de Behourt et de saint Jean-Baptiste de la Salle, ni de montrer quand et comment une véritable dispute des syllabaires a permis aux Modernes d'ouvrir toute grande une porte qui n'était qu'entrebaillée.

Il ne s'agit pas ici de savoir si les maîtres parlaient, latin, français, provençal, breton ou patois en expliquant leurs leçons, mais seulement de rechercher sous quelles influences et dans quelles circonstances la majorité des jeunes enfants d'un milieu social donné furent mis en présence de lettres, de

---

1. Brunot (Ferdinand), *Histoire de la langue française*, Paris, Colin, 1917, t. V, p. 32.

syllabes ou de mots français avant d'avoir sous les yeux le moindre mot latin. Tandis que les écrivains et les artistes se querellaient pour savoir si le siècle de Louis XIV surpassait celui d'Auguste, si les règles esthétiques d'Aristote avaient valeur intangible, si les monuments publics pouvaient recevoir des inscriptions en langue vulgaire, les enseignants se demandaient s'ils avaient le droit d'adopter des règlements pédagogiques inconnus de saint Jérôme ou de Quintilien, d'abandonner le latin pour le français, en somme de renoncer à la tradition et de moderniser leurs méthodes. Le débat qui passionnait Desmarets de Saint-Sorlin et Boileau, Charles Perrault et La Fontaine, Fontenelle et La Bruyère, Houdart de la Motte et Mme Dacier trouva des échos au sein de l'Université, eut des répercussions sur l'enseignement donné dans les collèges et parvint même à diviser l'opinion publique. Plongés dans l'ambiance générale les maîtres chargés de l'instruction du peuple eurent leurs Anciens et leurs Modernes. Ils se battirent pour leur art, comme ils disaient, l'art de lire et d'enseigner à lire. Latin d'abord, ou français d'abord ? Toute la question est là.

I

Les origines de la crise

Sans imaginer des explications a *priori* suivons le déroulement des faits. Ils débutent avec la Renaissance et la Réforme.

La mentalité libérale qui autorise, en 1451, le succès de *l'Institution chrétienne* de Calvin, texte français, et, quelques années plus tard, celui de la *Deffence et Illustration de la langue française* (1549), permet aux premiers syllabaires intégralement français de voir le jour. Parmi ceux-ci un *A.B.C. pour les enfants* [1] offre successivement à ses lecteurs : les diverses lettres de l'alphabet, de nombreuses syllabes tirées de mots français, plusieurs prières en langue vulgaire, un abrégé du cathéchisme

1. Cf. *Revue Pédagogique*, t. VI, nouv. série no 1, 15 janv. 1885, p. 251, article de Weiss (N.), *Un abécédaire hérétique.*

calviniste, des poésies et des discours moraux, au total 116 pages de texte français. Malheureusement la Sorbonne ne vit pas l'ouvrage d'un bon œil. Il servait à diffuser les erreurs protestantes et fut inscrit, dès 1544, au catalogue des livres censurés. Cette condamnation ne l'empêcha pas d'être réédité en 1620, parmi d'autres syllabaires entièrement français comme lui, à l'usage des précepteurs, des parents ou des régents désireux d'instruire les jeunes protestants. D'une manière quasi-générale, jusqu'à la fermeture des écoles dirigées par les membres de la *religion prétendue réformée* (1680) et d'une façon quelque peu clandestine jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes (1685), ceux qu'on nomme alors les religionnaires accordent la préférence au français. On sait pourquoi : ils lisent la Bible en langue vulgaire, chantent les psaumes en français, ne croient pas le latin indispensable aux offices liturgiques. Sur le chemin qui les mène au ciel le français suffit.

Du côté catholique, par principe, la contre-réforme ne pouvait aligner ses méthodes sur les innovations de ses adversaires. Évêques, curés, chantres responsables des petites écoles s'affirment bons chrétiens et réclament des maîtres et des maîtresses, des parents et des précepteurs, qu'ils mettent les enfants à même de lire le plus tôt possible le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le psautier latin et les hymnes liturgiques. En somme c'est la langue de l'Église qu'il s'agit de défendre : latin d'abord.

Mais ici des distinctions s'imposent si l'on veut éviter un imbroglio inextricable. F. Francis Adrian Davis, les a nettement précisées dans une thèse présentée en 1955 à l'Université de Philadelphie (U.S.A.) [1] : garçons et filles, riches et pauvres, n'ont, au XVIIe siècle, ni les mêmes besoins, ni les mêmes aspirations intellectuelles. Qu'ils commencent par la langue qu'ils voudront, les riches, nobles ou bourgeois, finiront toujours, après des années d'études, par savoir, au moins médiocrement, et le latin et le français. Ils les sauront, c'est-à-dire non seulement les lire mais les comprendre. Les pauvres, au

---

1. Francis Adrian Davis (Brother F.S.C.), *An historical study of the use of the vernacular as an instrument of instruction in the education of boys in seventeenth-century France*, Philadelphie, juin 1955, texte polycopié.

contraire, ne resteront pas assez longtemps sur les bancs de l'école pour connaître les deux langues. Ils risquent même, étant donnés la variété des écritures, de ne pas parvenir à les lire convenablement toutes deux. Dans ces conditions, aux yeux du clergé, il ne saurait y avoir un véritable danger pour la langue liturgique à ce que *les fils de familles* apprennent à lire en français avant de se mettre au latin. Le danger est même d'autant moins grand que, chez les riches, l'initiation à la lecture se fait souvent sur les genoux de la mère, en compagnie du précepteur, ou simplement à l'aide de jouets appropriés. Nicolas Roland, futur fondateur des *Sœurs du Saint Enfant Jésus de Reims*, ne savait-il pas lire dès l'âge de quatre ans ? Bien souvent, lorsqu'ils font leur entrée au collège, ces enfants *bien nés* sont déjà initiés à la lecture. On peut même se demander si les établissements scolaires qui leur étaient destinés recevaient beaucoup d'écoliers de moins de neuf ans. A Reims le collège des Bons Enfants ne les admettait pas. A Paris, au collège du Plessis-Sorbonne, l'auteur du *Dessein d'une nouvelle methode pour instruire la jeunesse* écrit [1] : « Dans la première classe [c'est-à-dire la plus élémentaire] je souhaiterois que l'on ne prist [...] que les enfans qui sceussent bien lire et bien escrire ». C'est assez dire que, pour les professeurs de collèges, la question du syllabaire importait relativement peu. Les Jésuites et l'Université s'en tiennent à la tradition du latin. L'Oratoire et Port-Royal affirmèrent hautement leur préférence pour la priorité du français.

Dans la bonne société les *honnêtes gens* ne demandaient pas à l'enseignement féminin de faire des femmes savantes. Mais une fille qui n'aurait pas quelques notions de latin pourrait-elle suivre convenablement une conversation émaillée d'allusions aux œuvres antiques ? D'ailleurs, pour l'ordinaire, c'est au couvent que la future maîtresse de maison reçoit son instruction. Sans être cloîtrés à l'origine, les ordres féminins qui se fondent avec l'intention d'enseigner sont bientôt amenés à

---

1. *Dessein d'une nouvelle méthode pour instruire la jeunesse. Présenté à Messieurs de Sorbonne sur l'établissement et l'ouverture du nouveau Collège du Plessis-Sorbonne*, Paris, Le Cointe, 1653, 104 p., in-12.

remplacer leurs vœux simples par des vœux solennels. Les Ursulines acceptent la clôture. La Congrégation de Notre-Dame, fondée par saint Pierre Fourier, s'y soumet également. D'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer, chaque diocèse ayant ses moniales soucieuses d'éduquer de jeunes pensionnaires. Pressées de faire participer leurs élèves à la psalmodie des vêpres, les religieuses ne sont pas attirées par les méthodes protestantes. Elles suivent la tradition : primauté du latin.

Ce qui se passe dans les familles aisées n'a plus cours chez les pauvres. Les filles des artisans et des pauvres ne vont pas en pension. Des ordres nouveaux se fondent pour les recevoir : les sœurs de Saint-Vincent de-Paul et de Mlle Legras font la classe à des orphelines aussi bien qu'à des enfants abandonnés. Les Filles de la Croix de Mme Villeneuve s'occupent des pauvres filles et le Père Barré, Nicolas Roland, Charles Démia, d'autres aussi, fondent des congrégations féminines qui subsistent encore aujourd'hui : Sœurs de la Providence, Dames de Saint-Maur, Sœurs du Saint Enfant Jésus, Dames de Saint-Charles... Cette fois la clôture est abandonnée : les nouvelles institutrices vont au devant de leurs élèves. Sans doute les filles des artisans et des pauvres ne comprendront-elles jamais le latin, ce dont, d'ailleurs, elles n'ont nul besoin, et pourtant la tradition demeure : elles s'initient à la lecture dans un syllabaire qui ne comporte dans sa première partie que des syllabes et des mots latins. On a jadis laissé entendre que, très tôt, les Ursulines de Dole, non cloîtrées, fondées spécialement pour les pauvres par Anne de Xainctonge, avaient renversé la méthode en plaçant la lecture du français avant celle du latin. Il est bien vrai que le plus ancien règlement conservé, celui de 1623, demande aux maîtresses d'une grande classe d'apprendre à ses élèves « à lire latin », mais Morey, qui cite le document, rappelle avec à-propos qu'à l'époque « lire le latin » c'était l'entendre, le comprendre, l'étudier : les professeurs de Faculté s'appelaient des « lecteurs royaux » [1]. De fait le même règlement de 1623 exige

1. MOREY (chanoine Jean), *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne*, Paris, Bloud et Barral, 1901, 2 vol., in-8°, 392 p. et 454 p., voir t. II, p. 77.

que les petites filles de la plus basse classe sachent « fort bien appeller spécialement le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Confiteor* ». Dans la classe suivante il s'agit de les familiariser avec les sept psaumes pénitenciaux en les leur faisant lire « verset par verset ». Nous sommes donc bien, jusque-là, en présence de textes purement latins. Reconnaissons toutefois qu'Anne de Xainctonge a eu le mérite de ne pas attendre que ses élèves sachent la langue latine pour leur montrer à lire en français. Il n'est pas besoin, pensait-elle, que les filles comprennent la langue de l'Église pour pouvoir prier, même en latin : le cœur n'est pas enchaîné par les lèvres. Ce point de vue ne plut pas à son évêque ; elle dut le défendre et, ce faisant, elle amorçait une polémique qui n'était pas près de se clore.

Pas plus que les pauvres filles, les garçons démunis d'argent n'avaient besoin de latin. Toutefois, le souci de recrutement, ne fût-ce que d'enfants de chœur, inclinait le clergé à favoriser les méthodes traditionnelles pratiquées par les maîtres des petites écoles.

En 1633 les *Methodes pour apprendre à lire, escrire, chanter le plain-chant et compter*, de Messire Jacques Cossart, curé de Dormans, affirment la primauté du latin : « la septiesme règle, est-il dit, sera d'eviter soigneusement la prononciation des langues maternelles corrompuës ». Au cours de 196 pages l'enfant s'applique à la lecture latine puis, rapidement (63 pages), il pratique la « methode pour apprendre à lire la langue Françoise ».

Répondant aux mêmes préoccupations *l'Escole paroissiale*, éditée pour la première fois en 1654, fournit le résultat de dix-huit années d'expérience pédagogique. L'auteur, I.D.B., prêtre parisien, s'adresse principalement aux maîtres qui tiennent les écoles de charité. Il résume lui-même sa méthode en ces termes : « Pour proceder donc par ordre il faut 1. Enseigner aux petits enfants à connoistre les lettres 2. A les assembler pour en faire des syllabes 3. A espeller les syllabes pour en faire des mots ; et en suitte lire les mots pour en faire des periodes Latines puis bien lire en François » (p. 234). L'importance de l'ouvrage, sa diffusion, ses rééditions, son adoption par plusieurs responsables diocésains de l'enseignement popu-

laire, permettent de le considérer comme le témoin idéal d'une pratique courante vers 1650-1685.

Il existait pourtant, depuis le début du siècle, un autre courant alimenté par des maîtres catholiques.

Pierre le Gaygnard, un précepteur, avait publié dès 1609 son *Aprenmolire françois* dans lequel il enseignait à prononcer successivement lettres, syllabes et mots qui constituent la langue française. L'ouvrage était dédié à un noble personnage, *Monseigneur de la Boulaye, Baron de Chateaumur la Tourdoire*, mais il visait à rendre service à de nombreux « maistres d'escolles » afin qu'ils « ne soient plus si long temps à faire apprendre une asseurée lecture courante à nostre eveillée et docile jeunesse ». La même année l'*Alfabet nouveau* de Robert Poisson expose « la vrée et pure ortografe Fransoize » sans prétendre jouer le rôle de syllabaire.

Il en va tout autrement des *Alphabets françoys, latin et grec* de Jean Behourt (1620). Ce régent du collège des Bons Enfants de Rouen, ne mélange nullement les trois langues ; il les réunit seulement « pour la commodité du lecteur ». Commençant par le français il s'y attarde : 114 pages. Suit un bref syllabaire latin qui ne compte que huit pages. Le trop fameux Despautère, il est vrai, devait lui servir le complément. Un assez copieux *Alphabet grec* termine le tout. L'auteur prétend avoir « traicté le tout en Françoys afin que la perception en fust plus prompte, baillant la manière de sçavoir devant la science, estant chose absurde de les rechercher ensemble » (Dédicace), mais il n'ignore pas que les maîtres auxquels il s'adresse connaissent le latin et, par suite, il joint le texte latin des prières usuelles au texte français (p. 33 à 38), ou bien encore il s'appuie sur l'autorité des Anciens et les cite dans leur propre langue. Rédigé spécialement pour le jeune prince Henry de Lorraine, qui commençait à s'exercer à la lecture, ce petit livre n'eut pas de rééditions.

La campagne de Comenius en faveur de la priorité de la langue maternelle se situe vers la même époque, mais elle n'est rien d'autre que l'expression vigoureuse des idées protestantes sur ce point : « Apprendre le latin avant la langue maternelle, c'est vouloir monter à cheval avant de savoir marcher ».

Vingt ans plus tard, on l'a dit, l'Oratoire et Port-Royal s'appuient sur le même principe, mais le nombre d'enfants auxquels ils apprennent les premiers éléments de la lecture, enfants de six à sept ans, est extrêmement restreint. Ils appartiennent d'ailleurs aux classes riches.

Vers le milieu du siècle l'auteur de *Quelques maximes touchant la première instruction des enfans*, qui vise une audience plus vaste, tire indifféremment ses exemples du français ou du latin [1]. Il juxtapose, sans sourciller, *fa-im*, *pa-in fœ-ur*, et il affirme que « *mere*, *mater*, et *mer*, *mare*, ont semblable prononciation ». Français d'abord ou latin d'abord ? on ne sait trop. Il semble que nous soyons en présence d'une sorte de compromis. Filz est plus clair. Il préconise, longtemps avant la lettre, une méthode bilingue. En 1653 sa *Methode courte et facile pour apprendre les langues latine et françoise* bat en brèche la priorité du latin. Elle montre comment étudier simultanément la prononciation des lettres, syllabes et mots, dans les deux langues. On y lit : « nous prononçons *ae*, *oe*, comme *é*. On met en notre langue trois voyelles ensemble, comme *eau*, *Dieu* ». Cette méthode, dédiée à Monseigneur le Dauphin, sera rééditée plusieurs fois puisque le Père Lallemant, chancelier de l'Université, en fera l'éloge en 1669 et que le libraire-imprimeur Thiboust la mettra encore en vente en 1685. Le très joli *Roti-Cochon* (1676) procède d'une manière quelque peu semblable, puisque chaque gravure est accompagnée d'expressions latines et de leur traduction française. Il est évident, cependant, que tous ces ouvrages, ayant pour but final non pas la lecture, mais la connaissance des langues, latine et française, ne pouvaient pas constituer des manuels pratiques à l'usage des petites écoles.

Les œuvres de Claude Irson, de 1656 à 1667, ressortissent davantage à la grammaire qu'à la lecture élémentaire. L'*Alpha-*

---

1. La plupart des méthodes analysées dans cet article sont signalées dans une excellente biographie manuscrite dressée par Mlle Hanotte, du Centre national de Documentation pédagogique, et déposée à la salle des Catalogues de la Bibliothèque nationale (cote : Bureau-1965-Éducation). Les *Quelques maximes touchant la première instruction des enfants* ne se trouvent pas au C.N.D.P. mais à la Mazarine, cote A 15 374 (8e pièce, p. 19-21).

bet de Le Soyeur (1661), est un petit traité d'orthographe. Les *Principes infallibles et les regles assurées de la iuste prononciacion de nôtre langue* établis en 1670 par Antoine Lartigaut n'eurent guère d'adeptes.

Il n'empêche, une idée moderne faisait son chemin et pénétrait, de haut en bas, dans les divers milieux sociaux : *Avantages de la langue française sur la langue latine* (Le Laboureur, 1669), *Excellence de la langue française* (Charpentier, 1683). Les Modernes étaient en passe de triompher des Anciens et le temps n'était pas loin où cette phrase de Lartigaut serait admise par les maîtres chargés de l'instruction gratuite des enfants pauvres : « c'et un zel indiscrêt et dénaturé de vouloir favorizer des Langues étrangères aus dépans de céle de son peï ; de fêre passer la Langue Francêze come l'esclave de la Gréque et de la Latine, et de vouloir anfin par cête honteuze ostinacion réduire toutes les fames à chercher des Racines Grèques, à savoir le Latin pour écrire Francês, et à anplêyer le cart de leur vie pour savoir seulement BIEN LIRE ».

II

LA PHASE AIGUË DE LA DISPUTE (1688-1703)

La vraie dispute du syllabaire éclata au niveau des écoles populaires. Depuis 1685 la révocation de l'Édit de Nantes rend l'enseignement protestant quasi-impossible en France. Par contre-coup l'opposition des catholiques à l'égard des méthodes de lecture en usage chez les Réformés perd de son intérêt : l'esprit de contradiction, ce puissant ressort psychologique, ne la soutient plus. De même les dernières écoles de Port-Royal ayant disparu depuis 1660 on risque moins d'être accusé d'amitiés jansénistes en commençant l'apprentissage de la lecture par le français. Il devient moins difficile aux responsables de l'enseignement catholique de garder la tête froide en face de la question du syllabaire et d'écouter la voix de la raison plus que celle du sentiment ou de la routine.

Pourtant les maîtres écrivains tenaient à leurs méthodes traditionnelles. Distribuant un enseignement rétribué ils désiraient avoir le plus grand nombre possible d'élèves et ne

reculaient devant aucun effort pour y parvenir : empiètement sur les droits de l'Université en poussant leur programme au delà du niveau élémentaire, procès aux maîtres des écoles de charité lorsqu'ils réussissaient trop bien. La concurrence avec l'Université liait les maîtres écrivains à la langue latine. Ils souhaitaient non seulement la faire lire, mais la faire apprendre à leurs élèves. On conçoit qu'ils aient eu du mal à la sacrifier au français.

Les écoles de charité, sous la dépendance des curés, instruisaient gratuitement des enfants du même âge que ceux qui fréquentaient les écoles des maîtres écrivains. Tant qu'elles ne brillaient pas par une réussite exceptionnelle les familles aisées n'éprouvaient aucun désir d'y envoyer leurs enfants : les barrières sociales étaient un frein assez puissant. Mais qu'adviendrait-il si un changement de méthodes rendait l'enseignement gratuit des pauvres, supérieur en qualité, à l'enseignement coûteux des riches ? Les classes sociales se mêleraient-elles sur d'humbles bancs scolaires ? Les maîtres écrivains adopteraient-ils les nouvelles méthodes ou bien, alléguant les règlements, chercheraient-ils à les ruiner ?

La crise éclata en 1688 à Paris. Le chantre, directeur des petites écoles, et les maîtres écrivains prirent peur. Un nouveau venu sur la paroisse Saint-Sulpice, M. de La Salle, prêtre, docteur en théologie, mettait de l'ordre dans l'école de charité dirigée par l'abbé Compagnon. En deux mois il transformait la discipline. Le curé, satisfait, lui confiait alors la direction complète de l'établissement. Libre d'agir à sa guise M. de La Salle en profitait aussitôt pour instaurer dans cette école de la rue Princesse les méthodes auxquelles il devait le succès de ses écoles rémoises. Réussite complète, jalousie des évincés, méfiance puis confiance du curé, et, pour finir, ouverture d'une seconde école rue du Bac (1689), d'un séminaire de maîtres (noviciat) rue de Vaugirard, d'une troisième école sur la paroisse Saint-Hippolyte, d'une quatrième rue Saint-Placide. Les enfants affluent, Mgr Godet des Marais, évêque de Chartres demande à M. de La Salle de lui envoyer des *Frères des Écoles chrétiennes* pour sa ville épiscopale. Jacques II lui confie l'éducation de cinquante jeunes Irlandais (1698).

Maîtres des petites écoles et maîtres écrivains se sentent financièrement menacés : trop d'enfants désertent leurs classes. Au lieu de réviser leurs méthodes et de se demander si celles du nouveau venu ne surpassent pas les leurs, ils préfèrent employer la force. En 1690, le chantre, Claude Joly, condamne M. de La Salle sous prétexte qu'il accepte dans ses écoles des élèves qui peuvent payer leurs études, mais le Parlement le réhabilite. En 1699 les mécontents envahissent les classes de la rue Saint-Placide et jettent à la rue le mobilier scolaire. Grâce à l'appui de Mme de Maintenon, qui intervient personnellement auprès du président de Harlay, le prévenu gagne son nouveau procès [1]. Ses écoles se multiplient et son séminaire de maîtres accueille de 30 à 40 recrues.

C'est au milieu de cette bataille que la vieille question du français ou du latin se transforme en dispute. Deux documents majeurs nous font connaître les arguments des antagonistes. Le premier est un livre de Scipion Roux « Prestre, Docteur ès Droits et Maistre d'Escole à Paris ». Il bénéficie de l'approbation générale du chantre, Claude Joly, et « de tous les Messieurs Maistres en charge et Anciens de la Communauté des Maistres d'Escole de Paris ». Il a pour titre : *Methode nouvelle pour apprendre aux enfants à lire parfaitement bien le Latin et le Français* (1694). L'auteur demande que les écoles populaires soient divisées en classes distinctes, comme les collèges, puis il démontre longuement la nécessité de commencer l'enseignement de la lecture par le latin. « Quelques Maistres » sont pris à partie parce qu'ils « font apprendre à lire le François avant le Latin » (p. 21). On devine de qui il s'agit lorsqu'on sait que Binet, l'un des maîtres signataires de l'approbation générale, n'est autre que le Charles Binet, demeurant rue du Vieux-Colombier, qui témoignera dans un nouveau procès (1704) intenté par la corporation des écrivains à M. de La Salle. La manière dont ce dernier enseigne la lecture est évidemment la méthode à ridiculiser.

En face de ce premier document il existe une argumentation que le fondateur des *Frères des Écoles chrétiennes* dut présenter

1. DEPPING, *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. IV, p. 180.

pour sa défense. On sait que saint Jean-Baptiste de La Salle dut justifier sa méthode auprès du curé de Saint-Sulpice en septembre 1688, puis, de nouveau, en présence de l'évêque de Chartres peu après la rentrée scolaire de 1702. A lire Scipion Roux il semble que celui-ci ait eu connaissance, dès 1694, des arguments de son adversaire. En tout cas il est certain que la discussion fut orale longtemps avant d'être consignée par écrit.

Voyons donc ce duel d'un peu plus près [1] :

— « La langue Françoise étant la naturelle, dit M. de La Salle, est sans comparaison, beaucoup plus facile à aprendre que la Latine, à des enfans qui entendent l'une et qui n'entendent pas l'autre ».

— « Il est bien vray, répond M. Roux, qu'il est plus aisé [...] d'apprendre à parler sa Langue naturelle qu'une Langue estrangere [...] mais il n'est pas vray qu'il soit plus aisé [...] d'apprendre à lire le François que le Latin ; et je le monstre par cette raison evidente. Pour apprendre à lire, il faut apprendre, 1. A connoistre les lettres et à les bien prononcer, 2. A epeler, 3. A assembler, 4. A prononcer les mots, 5. A s'arrester à la ponctuation et au sens. Pour le premier article je dis qu'il est également aisé à cet enfant d'apprendre à connoistre les lettres du François et du Latin, parce qu'il n'a encore rien appris ny de l'un ny de l'autre, et que ce sont toutes les mesmes lettres sans nulle difference ny de figure, ny de prononciation. Pour ce qui est du 3e, 4e, et 5e article, j'en dis le mesme, parce que dès qu'un enfant sçaura bien epeler le François ou le Latin, il apprendra dès lors également bien à assembler et à prononcer les mots Latins et François [...]. Il ne reste que le 2e article à examiner [...]. Je dis donc qu'il est incomparablement plus facile à un enfant d'apprendre à épeler le Latin que le François, parce que pour epeler une syllabe Latine, il n'a qu'à

8. Le texte de Scipion Roux débute par ces mots : « Ces Messieurs agreeront bien que je reponde icy à ces deux raisons qu'ils m'ont apportées à moy-mesme », *op. cit.*, p. 22. Les arguments de saint Jean-Baptiste de La Salle sont rapportés par BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, Machuel, 1733, t. I, p. 375.

nommer les lettres de cette syllabe et à les unir ensemble [...] au lieu que pour epeler le François, il doit non seulement nommer les lettres des syllabes comme au Latin, mais encore unir ces lettres d'une maniere le plus souvent toute contraire à ce qu'il voit escrit ».

— « La lecture du François, reprend M. de La Salle, dispose à la lecture en Latin : au contraire la lecture en Latin ne dispose pas à la Françoise, comme l'expérience l'aprend. La raison est qu'il suffit dans la lecture Latine, pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire, quand on sçait bien épeler, et lire en François ; d'où il suit que les personnes qui sçavent bien lire le François, aprennent aisément à lire le Latin ; et qu'au contraire, il faut encore bien du tems pour aprendre à lire en François, après en avoir beaucoup mis pour aprendre à lire en Latin [...] les mots en sont barbares pour des personnes qui n'en entendent pas le sens, et [...] il leur est difficile de retenir des syllabes, et de bien épeler des mots dont ils ne conçoivent pas la signification [...]. Enfin l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le Latin [...] ne sçavent jamais bien lire le Latin, et font pitié, quand ils le lisent à ceux qui entendent cette langue ».

— « Nulle experience, réplique M. Roux, ne peut monstrer qu'un enfant ait plus tost appris à lire le François que le Latin, si l'on ne suppose que la Methode d'enseigner à lire le François est meilleure que celle d'enseigner à lire le Latin ; car si les deux Methodes sont également bonnes et bien suivies, il est seur que l'on doit plus tost avoir appris à lire le Latin que le François ».

— « L'expérience, insiste M. de La Salle, aprend que ceux et celles qui viennent aux Écoles Chrétiennes, ne persévèrent pas longtems à y venir, et n'y viennent pas un tems suffisant pour aprendre à bien lire le Latin et le François. D'abord qu'ils sont en âge de travailler on les retire [...]. Cela étant, si on commence par leur aprendre à lire en Latin, voici les inconvéniens qui en arrivent. Ils se retirent avant que d'avoir apris à lire en François, ou de sçavoir le bien lire. Quand ils se retirent, ils ne sçavent qu'imparfaitement lire le Latin, et

ils oublient en peu de tems ce qu'ils sçavoient : d'où il arrive qu'ils ne sçavent jamais lire, ni en Latin, ni en François [...]. Quand on commence à aprendre à lire à la jeunesse par le François, elle sçait au moins le bien lire quand elle se retire des Écoles ».

A ce dernier argument Scipion Roux n'avait guère à objecter puisqu'il avouait lui-même : « On ne voit peut-estre jamais sortir des Escoles aucun enfant, pour long-temps qu'il y ait demeuré, qui sçache lire parfaitement bien le Latin et le François ». On pourrait donc penser qu'il finit par se ranger du côté de l'expérience et par modifier, à propos du syllabaire, des méthodes qu'il sait « defectueuses » (p. 25). Il n'en fut rien. Les maîtres écrivains restèrent sur leurs positions et suivirent le conseil de Claude Joly qui exhortait « Messieurs les Maistres et Maistresses d'Escole » de sa juridiction, « et tous autres », à se servir de la *Methode nouvelle pour apprendre aux enfants à lire parfaitement bien le Latin*...

Passant du plan théorique au plan pratique Scipion Roux faisait de la seconde partie de son livre un syllabaire pour écoliers. Qu'y voyons-nous ? Dans la septième classe, initiation aux lettres : majuscules, minuscules, italiques... Dans la sixième, premier essai de syllabation : *ba, be, bi, bo, bu*... jusqu'à *scrobs, sphinx,* et *stirps*. Dans la cinquième, lecture de mots comme *stringens, stringent, stringunt* et *transcris*. Dans la quatrième les difficultés s'accumulent : *perhonorificentissimorum, perhonorificentioribus*. Mais il faut attendre la troisième classe pour qu'apparaisse la lecture du français par l'entremise d'un récit : *mort d'un loup en mots les plus courts de tous*.

De son côté saint Jean-Baptiste de La Salle donnait aux élèves de ses écoles un *Syllabaire françois* de soixante-douze pages, imprimé en 1698 sans privilège ni permission [1]. Il était

1. Ce *Syllabaire françois* est connu par le *Registre de Monsieur l'abbé Bignon*, conservé à la B.N. sous la cote ms. fr. 21 939, f° 59. Ce document sera publié dans la prochaine livraison des *Mémoires... de la Marne*. La *Conduite des écoles chrétiennes*, texte de 1706, explique la manière d'utiliser le syllabaire. Elle a été publiée en 1951 par les soins de F. Anselme, Paris, Procure générale, 78, rue de Sèvres.

« rempli de toutes sortes de syllabes françoises [...] et de quelques mots pour faciliter la prononciation des syllabes ». Les enfants consacraient deux mois à l'étude des lettres de l'alphabet, majuscules et minuscules, un mois à celle des principales syllabes de deux ou trois lettres puis cinq mois à épeler les divers groupes de lettres réunis dans le syllabaire. Ainsi, avant la fin de leur première année de scolarité, ils commençaient vraiment à lire des mots et des phrases compréhensibles pour leurs jeunes intelligences.

En 1698 l'auteur du *Syllabaire françois* n'avait pas jugé prudent de réclamer une *Permission*. En 1703, Mgr Godet des Marais s'étant rendu aux solides raisons du novateur, l'un des principaux adversaires de la nouvelle méthode, Claude Joly, étant mort, il devenait possible de réaliser une réimpression avec *Privilège*. Antoine Chrétien, imprimeur du roi à Paris, en fut chargé. Une autre édition vit le jour en 1705 et le Cabinet du roi, gardé par M. Dacier, en reçut un exemplaire in-16 le 6 août 1706. La partie semblait gagnée.

A partir de ce moment, lorsqu'on examine la liste des syllabaires ou des méthodes de lectures mis en vente par les libraires on est presque surpris de constater combien sont rares les ouvrages nouveaux qui proposent aux maîtres d'enseigner la lecture en commençant par le latin. Sans doute l'*École paroissiale* poursuit-elle sa carrière, mais l'ouvrage de Roux n'est pas réédité et, lorsque les presses de Muguet donnent au public un *Reglement et methode pour les écoles* (1709-1710) celui-ci conseille aux maîtres d'apprendre à leurs élèves « à bien lire en François, puis en Latin » (p. 72). Les Frères Tabourins, dont A. Gazier s'est fait le panégyriste, commencent également par le français [1]. Les méthodes de Py-Poulain Delaunay (1719), de Vallange (1719), de Dumas (1735)... sont à base de français.

Est-ce à dire que, dans ce secteur, les Modernes aient définitivement triomphé des Anciens ? Nullement. La bataille semble gagnée, mais les routines ont la vie dure et conservent leurs

1. GAZIER (A.), *Les Écoles de charité du faubourg Saint-Antoine, école normale et groupes scolaires*, Paris, Pichon, 1906, in-8°, 39 p.

partisans. Les diocèses qui accueillent les maîtres formés par M. de La Salle ne constituent, sur l'ensemble du territoire français, qu'une minorité. Il ne s'agit d'ailleurs que des écoles populaires ouvertes dans les villes. Collèges et campagnes échappent à la réforme. Si l'on en croit F. Brunot il y faudra beaucoup de temps, énormément de temps, puisque sa propre expérience lui permettait d'écrire en 1917 : « M. l'Inspecteur Bony, né le 9 mars 1860, a encore appris à lire en latin d'abord, à l'école de Villy-en-Auxois (arrond. de Semur). C'était à son époque une règle générale dans ce pays et bien ailleurs »[1]. Si la dispute du syllabaire a donné la victoire au français dans les écoles populaires les plus importantes de Paris vers 1688-1703, la raison et l'expérience, cette expérience que Descartes recommandait et que le XVIIIe siècle adulera, finiront quand même, par une lente progression, à imposer à tous la lecture du français avant celle du latin. Il était réservé à la Troisième République de rendre cette méthode obligatoire dans toutes les écoles officielles de France.

Y. POUTET.

---

1. BRUNOT (Ferdinand), *op. cit.*, t. V, p. 39, n. 2.

Bibliographie 1959

LITTÉRATURE DU XVIIe SIÈCLE

On ne trouvera en principe sous cette rubrique que des ouvrages et des articles effectivement publiés en 1959. Cependant nous ne nous sommes pas interdit de signaler quelques travaux parus en 1958 et qui avaient jusqu'à présent échappé à nos recherches. Inversement, nous signalerons exceptionnellement plusieurs titres concernant l'année 1960, lorsqu'ils nous paraîtront en étroit rapport avec des publications de 1959.

Nous donnons en abrégé les titres des revues suivantes : — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaisance : B H R. — Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises : C A I E F. — French Review : F R. — French Studies : F S. — L'Information Littéraire : I L. — Modern Language Notes : M L N. — Modern Language Quarterly : M L Q. — Modern Language Review : M L R. — Nouvelle Revue Française : N R F. — Revue d'Histoire du Théâtre : R H T. — Revue d'Histoire Littéraire de la France : R H L F. — Revue de Littérature Comparée : R L C. — Revue des Sciences Humaines : R S H. — Romanic Review : R R. — Studi Francesi : S F.*

I. — PROBLÈMES GÉNÉRAUX

Dans l'*Histoire des Littératures*, t. III, de l'*Encyclopédie de la Pléiade*, Paris, 1958, Jacques SCHERER présente la littérature dramatique du XVIIe siècle, Jean TORTEL la poésie lyrique, et Ph. Van TIEGHEM les prosateurs. Dans son *Histoire de la Littérature française, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, A. Colin, 1959, 533 p., Jacques VIER fait un effort pour tenir compte des perspectives et catégories nouvelles proposées par les travaux critiques des trente dernières années. Enfin, Sidney D. BRAUN, dans son *Dic-*

tionary of French Literature, New-York, 1958, XV-362 p., présente auteurs, formes poétiques, institutions et termes divers de la critique littéraire (cf. c.-r. par Léon S. ROUDIEZ, dans *F R*, oct. 1959).

INFLUENCES DIVERSES

H. BARDON, *A propos des* Ovidiana, dans *R L C*, 33-2, 1959, p. 224-230 (*A propos de* Ovidiana, articles rassemblés par N.-I. HERESCU, Paris, Belles-Lettres, 1958 : importance d'Ovide dans l'art européen du XVIe au XVIIIe s. ; informations sur son rôle dans les divertissements de cour au temps du grand roi, complétant l'article publié dans les *Études classiques* en 1957).

Erich HAASE, *Einführung in die Literatur des Refuge. Der Beitrag der französischen Protestanten zur Entwicklung analystischer Denkformen am Ende des 17. Jahrhunderts*, Berlin, 1959, 587 p. (le départ des protestants français pour Genève, Amsterdam, Londres ou Berlin, est un facteur important de l'évolution des idées entre 1680 et 1715 ; il prépare la constitution de l'internationale « République des Lettres », élément essentiel du siècle philosophique).

Jean BONNEROT, éd. de Sainte-Beuve, *De la lecture des poètes latins sous Louis XIV*, dans *Mercure de France*, t. 336, 1959, p. 588-613 (un article [ou une conférence] de Sainte-Beuve, acquis par la Bibl. du Musée Pédagogique, sous la cote *1226501 a Réserve :* imitation et originalité chez les poètes français du XVIIe siècle).

VIE LITTÉRAIRE

Raymond MANEVY, *La presse française de Renaudot à Rochefort*, J. Foret, 1958, 365 p. (replace dans l'histoire générale de la presse la *Gazette* de Renaudot (1631), le *Journal des Savants* (1665), le *Mercure Galant* (1672), la *Muse Historique* (1650-1665) et les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle (1684). Insiste sur le contrôle exercé par le pouvoir sur la presse officielle ou officieuse, à laquelle est opposée la presse clandestine des nouvellistes à la main, d'ailleurs pourchassés par la police).

G. MONGREDIEN, *Louis XIV et l'Académie Française*, dans *Rev. de Paris*, juin 1959, p. 89-94 (successeur de Richelieu et de Séguier comme protecteur de l'Académie, Louis XIV est intervenu plusieurs fois dans la vie de la Compagnie).

Documentation

J. Mesnard, *Un fonds d'archives privées intéressant l'histoire littéraire : le chartrier des Yongues*, dans *Annales du Midi*, oct. 1958 (documents particulièrement intéressants pour la famille Gombaud, qui est celle du chevalier de Méré). L. Desgraves, *Les imprimeurs bordelais Simon Boé (1668-1703), Guillaume Boudé-Boé (1686-1725) et Simon Boé (1725-1726)*, dans *Bull. philolog. et histor.*, 1958 (1959), p. 455-477 (liste de leurs publications). R.-A. Meunier, *Notice sur quelques Bibliothèques du* XVIe *au* XVIIIe *siècles*, dans *Bull. philol. et hist.*, 1957 (1958), p. 75-82 (cinq bibliothèques poitevines). L. Desgraves, *L'imprimeur bordelais Jacques Mongiron-Millanges (1649-1692)*, dans *ibid.*, p. 23-74 (monographie, bibliographie, index). Fr. Bar, *La méthode étymologique de Ménage*, dans *C A I E F*, n° 11, 1959, p. 265-272 (intérêt des *Origines de la langue française* (1650) et des *Observations sur la langue française* (1672) : en dépit de ses erreurs, Ménage a pressenti la grammaire historique et la grammaire comparée).

Thèmes littéraires

R. Pomeau, *De la nature : essai sur la vie littéraire d'une idée*, dans *Rev. de l'Enseignement supérieur*, n° 1, 1959, p. 107-121 (« le classique l'atteint par un effort de dépouillement qui tient pour négligeables les aspects transitoires des choses »).

P.-H. Simon, *La raison classique devant le « je ne sais quoi »*, dans *C A I E F*, n° 11, 1959, p. 104-117 (« une limite prudemment posée aux ambitions d'un rationalisme qui prétendait plier tout le réel aux idées claires et distinctes ». Commentaire en particulier du premier *Entretien d'Ariste et d'Eugène* du P. Bouhours (1673).

A propos du baroque

R. Lebegue, dans *R H L F*, t. 59, 1959, p. 94-99, en rendant compte des ouvrages de M. Raymond, *Baroque et Renaissance poétique*, 1955 et de J. Rousset, *La Littérature de l'âge baroque en France*, 1954, pose quelques importants problèmes : l'hyperbole et l'antithèse procèdent-elles d'une vision du monde ou ne sont-elles que des procédés ? Ne convient-il pas de distinguer entre le goût du déguisement et le simple goût de l'irrationnel ? Il donne également quelques utiles références sur l'art macabre dans la 2e moitié du XVIe s. et sur l'héraclitisme diffus durant tout le XVIe s. A. Stegmann, dans *R L C*, t. 33, 1959, p. 277-280, apporte une utile analyse critique du livre de A. Cioranescu

(*El Barroco*..., 1957). Vaclav CERNY, dans *Casopis pro moderni filologii*, t. XL, 1958, p. 164-178, analyse Endre ANGYAL, *Barock in Ungarn* (1945), Edward WINTER, *Die tschechische und slowakische Emigration in Deutschland* (1954), V.-L. TAPIÉ, *Baroque et Classicisme* (1957) et signale l'intérêt porté au baroque par la science soviétique (cf. *Grande Encycl. sov.*, articles de V.-N. LAZAREV et M.-A. IL'INE ; *Histoire des littératures occidentales*, Moscou 1947, art. de A.-A. SMIRNOV sur Calderon ; travaux de Mme Nina A. SIGAL sur Corneille (1946-1956 : Corneille, classique jusqu'en 1643, serait passé ensuite au baroque).

J. LEGRAND, dans *Critique*, 1960, p. 34-47, sous le titre *A la découverte du maniérisme européen*, analyse deux ouvrages de G.-R. HOCKE, *Die Welt als Labyrinth* et *Manierismus in der Literatur*, Hambourg, 1957 et 1959 (le délire maniériste, caractéristique d'une période historique précise (1520-1654), exprime un besoin d'échapper aux limites imposées à l'homme, et peut apparaître dès lors dans toutes les époques de trouble. Le baroque est une réaction constructive contre la dissolution maniériste). Au c.-r. de son ouvrage publié par P. FRANCASTEL, dans *Annales, Économies*..., t. 14, 1959, p. 142-151, affirmant que le baroque est l'art d'une société féodale moribonde, le classique celui d'une société bourgeoise en plein essor, V.-L. TAPIÉ a répondu (*ibid.*, p. 719-731) en rappelant que l'enthousiasme pour la gloire et la complaisance pour l'ostentation peuvent se manifester en des formes baroques même dans des sociétés essentiellement bourgeoises, et en affirmant que le baroque n'est pas à l'époque étudiée une survivance, mais le témoignage d'une société vivante.

L'Arc, Cahiers méditerranéens, n° 6, printemps 1959, réunit un certain nombre d'études sur le baroque, parmi lesquelles on retiendra : R. MICHA, *Baroco* ; J. ROUSSET, *Flânerie romaine* (essai de définition générale et rappel des caractères de « l'âge baroque ») ; P. FRANCASTEL, *Le baroque et nous* (un art fondé « sur l'imaginaire », alors que l'art classique est « fondé sur un empirisme dialectique du réel et de l'imaginaire ») ; O. de MAGNY, *L'homme de cour* (l'œuvre de B. Gracian présente les contradictions entre l'ascèse chrétienne et l'épicurisme païen qui définissent le baroque) ; G. POULET, *La bulle de savon* (un thème cher aux poètes baroques, qui recouvre des intentions religieuses, en opposant la fragile et illusoire perfection de la bulle à la vraie perfection de la sphère divine).

On trouvera d'autres essais de définition dans F. VENTURI, *La parola barocco*, dans *Rivista Storica Italiana*, t. LXX, 1959,

p. 128-130 (dans une lettre de Magliabecchi à Michel Germain (1688), « barocco » apparaît comme une sorte de mensonge, plus précisément d'usure frauduleuse) ; Bruce MORRISSETTE, *Structure de la sensibilité baroque*, dans *C A I E F*, nº 11, 1959, p. 86-103 (application des catégories de Wölfflin et de Rousset au roman pré-classique) ; L. ANCESCHI, *Le poetiche del Barocco letterario in Europa*, dans *Momenti e Problemi di Storia dell'Estetica*, parte I, Marzorati, 1959, p. 435-546 (utile synthèse, soulignant le caractère « problématique » de la notion, précisant les limites de l'époque baroque (entre la Renaissance et l'Illuminisme), étudiant enfin les variantes nationales de l'art baroque ; abondante bibliographie pour les années 1946-1958) ; *La critica stilistica e il barocco letterario*, Publ. dell'Associazione internazionale per gli studi di lingua e letteratura italiana, Firenze, 1958, 412 p. [Actes du 2e congrès international des études italiennes. Concernant la France, voir P.-M. MICHEL, *Studi francesi sul Seicento* (une revue critique) ; W. Th. ELWERT, *La poesia barocca nei paesi romanzi* (le tempérament français, les incertitudes du langage poétique français, les traditions poétiques formelles ont empêché la France de donner toute sa mesure dans la poésie baroque) ; H. HATZFELD, *L'Italia, la Spagna et la Francia nello sviluppo del barocco letterario* (le classicisme de *la Princesse de Clèves* ou de la tragédie racinienne est un « baroque pur », c'est-à-dire où l'équilibre est atteint entre la forme et le contenu)] ; Ph. BUTLER, *Classicisme et baroque dans l'œuvre de Racine*, Paris, 1959, 352 p. (la première partie de l'ouvrage est consacrée à l'âge baroque en général, caractérisé par un esprit féodal et clérical ; elle souligne que le baroque n'est pas la liberté, et se concilie au contraire avec des règles précises).

P. CHARPENTRAT, *Baudelaire et le baroque*, dans *N R F*, oct. et nov. 1959 et W.-W.-R. DROST, *Baudelaire et le Baroque belge* dans *Revue d'esthétique*, juil.-déc. 1959, rappellent que Baudelaire, dont l'esprit et la poésie ont des caractères baroques, a été un des premiers critiques d'art à donner un contenu positif à la notion.

Enfin R. HERVAL, *Le romantisme sous Louis XIII*, dans *Revue de l'Université Laval*, 1958, p. 779-793 et 896-909, refuse la notion de baroque, et applique aux poètes français prémalherbiens l'épithète de « préromantiques », et G. MACCHIA, *Aspetti anticartesiani della letteratura francese*, dans *Nuova antologia*, sept. 1958, p. 63-82, oppose en général dans la littérature française un courant cartésien rationaliste et un courant anti-cartésien et irrégulier, dont baroque et romantisme ne sont que deux moments importants.

II. — LITTÉRATURE DRAMATIQUE

Documentation

H. Horn-Monval, *Répertoire bibliographique des traductions et adaptations françaises du théâtre étranger du* XVe *siècle à nos jours*, Paris, C N R S, 1958 [1. Théâtre grec antique, 122 p.; 2. Théâtre latin (antique, médiéval et moderne), 116 p.]. A. Veinstein, *Les bibliothèques françaises de théâtre*, dans *Theatre Research*, I, 2, 1959, p. 55-58 (les diverses bibliothèques et collections théâtrales françaises). *La collection théâtrale Auguste Rondel*, dans *Bull. de la Soc. des Auteurs et Compositeurs dramatiques*, nº 6, 1959. *Le théâtre et la danse en France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (catalogue de l'exposition du Cabinet des dessins du Louvre, préfacé par J. Bouchot-Saupique, 1959). H. Leclerc, *Le théâtre et la danse...*, dans *R H T*, 1959, 4, p. 327-331 (c.-r. de la même exposition, avec 8 photographies).

Vie théâtrale

R.-W. Lowe, *Les représentations en musique au Collège Louis-le-Grand (1689-1762)*, dans *R H T*, 1959, 3, p. 205-212 (suite à l'article de 1958 : une « succursale de l'Opéra » chez les Pères Jésuites). R. Lebegue, *Une tragédie archaïsante à Plombières en 1628*, dans *Annales de l'Est*, 6e année, nº 3, 1958, p. 187-194 (Étienne Grandjean, *Tragédie du martyre et mort de saint Sébastien sous l'empire de Dioclétien*, Nancy, 1628 : un témoignage de la survivance des traditions du mystère et de la tragédie renaissante). J. Robert, *Comédiens et Bateleurs sur les rives de la Garonne au* XVIIe *siècle*, dans *R H T*, 1959, 1, p. 33-45 (évocation des troupes ayant alors séjourné à Bordeaux, d'après des documents d'archives). R. Lebegue, *La vie dramatique à Rouen de François Ier à Louis XIII*, dans *Bull. philolog. et histor.*, 1955-1956 (1957), p. 399-422 (étude des pièces conservées qui furent alors jouées en Normandie ; avec huit pièces justificatives tirées des registres du Parlement de Normandie). C. Lebert, *Le théâtre à Meaux aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, dans *ibid.*, p. XVIII-XX (résumé) (d'après des ms. d'historiens locaux conservés à la bibliothèque de Meaux : dès 1547, on construit un théâtre permanent à Meaux, avec des « dessous » pour les machines). A.-M. Schmidt, *Bruscambille, virtuose baroque*, dans *Lettres nouvelles*, 11 mai 1959, p. 48-50 (analyse stylistique du « prologue-galimatias »). W.-L. Wiley,

Bruscambille's defense of the theatre, dans *M L N*, t. LXXIV, 1959, p. 502-507 (les prologues de Bruscambille témoignent d'une conception personnelle du théâtre chez leur auteur, montrent que la farce n'est pas méprisée à l'Hôtel de Bourgogne, et prouvent que la belle société fréquentait ce théâtre à l'époque de Bruscambille). M. BARTHELEMY, *La critique et l'actualité musicales dans le « Théâtre italien » de Ghérardi*, dans *R H L F*, 59e ann., 1959, p. 481-490 (plaisantes critiques de l'Opéra de la part des Italiens entre 1682 et 1697). P. MELESE, c.-r. de John LOUGH, *Paris Theatre Audiences in the 17th century*, 1957, dans *Theatre Research*, I, 1, mars 1958 (insiste particulièrement sur l'influence du public aristocratique sur le théâtre classique).

ESTHÉTIQUE DRAMATIQUE ET THÈMES DIVERS

Henri de LAGREVOL, *Schéma d'introduction à la tragédie classique*, dans *I L*, 11e ann., mars-avril 1959, p. 88-90 (rappel de quelques formules utiles pour la définition du réalisme esthétique des classiques). L. LOCKERT, *Studies in French classical Tragedy*, Nashville, 1958, 529 p. (un ouvrage de vulgarisation, intéressant dans la mesure où il fait place à quelques auteurs secondaires, Cf. c.-r. de J.-D. HUBERT, dans *R R*, t. L, 1959, p. 287-289. Articles sur Corneille, Tristan, du Ryer, Rotrou, Th. Corneille, Quinault, Racine, Campistron, la tragédie néo-classique). O.-J. RICHARD, *Hardy, Auvray, Du Ryer and the « Querelle des Anciens et des Modernes »*, dans *F R*, déc. 1959, p. 116-122 (une querelle littéraire en 1628. Pamphlets découverts par E. Roy à la Mazarine et publiés par lui dans *R H L F*, 1915, édudiés par LANCASTER, dans *R H L F*, 1917 et *A History...*, I, p. 35-38. L'article reproduit quelques-uns de ces pamphlets). — R.-J. NELSON, *Play within a play : the dramatist's conception of his art*, New Haven, 1958, 182 p. (signification dramatique et philosophique du « théâtre sur le théâtre », chez Rotrou, Corneille et Molière en particulier). — R. GARAPON, *Sensibilité et sensiblerie dans les comédies de la seconde moitié du* XVIIe *siècle*, dans *C A I E F*, no 11, 1959, p. 67-76 (étude des pièces ou des scènes qui annoncent la comédie larmoyante, en particulier du *Double Veuvage* de Dufresny (1702). — L.-M. AMOUR, *La sensibilité littéraire dans le chant au* XVIIe *siècle*, *ibid.*, p. 342-344 (a travers l'histoire de « l'air de cour » puis de « l'air sérieux » et de l'opéra, on assiste à une recherche toujours plus poussée de l'expression dramatique). — I.-M. FRANDON, *La femme dans la littérature française*, dans *Questions féminines*,

Paris, 1958, p. 39-69 (Angélique de *George Dandin* et Sabine d'*Horace*). — DUSSANE, *Vie et survie des héros de théâtre*, dans *Les Annales*, 1959, nos 100, 101, 102, 103 et 104 (Alceste et Célimène, Phèdre et Antigone, Arnolphe et Agnès, Tartuffe et Orgon, Scapin et Dorine : études des rôles et de l'évolution de leur interprétation. Intéressantes illustrations (portraits d'interprètes et dispositifs scéniques).

VOCABULAIRE

Deux volumes nouveaux de l'*Index du vocabulaire du Théâtre classique*, en cours de publication chez Klincksieck : l'*Index des mots de* Nicomède, par P. GUIRAUD, et l'*Index des mots d'*Alexandre le Grand, par R.-W. HARTLE (1959).

CORNEILLE, ROTROU, TRISTAN

a) *Études sur l'œuvre de Corneille :*

— Sur *Clitandre* : Cl.-E. ENGEL, *Corneille a-t-il connu Cymbeline ?*, dans *R S H*, t. 95, 1959, p. 327-330 (une influence shakespearienne possible sur la tragi-comédie de C.).

— Sur *La Place Royale* : J. DURANTEAU, *Corneille et les Tricheurs*, dans *Critique*, nov. 1959, p. 952-958 (réflexions sur le personnage d'Alidor).

— Sur *Médée* : Th.-C. van STOCKUM, *Die Erstlingstragödien Corneilles und Racines und ihre antiken Vorbilder*, dans *Neophilologus*, janv. 1959, p. 2-15 (Corneille beaucoup plus proche de Sénèque que d'Euripide).

— Sur *Horace* : J.-W. SCOTT, *The « irony » of* Horace, dans *F S*, t. XIII, 1, 1959, p. 11-17 (les diverses interprétations possibles du meurtre de Camille et généralement de l'attitude de Corneille en face du héros ; critique notamment de l'interprétation par l'« ironie » proposée par P. NEWMARK (*F S*, 1956).

— Sur *Cinna* : M. PICARD, *Pourquoi Auguste pardonne-t-il dans* Cinna ?, dans *I L*, 11e ann., janv. 1959, p. 39-40 (l'exemple d'une « forme exaltante de la santé morale »).

— Sur *Polyeucte* : M. PICARD, *Le personnage de Félix dans* Polyeucte, *ibid.*, nov. 1959, p. 223-226 (un portrait-charge du véritable héros cornélien, qui apparente *Polyeucte* aux soties et aux mystères). — O. BOUFFARD, Polyeucte *est-il encore chrétien ?*, dans *Culture*, XX, 3, sept. 1959, p. 296-306 (*Polyeucte* « pose le

problème d'un christianisme engagé intégral » ; la pièce est « bâtie à même les dogmes chrétiens les plus vitaux (le souverain domaine de Dieu, l'efficacité de la grâce, la communion des saints) »).

— Sur *Rodogune* : J.-D. HUBERT, *The conflict between Chance and Morality in* Rodogune, dans *M L N*, LXXIV, mars 1959, p. 234-239 (une désillusion cornélienne : cette tragédie ne laisse aucune place à l'espérance).

— Sur *Andromède, La Toison d'Or* et *Psyché* : M. DIETRICHT, *Der barocke Corneille*, dans *Maske und Kothurn*, 1958, p. 199-219 et 316-340 (ces trois pièces utilisent les machines et procèdent de l'esthétique de l'*Orfeo* de 1647 ; Corneille à la fois baroque et classique témoigne des idéaux contradictoires de la société où il vit ; le divorce se fera ensuite entre la tragédie classique (Racine) et l'opéra baroque (Lully).

— Sur *Sertorius* : J. STREICHER, *S.*, éd. critique, textes littéraires français, Genève et Paris, 1959, XIV-129 p. (présentation du texte de l'originale, avec d'intéressants documents).

— Sur la vieillesse de Corneille : Ch. CAMPROUX, *La verte vieillesse de Corneille*, dans *S F*, nº 7, janv. 1959, p. 34-47 (l'amour-force face à l'amour-faiblesse et l'indépendance des grandes âmes face au pouvoir). L'article de J. Ménard sur la vieillesse de C. dans *De Corneille à Saint-Denis Garneau*, Montréal, 1957, est sans intérêt.

b) *Influences* :

Ph. HARTNOLL, *Corneille in England*, dans *Théâtre Research*, 1-2, juin 1958, p. 14-16 (*Le Cid* trad. par Rutter et joué à Londres en 1637-1638 ; *Polyeucte* trad. en 1655 et *Horace* en 1656 par sir William Lower ; *Pompée* trad. en 1663 par K. Philips et joué à Dublin, etc. La première représentation attestée en français est celle d'*Andromède*, repr. en 1662 devant la cour ; à partir de 1772 une Cie française joue Corneille au Little Theatre).

J. van EERDE, *Baudelaire and Corneille : a parallel*, dans *M L N*, t. LXXIII, déc. 1958 (l'« Éloge du maquillage » dans *Le peintre de la vie moderne* comparé à *Comédie des Tuileries*, III, 5).

c) *Tristan* :

Cl.-E. ENGEL, *Tristan et Shakespeare*, dans *R L C*, t. 33, avr.-juin 1959, p. 234-238 (l'idée première de *La Folie du Sage* peut venir d'*Hamlet* et de *Roméo et Juliette*).

d) *Rotrou :*

J.-C. ALCIATORE, *Stendhal admirateur de Rotrou*, dans *F R*, XXXIII, 3, janv. 1960, p. 239-246 (Sthendal hanté par Venceslas et Ladislas, dont l'obscure grandeur le fascine et le trouble ; très nombreuses références, qui obligent à voir dans la citation de Rotrou aux dernières pages de *Le Rouge et le Noir* autre chose qu'un simple souvenir littéraire). W. LEINER, *Deux aspects de l'amour dans le théâtre de Jean Rotrou*, dans *R H T*, 1959, 3, p. 179-204 (le romanesque et le réalisme dans le théâtre de Rotrou).

MOLIÈRE

a) *Bibliographie :*

J. GUICHARNAUD, *Molière in the light of modern criticism*, dans *The American Society Legion of honor magazine*, XXI, 3, 1958, p. 161-175 (la critique moderne fait apparaître Molière comme un poète plutôt que comme un penseur).

b) *Éditions :*

Théâtre, éd. annotée par P.-A. TOUCHARD, Paris, Club des Libraires, 1958, 4 volumes (la préface, le texte et les gravures de 1682, avec un historique des représentations, des documents, un glossaire).

Théâtre, éd. présentée et annotée par A. SIMON, vol. 6 à 10 du *Théâtre classique français* au Club du Livre, Paris, 1959-1960 (d'après les originales ; nombreux documents ; une belle étude sur Molière au t. 10, p. 453-525 : « Molière est ce Scapin qui domine la tentation baroque du grand règne »).

Le Tartuffe, éd. par S. ROSSAT-MIGNOT, coll. « Les Classiques du Peuple », Paris, 1959, 168 p. (copieuse introduction, où est développée la thèse selon laquelle M. attaque la Cie du Saint-Sacrement ; la position de Molière est assimilée à celle de la bourgeoisie de son époque dans son ensemble).

c) *Documentation :*

E. MAXFIELD MILLER, *Molière and his Homonym Louis de Mollier*, dans *M L N*, LXXIV, 7, nov. 1959, p. 612-621, (un musicien de cour (1615-1688), qui a souvent été confondu avec Molière. Rappel d'un autre homonyme bien connu, Molière d'Essertines, auteur de *Polyxène*, à qui M. a peut-être emprunté son nom (1600-1624).

J. BRABEC, Les Précieuses Ridicules *à Prague en 1718*, dans *R H T*, 1959, 1, p. 49 (publication d'une affiche).

E. MAXFIELD MILLER, *The real M. Jourdain of the* Bourgeois gentilhomme, dans *Studies in philology*, LVI, 1, 1959, p. 62-73 (d'après Arch. nat., étude XXVI, liasse 31 : Guillaume Jourdain, riche marchand drapier de la rue aux Fers, non loin du cimetière des Saints-Innocents, et mort en 1608).

d) *Études sur l'œuvre :*

M.-J. PREMSELA, *Que sont devenus les manuscrits de Molière ?*, dans *Het Toneel* (Amsterdam), 1958, 4 (en néerlandais : discussion sur l'authenticité des œuvres de M.).

G.-A. BRUNELLI, *Itinerario barocco del Molière*, dans *Rivista di letterature Moderne e Comparate*, nº 2, juin 1959, p. 129-143 (le théâtre de Molière prolonge la pastorale dramatique et la tragi-comédie baroque, à un moment où le baroque tend à se confiner dans la préciosité, ou à se transformer en simple parure ; Molière utilise la fiction et l'illusion baroques, mais en gardant l'ironique conscience qu'elles ne sont que jeu).

Q.-M. HOPE, *The Scene of Greeting in Molière*, dans *R R*, L, 4, déc. 1959, p. 241-254 (dans les scènes de rencontre et de salutation, Molière recourt à une petit nombre de procédés identiques dans les farces, les comédies-ballets et les grandes comédies).

— Sur *L'Étourdi* : C.-R. FRANÇOIS, L'étourdi *de Molière ou l'illusion héroïque*, dans *R H L F*, 59e ann., janv. 1959, p. 87-91 (la psychologie héroïque et romanesque de Rodrigue adaptée à la scène comique dans le personnage de Mascarille).

— Sur *Don Juan* : Leo WEINSTEIN, *The metamorphoses of Don Juan*, Stanford Univ. Press (California), 1959, XII-223 p. (l'évolution d'un mythe que chaque génération a su adapter à ses propres besoins. Importante bibliographie).

— Sur *Le Misanthrope* : J.-F. WINTER, *A forerunner of Molière's* Misanthrope, dans *M L N*, LXXIV, juin 1959, p. 507-513 (J.-L. GUEZ de BALZAC, *Aristippe* (1658) : les deux personnages appartiennent au même « Zeitgeist »). Q.-M. HOPE, *Society in* Le Misanthrope, dans *F R*, XXXII, 4, févr. 1959 (la pièce est également sévère pour Alceste et pour la société qu'il méprise, mais ni lui ni elle ne sont pleinement condamnés). — O. MANDEL, *Molière and Turgenev : The literature of no-judgment*, dans *Comparative Literature*, XI, 3, été 1959, p. 233-249 (influence possible du *Misanthrope* sur *Pères et Fils* de Tourgueniev : ici et là, même

ambiguïté de l'attitude du poète en face de ses personnages). — P.-J. YARROW, *A Reconsideration of Alceste*, dans *F S*, XIII, 4, oct. 1959, p. 314-331 (pur personnage comique au début, Alceste devient « sympathique » au cours du déroulement de la pièce. Alceste est en cela comparable à Don Quichotte ou à M. Pickwick). — L. ULRICH, *Goldoni's* Locandiera *und Molière's* Misanthrope, *zwei Motiventwicklungen*, dans *Romanische Forschungen*, 1958, 1-2, p. 323-365 (traits communs entre Célimène et Mirandoline, entre Alceste et le Chevalier, et identité du motif de la tension paradoxale entre les deux partenaires. Cf. rapport de l'*International Congress for Comparative Literature*, Chapel Hill, U.S.A., sept. 1958).

RACINE

a) *Bibliographie* :

R.-C. KNIGHT, *Ten years of Racine studies*, dans *Modern Languages*, XXXIX, 4, 1958, p. 132-135 (bibliographie critique et sélective destinée aux professeurs).

b) *Publications collectives* :

Cahiers Raciniens, V et VI 1959 (voir notamment la suite de l'étude de J. MASSON-FORESTIER sur les portraits de Racine avec la collaboration de R. REBOUSSIN ; la suite de la vie de la du Parc par A. CHAGNY, la lettre de R. à Mme de Fontpertuis commentée par C. GAZIER, et divers documents intéressant la famille du poète). « Prestiges du théâtre », émissions de la Société d'Histoire du Théâtre, saison 1958-1959 : « L'Illustre Monsieur Racine » (sommaire dans *R H T*, 1959, 1, p. 54). « Racine aujourd'hui », *Lettres Nouvelles*, 10-17 juin 1959 (voir notamment : R. BARTHES, *La relation d'autorité chez Racine* (le puissant-coupable en face du faible-innocent qui prend sur lui la faute du premier) ; Michel BUTOR, *Racine et les dieux* (le tragique racinien assimilé à une lutte entre l'homme et les dieux).

c) *Documentation* :

P. GROSCLAUDE, *Un document nouveau sur* les Plaideurs. *L'avocat Bonaventure de Fourcroy, collaborateur de Racine*, dans *Le Monde*, 3 déc. 1959 (d'après un manuscrit de Malesherbes : *Les Plaideurs* ont pris naissance dans la maison de Fourcroy, en présence du président Lamoignon).

d) *Études sur l'œuvre :*

R. BARTHES, *L'Eros racinien*, dans *Esprit*, 27e ann., nov. 1959 (divers thèmes et images relatifs à la peinture de l'amour chez Racine). — Ph. BUTLER, *Racine et le libertinage*, dans *Lettres d'Occident*, Neuchâtel, 1958, p. 123-140 (Racine développe dans ses premières pièces une doctrine païenne et libertine de la Fatalité ; il reviendra à un univers sacralisé avec *Iphigénie*). — Ph. BUTLER, *Classicisme et baroque chez Racine*, Paris, 1959, 352 p. (en découvrant, avec *Andromaque*, le vrai tragique, Racine se définit par opposition au baroque, auquel il revient seulement avec *Phèdre* ; *Esther* et *Athalie* se situent au delà du baroque et du classicisme. Mais en général le réalisme humain de Racine est violemment opposé aux illusions du baroque).

— Sur *La Thébaïde* : Th.-C. van STOCKUM, *art. cit.* (des premiers pas chancelants à l'école d'Euripide et de Sénèque). — J. BRODY, *Racine's* Thébaïde : *an analysis*, dans *F S*, XIII, 3, juill. 1959 (éléments « raciniens » de cette pièce de débutant ; Jocaste annonce Bérénice et Phèdre).

— Sur *Phèdre* : L. de NARDIS, *Note intorno alla struttura di* Phèdre, dans *Annali del Corso di Lingue e Letterature Straniere presso l'Univ. di Bari*, vol. IV, Bari, 1959, 61 p. (étude des personnages de la pièce dans leurs relations ; Phèdre est en définitive une héroïne de la solitude : par là Racine atteint une des limites extrêmes du tragique). *Programme de Phèdre, 1959* (programme de la Comédie française : articles de M. Descotes sur le rôle de Phèdre, d'A.-M. Cassandre (« D'un ordre formel dans les tragédies de Racine »), de J. Dubu (« D'une crétoise et d'un éphèbe blond »), de R. Jasinski (« Le tragique vécu dans *Phèdre* ») et de R. Picard (« *Phèdre* devant les spectateurs de 1677 ») ; texte de P. Valery sur « Phèdre femme »). — A.-C. KELLER, *Error and Invention in Racine* : Phèdre, *IV, 2*, dans *R R*, L, 2, avr. 1959, p. 99-106 (problème de la question d'Hippolyte à Thésée aux v. 1041-1043 ; l'erreur dans le théâtre de Racine est fille de l'Invention). — N. EDELMAN, *The Motion of* Phèdre *from act III into act IV*, dans *R R*, L, 3, oct. 1959, p. 161-169 (réponse à l'article précédent. Justification des vers 1041-1043).

DIVERS

J.-W. COKE, *Antoine le Métel, sieur d'Ouville : his life and his theatre*, thèse Indiana Univ. 1958, résumée dans *Dissert. Abstract.*, XIX, 9, 1959 (un dramaturge baroque ; le motif essentiel de ses pièces est celui de l'illusion détruite).

S. PITOU, Le Petit Maistre de campagne, *again*, dans *M L N*, LXXIV, 2, fév. 1959, p. 123-127 (défense d'une comédie de satire sociale jouée dans les dernières années du règne de Louis XIV).

III. — LA POÉSIE

A la lumière de certaines publications de ces dernières années concernant la poésie des XVIe et XVIIe siècles, J.-P. ATTAL, *La poésie métaphysique*, dans *Critique*, août-sept. 1959, p. 682-707, reprend la définition du mot « métaphysique » appliqué à la poésie. Sans prétendre en limiter l'usage à la poésie anglaise de Donne, Hubert et Crashaw, il oppose la poésie hautement spirituelle et symbolique des Anglais et, dans une certaine mesure, de poètes comme Scève, Sponde et d'Aubigné à la poésie « luxueux ornement » de Marino et de ses émules.

Poursuivant ses recherches d'influences (cf. *S F*, nos 2 et 3, 1957), Cecilia RIZZA, *Tradizione francese e influenza italiana nella lirica francese del primo Seicento*, dans *Lettere Italiane*, oct.-déc. 1958, p. 431-454, souligne, à travers une étude de thèmes (le baiser, le songe, la belle en noir, etc.) et de techniques (concetto), la parenté évidente du lyrisme français du début du XVIIe siècle et du lyrisme mariniste. Mais, sans nier l'existence d'une influence directe des Italiens sur les Français, C. Rizza montre comment cette influence vient se greffer sur une tradition française bien vivace issue de la Renaissance.

Signalons encore une brillante anthologie : *L'Amour Noir*, poèmes baroques recueillis par Albert-Marie SCHMIDT, Monaco, éd. du Rocher, 1959, 169 p. : les amours nocturnes, rêvés et quelquefois mortels des poètes baroques français, précédés d'une évocation du cheminement spirituel du poète de l'amour noir. — Étude de thème encore, avec B. MUNTEANO, *Notes sur le thème du miroir au* XVIIe *siècle*, dans *C A I E F*, no 11, mai 1959, p. 354-361.

Quelques poètes du début du XVIIe *siècle*

a) *Édition* : — Mathurin REGNIER, *Œuvres complètes*, éd. crit. par Gabriel RAIBAUD, Sté des textes français modernes, Paris, Didier, 1958, 289 p. : le texte, reproduisant autant que possible les éditions originales et allégé de certains apocryphes, est précédé d'une introduction qui fait bon marché de certaines légendes te-

naces entourant la vie du poète après la mort de Desportes, et suivi d'un lexique et d'un tableau d'imitations et de ressemblances.

b) *Quelques études* : — E. BALMAS, *Jean Chassignet, poeta della « mollesse »*, dans *Il Verri*, III, nº 6, déc. 1959, p. 46-58 ; *Jean de La Ceppède*, dans *Le Lingue straniere*, nº 5, sept.-oct. 1959, p. 16-21 ; *Jacques Davy du Perron, poeta dell' età barocca*, extr. de *Culture française*, nº 3, 1959, 12 p. — A.-M. SCHMIDT, *Abel d'Argent, poète protestant et baroque naïf*, dans *Rev. de théologie et de philosophie*, nº 2, 1959, p. 131-140 : un exemple d'écrivain calvinien qui s'efforce d'écrire « avec naïveté », c'est-à-dire en se servant avec profusion de toutes les ressources du langage, suivant ainsi la mode de son temps. — T.-J.-D. ALLOT, *Bertaut's Technique of Revision* : Discours funèbre sur la mort de Lysis, dans *B H R*, XXI, 2, avril 1959, p. 420-445 : deux éditions qui semblent à une année d'intervalle montrer une évolution rapide et décidée dans le sens des idées de Malherbe. — P. TISSEAU, *Autour du poète La Fare*, dans *Rev. du Bas-Poitou*, mars-avril 1959, p. 102-112 : à propos d'un poème inédit et anonyme à la mémoire de La Fare, ami de Vendôme, Ninon de Lenclos et Saint-Evremond, et amant de Mme de La Sablière. — B. BRAY, *Guillaume Colletet et Nicolas Heinsius*, dans *Neophilologus*, janv. 1959, p. 20-36 : trois lettres et trois sonnets de Colletet témoignant de son admiration pour le diplomate néerlandais. — J.-Ch. POTTERAT, *Théophile de Viau ou l'homme à l'aventure*, dans *Lettres d'Occident*, Neuchâtel, 1958, p. 91-121 : un exemple de poète engagé dont l'œuvre sincère et inégale exprime un profond déchirement entre l'exigence de liberté intérieure et les tentations de l'amour et de la société. — Ph.-A. WADSWORTH, *Artifice and sincerity in the poetry of Tristan l'Hermite*, dans *M L N*, LXXIV, 5, mai 1959, p. 422-430 : l'œuvre du poète témoigne d'un équilibre classique de la sensibilité et de l'art.

SAINT-AMANT

G. GENETTE, *L'Univers réversible de Saint-Amant*, dans *Les Lettres Nouvelles*, 30 déc. 1959 : l'équivalence de l'oiseau et du poisson dans la poésie de Saint-Amant est le symbole de la réversibilité du monde, de l'équivalence du monde du rêve et du monde de la veille. — R.-A. MAZZARA, *Saint-Amant ant the Italian Bernesque Poets*, dans *F R*, XXXII, 3, janv. 1959 : Saint-Amant plutôt « bernesque » que burlesque. — W. ROBERTS, *Saint-Amant, Aytoun, and the Tobacco Sonnet*, dans *M L R*, LIV, 1959, p. 499-

506 : une adaptation du sonnet « Assis sur un fagot... » par Sir Robert Aytoun, poète écossais de l'époque de Charles Ier ; cf. l'éd. 1844 de ses *Poems*, p. 53.

La Fontaine

a) *Sources* : — H. Busson, *Trois fables anglaises de La Fontaine*, dans *Europe*, mai-juin 1959, p. 184-198 : la fable *Le chien qui portait à son cou le dîner de son maître* a des rapports étroits avec l'œuvre de l'Anglais Kenelm Digby, lequel a pu directement inspirer *Le Renard anglais* et *Le Renard et les poulets d'Inde*. — A. Llinarès, *Deux versions médiévales espagnoles de* La laitière et le pot au lait, dans *R L C*, avril-juin 1959, p. 230-234 : les avatars de Perrette chez les Arabes et les Espagnols.

b) *Travaux sur l'œuvre* : — Pierre Clarac, *La Fontaine*, nouv. éd., revue et complétée, Connaissance des Lettres, Paris, Hatier, 1959 (mise à jour de l'information et de la bibliographie). — Georges Couton, *La Politique de La Fontaine*, Bibl. de la Fac. des Lettres de Lyon, II. Les Belles Lettres, 1959, 152 p. : La Fontaine est-il d'une certaine manière un penseur politique, ou simplement un sage, séduit de surcroît par la société aristocratique si souvent critiquée par lui ? — Cf. encore G. Couton, *La leçon politique d'une fable*, dans *L'Information Littéraire*, n° 2, mars-avril 1960, p. 71-72 : *Les Animaux malades de la peste* posent un problème de droit constitutionnel déjà posé par La Fare et Bernier. — Citons encore : P. Colmant, *Jean de La Fontaine, moraliste observateur*, dans *Les Études classiques*, avril 1959, p. 197-202 : La Fontaine peintre de milieux sociaux ; et L. Spitzer, *Nota sulla favola di La Fontaine* : Les deux pigeons, dans *S F*, n° 7, janv.-avril 1959, p. 86-88 : problème posé par l'interprétation du mot « frère » dans la fable.

c) *La Fontaine et la postérité* : — K.-A. Ott, *Lessing und La Fontaine. Von dem Gebrauche der Tiere in der Fabel*, dans *Germanisch-romanische Monatsschrift*, juillet 1959, p. 235-266 : Lessing conteste la portée philosophique des fables de La Fontaine.

Boileau

W.-G. Moore, *Boileau and Longinus*, dans *F S*, XIV, 1, janv. 1960, p. 52-62 : article rédigé avant la publication de la thèse de J. Brody à laquelle W.-G. Moore renvoie avec éloges : Boileau et la critique de goût, par opposition à l'image traditionnelle du

législateur du Parnasse. — P.-E. CADILHAC, *De la Cité au village d'Auteuil avec Boileau-Despréaux*, dans *Demeures inspirées et sites romanesques*, t. III, Paris, 1958, p. 39-52 : itinéraire au fil de la vie du poète à travers les lieux où il vécut. — Cf. encore P. LÉON, *Boileau à Auteuil*, dans *Bulletin de la Sté historique d'Auteuil et de Passy*, nouv. série, nº 2, 1958. — W.-H. MARSHALL, *Some Byron comments on Pope and Boileau*, dans *Philological Quarterly*, XXXVIII, 2, avril 1959, p. 252-253 : publication des lignes écrites par Byron sur Pope et Boileau à la page de garde de son exemplaire personnel des *Œuvres* de Boileau (éd. de 1740) : deux représentants éminents du « siècle d'Auguste » en France et en Angleterre.

IV. — LE ROMAN

Citons tout d'abord une réédition : *Araspe, histoire véritable écrite par une dame de la cour*, texte établi sur l'unique édition de 1672 par Ch. PERRAT, Avignon, Aubanel, 1959, 204 p. : Ch. Perrat suggère que l'auteur de ce récit pourrait être Madeleine Béjart. — Rappelons aussi : R.-W. BALDNER, *La jeunesse de Charles Sorel*, dans *XVIIe siècle*, nº 40, 3e trim. 1958, p. 273-281 : le récit, très nettement autobiographique, *Les respects nuisibles*, révèle un Sorel sentimental et idéaliste, plus proche de l'*Astrée* que du *Francion*.

CYRANO DE BERGERAC

L'Autre Monde vient d'être réédité par Henri WEBER (Paris, Éditions Sociales, 1959, 253 p.) qui s'est appuyé sur les éditions princeps mais en complétant, pour *Les États et Empires de la Lune*, avec les deux manuscrits retrouvés. Situant Cyrano dans le milieu philosophique et libertin de son temps, H. Weber souligne la hardiesse et la franchise extraordinaire d'une pensée qui, par son anticonformisme et son âpreté antireligieuse, anticipe sur le rationalisme militant du XVIIIe siècle.

Justice est également rendue à Cyrano par A. LAVERS, *La croyance à l'unité de la science dans* L'Autre Monde, dans *Cahiers du Sud*, nº 349, janv. 1959, p. 406-416 : le roman de Cyrano est le reflet d'une aventure intellectuelle qui a sa cohérence ; au nom de l'unité de la science, Cyrano s'efforce de faire la synthèse des systèmes philosophiques, en particulier de ceux de Descartes et de Gassendi.

Signalons encore : Willy de SPENS, *Le vrai Cyrano*, Écrits de *Paris*, décembre 1959, p. 107-112 (un précurseur des goûts et des inventions d'aujourd'hui), et Luigi ERBA, *L'incidenza della magia nell'opera di Cyrano de Bergerac*, dans *Contributi del Seminario di Filologia Moderna dell' Universita Cattolica del Sacro Cuore*, serie francese, Milano, « Vita e Pensiero », 1959, I, p. 1-74 : important article qui replace Cyrano dans la tradition de la Renaissance italienne, celle de Bruno et de Campanella, qui voit dans la magie un moyen de communication entre l'homme et le monde ; cf. note bibliographique, dans *S F*, nº 10, janv.-avril 1960, p. 141.

Mme DE LA FAYETTE

Bernard PINGAUD a rassemblé dans : *Mme de La Fayette par elle-même*, coll. *Écrivains de toujours*, aux éditions du Seuil, Paris, 1959, 189 p., les conclusions de recherches dont il a également rendu compte dans une série d'articles (« Le mythe de *La Princesse de Clèves*, dans *Médecine de France*, nº 99, 1959, p. 33-40 ; « L'analyse, de *La Princesse de Clèves* à *Dominique* », dans *Les Lettres Nouvelles*, février 1959, p. 247-255 ; *Valincour*, dans *Les Lettres Nouvelles*, 25 mars 1959, p. 49-50). L'ouvrage de B. Pingaud impose d'abord une image de Mme de La Fayette différente de celle que l'on avait coutume de se former : personnage assez mystérieux en qui coexistent des aspirations à la rêverie, à la solitude, au repos et un sens pratique très aiguisé. Montrant ensuite l'étroite parenté qui existe entre *La Princesse de Clèves, la Princesse de Montpensier* et *la Comtesse de Tende*, B. Pingaud met en lumière le caractère profondément pessimiste de la conception de l'amour de Mme de La Fayette. Enfin, il étudie la postérité de *La Princesse de Clèves* et du fameux « roman d'analyse » dont Mme de La Fayette est la créatrice. Mais tandis que dans *La Princesse de Clèves* l'analyse est, au nom d'un héroïsme moral, « l'instrument d'une défaite patiemment et délibérément obtenue », elle devient ensuite une complaisance à soi-même (Laclos, Rousseau), puis une complaisance douloureuse à l'échec pour le héros définitivement « séparé » de son temps (*Armance* de Stendhal, Benjamin Constant, Fromentin).

C'est sur le pessimisme héroïque de Mme de La Fayette qu'insiste également J. FABRE, *Bienséance et sentiment chez Mme de La Fayette*, dans *C A I E F*, nº 11, mai 1959, p. 33-66 : le goût de la magnificence et le respect scrupuleux de la bienséance traduisent

une hantise de la perfection et de la fidélité à soi-même poussée jusqu'à la mort : « La raison qui refuse d'aimer aboutit aussi sûrement à la destruction de l'être que la folie de l'amour ».

Sensible lui aussi au pessimisme de *La Princesse de Clèves*, S. DOUBROVSKY, *La Princesse de Clèves, une interprétation existentielle*, dans *La Table Ronde*, juin 1959, p. 36-51, souligne la nouveauté du roman : opposée à la conception cornélienne de « l'identification instantanée de l'être et du vouloir », Mme de La Fayette s'éloigne aussi de Descartes en montrant la vanité de la lucidité qui n'a aucune prise sur la vie de la conscience. Mais elle s'éloigne aussi de Racine, faisant de la passion, non l'expression d'une fatalité supérieure, mais l'expression la plus libre de soi. De là un vertige de suicide et une hantise de la mort qui donnent au roman un cachet unique de pessimisme et de désespérance.

La technique de Mme de La Fayette a inspiré à Cl. SARLET deux études : *Le temps dans* La Princesse de Clèves, dans *Marche romane*, avril-juin 1959, p. 51-58 : comment la durée est suggérée sans indication précise de temps, et *La description des personnages dans* La Princesse de Clèves, dans *XVIIe siècle*, no 44, 3e trim. 1959, p. 186-200 : loin de donner libre cours à son imagination, Mme de La Fayette ne retient que ce qui influe directement sur les étapes de la passion. — Citons encore Michel BUTOR, *Sur* la Princesse de Clèves, article recueilli dans *Répertoires*, Paris, Éd. de Minuit, 1960, p. 74-78 : l'auteur s'inscrit en faux contre l'appréciation ordinaire d'œuvre « intellectuelle », en étudiant l'emploi inouï des images dans deux scènes étroitement liées : celle de l'aveu, et celle du pavillon ; les images traduisent alors au mieux la vie profonde des personnages en deçà même de leur conscience. — Enfin J.-C. ALCIATORE souligne les affinités entre Stendhal et Mme de La Fayette dans *Stendahl et* la Princesse de Clèves, dans *Stendhal-club*, no 4, 15 juillet 1959, p. 281-294.

Signalons pour terminer : J.-W. SCOTT, *Quelques variantes de* La Comtesse de Tende, dans *R H L F*, no 2, avril-juin 1959, p. 204-205 : examen de manuscrits conservés à Munich et à Sens ; et Dina LANFREDINI, *Mme de La Fayette et Henriette d'Angleterre* : l'Histoire de Madame, dans *Archivio storico italiano*, fasc. II et IV, 1958, p. 178-206 et 511-543 : l'auteur se propose de montrer, à l'aide de documents contemporains, que *l'Histoire de Madame* est un compte rendu aussi exact que possible, rédigé probablement en deux temps.

ROBERT CHASLES

Nous devons cette année à Frédéric DELOFFRE d'avoir attiré l'attention sur ce romancier, d'abord par une réédition des *Illustres Françaises* (Paris, Les Belles-Lettres, 1959, 2 volumes), puis par une étude : *Un mode préstendhalien d'expression de la sensibilité à la fin du* XVII[e] *siècle*, dans *C A I E F*, nº 11, mai 1959, p. 9-32 : R. Chasles tournant le dos à la fois au romanesque extérieur, au « réalisme » truculent et au roman « poli », s'inspire de faits divers pour camper des héros idéalistes à la manière de Stendhal, assurant ainsi une transition injustement méconnue vers le roman moderne. — Cf. encore Fr. DELOFFRE, *A la recherche de Robert Chasles, auteur des* Illustres Françaises. *Documents inédits*, dans *R S H*, juillet-sept. 1959, p. 233-254 : éclaircissement de quelques points de biographie.

M[me] D'AULNOY

F. TOUBLET, *L'étrange histoire de Mme d'Aulnoy, auteur des* Contes de fées, dans *Le Pays d'Auge*, mai-juin 1959 : la vie agitée du futur auteur des *Contes*. — P. BROCHON, *De Mme d'Aulnoy au* Pantchatantra, dans *Les Lettres Nouvelles*, 3 juin 1959, p. 50-52 : sur l'origine vraisemblablement orientale du conte : *Belle-belle ou le chevalier Fortuné*.

V. — MÉMOIRES, CHRONIQUES, LETTRES

TALLEMANT DES RÉAUX

Antoine ADAM a entrepris la réédition des *Historiettes*, dans *Bibliothèque de la Pléiade*, t. I, 1960, 376 p., avec notes et index. M. Adam livre ici pour la première fois au public, assorti de notes très copieuses, le texte intégral du manuscrit autographe, si outrageusement amputé par les éditeurs du XIX[e] siècle. Dans son introduction, M. Adam s'efforce, avec une chaleureuse conviction, de remettre Tallemant à sa vraie place : la place d'un historien extraordinairement documenté, et soucieux, non de faire du pittoresque à tout prix, mais de tracer le portrait fidèle et vivant de la société française pendant le règne de Louis XIII et la « bonne Régence ».

Le sérieux de l'information de Tallemant est également souligné par G. DELASSAULT, *En marge de Tallemant des Réaux*, dans *R S H*, avril-juin 1959, p. 153-167, qui publie des extraits de deux manuscrits de la Bibl. nat. (f.fr. 10421 et f.fr. 4529 n.a.) antérieurs

à la rédaction des *Historiettes* où l'on voit Tallemant se documentant auprès des mémorialistes de son temps.

Citons encore Yoshio FUKUI, *Sur la mort de Mme d'Harambure : sonnets inédits de T. des Réaux, Chapelain, Gombauld*, dans *R S H*, avril-juin 1959, p. 169-177 : il s'agit de la cousine de Tallemant, morte en avril 1642.

AUTOUR DU CARDINAL DE RETZ

J. MERCANTON, *Les* Mémoires *du Cardinal de Retz : l'extraordinaire et l'impossible*, dans *Lettres d'Occident*, Neuchâtel, 1958, p. 141-170 : pour Retz, grand moraliste affamé de gloire, le livre est « la délivrance d'une aventure sans cesse trahie par l'événement ». Dans ses *Mémoires*, Retz « ne raconte pas sa vie, il la découvre ». Le style supplée l'action.

Cf. encore : P.-E. CADILHAC, *Une évasion du Cardinal de Retz*, dans *Demeures inspirées et sites romanesques*, t. III, Paris, 1958, p. 35-38 : il s'agit de la célèbre évasion du château de Nantes. — A. BERTIÈRE, *A propos du portrait du Cardinal de Retz par La Rochefoucauld*, dans *R H L F*, n° 3, juill.-sept. 1959, p. 313-341 : comparaison de quatre versions du portrait.

SAINT-SIMON

Jacques ROUJON, *Le duc de Saint-Simon*, Paris, Wapler, 1958, 752 p. : vaste histoire de la famille de Saint-Simon et de son temps, et enquête minutieuse autour de son œuvre et des personnages qui peuplent les *Mémoires*. Cf. compte-rendu dans la *Rivista di letterature moderne e comparate*, sept. 1959, p. 246.

LA VARENDE, *Saint-Simon à la Ferté-Vidame*, dans *Demeures inspirées et sites romanesques*, t. III, Paris, 1958, p. 67-77 : la Ferté, « oasis intellectuelle » de l'auteur des *Mémoires*, surtout à partir de 1739.

Mme DE SÉVIGNÉ

Si personne ne conteste le talent de la marquise, sa personnalité morale est toujours loin de faire l'unanimité de la critique. La découverte en elle d'une certaine insensibilité (cf. M. HERZ, *Mme de Sévigné telle qu'elle fut*, dans *M L N*, LXXIV, n° 7, nov., 1959, p. 621-629 : Mme de Sévigné est présentée comme « un Saint-Simon » féminin, une mondaine jouissant de son esprit plus qu'abandonnée aux élans de son cœur) conduit parfois au réquisitoire passionné. J. CHOLEAU, *Le grand cœur de Mme de Sévigné*, Vitré, « Unvaniez Arvor », 1959, 172 p. : Mme de Sévi-

gné applaudissant à la féroce répression de la révolte bretonne de 1675 par le gouverneur de Chaulnes. Au contraire, Madeleine HÉRARD, *Mme de Sévigné, demoiselle de Bourgogne*, Dijon, chez l'auteur, 1959, 275 p., insiste sur les qualités de cœur de la marquise. C'est avec la même sympathie que Marcel JOUHANDEAU, préfaçant un choix de lettres de Mme de Sévigné (*Lettres de Mme de Sévigné, Club français du Livre, Classiques 61*, 1959, 276 p. : le texte de la préface est également reproduit sous le titre *La vraie Sévigné*, dans *Écrits de Paris*, sept. 1959, p. 76-84), admire la liberté de ton révélatrice d'une grande rigueur vis-à-vis de soi-même de notre épistolière, avant de souligner le caractère unique d'une œuvre pourtant spontanée : l'« émouvante cantilène » que constitue l'ensemble des lettres à Mme de Grignan. A ce propos, l'auteur lave Mme de Sévigné de l'accusation inconsidérée d'inceste, éclairant seulement une vie dominée par la fidélité à une unique affection.

LETTRES AMOUREUSES

Tandis que l'on signale la réédition des *Lettres de la Religieuse Portugaise*, assorties du commentaire de Claude AVELINE, *Et tout le reste n'est rien*, *Mercure de France*, 1959, 245 p. : réédition du texte des *Lettres* et du commentaire parus chez Émile Paul en 1947 et au *Mercure de France* en 1951, R. LEBEGUE, *La sensibilité dans les Lettres d'amour au* XVIIe *siècle*, dans *C A I E F*, n° 11, mai 1959, p. 77-85, retrace l'histoire d'un genre qui, parti au début du siècle de factices et cérémonieuses dissertations, aboutit au lyrisme passionné des *Lettres de la Religieuse Portugaise*. Apocryphes ou pas, celles-ci ont frappé par leur extrême nouveauté. R. Lebègue découvre d'ailleurs la même forme de sensibilité haletante et dédaigneuse des conventions et de la bienséance dans des lettres non destinées à l'origine à la publication comme celles de Mme de Coligny à son amant La Rivière.

VI. — MORALISTES, AUTEURS POLITIQUES, PHILOSOPHES, AUTEURS SPIRITUELS

GÉNÉRALITÉS

A. ADAM, *Sur le problème religieux dans la 1re moitié du* XVIIe *siècle* (Oxford, Clar. press, 1959, 18 p.) ; cf. compte-rendu par F.-T.-H. FLECHER, dans *F S*, XIV, 1, janv. 1960, p. 67-68 : deux courants de pensée religieuse se partagent les esprits à cette époque : l'augustinisme représenté, à la suite de Raymont Sebond

et Juste Lipse, par Pascal, Racine, Bossuet, Boileau, La Bruyère, les Jansénistes et les critiques de la « civilisation », et le néo-stoïcisme représenté par Grotius, Silhon, La Mothe le Vayer, Ch. Perrault, Saint-Evremond, Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, les jésuites et les « philosophes ».

M. DREANO, *La sensibilité des âmes dévotes au* XVIIe *siècle*, dans *C A I E F*, n° 11, mai 1959, p. 344-346, rappelle le caractère volontiers ostentatoire des manifestations de la piété au siècle du baroque religieux, et rapproche curieusement les « outrances » de Tartufe de traits de mœurs attestés en particulier par Bossuet.

G. RODIS-LEWIS, *Quelques témoignages de catholiques au* XVIIe *siècle sur la tolérance*, dans *Cahiers d'histoire*, Univ. de Clermont-Lyon-Grenoble, 1959, n° 1, p. 53-59, éclaire un problème qui a cette année suscité d'autres études particulières (cf. ci-dessous articles sur Bossuet, Fénelon et Bayle) à l'aide de textes de Descartes, du prince Ernest de Hesse-Rheinfels, et de Dom François Lamy. Tous sont d'accord pour laisser agir auprès des Réformés la seule Vérité. Signe de confiance en la Vérité éclairée par la Charité.

Sur un problème tout différent, celui du féminisme, voir Bronny TRELOAR, *Some feminist views in France in the 17 th century*, dans *Aumla* (Australie), n° 10, mai 1959, p. 152-160 : protestation de Mlle de Scudéry dans *Artamène* et le *Grand Cyrus* contre la sotte éducation donnée aux femmes de son époque, et plaidoyer de l'abbé de Pure dans *la Prétieuse* en faveur des femmes.

AUTEURS DIVERS

P. MESNARD, *La conjuration contre la renommée de Jean Bodin : Antoine Tessier (1684)*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, « Lettres d'humanité », déc. 1959, p. 535-559 : Tessier falsificateur de de Thou dans ses *Éloges des Hommes savants tirés de l'histoire de M. de Thou* ; la renommée de Bodin ne s'en relèvera pas. — Deoch FULTON, *Printings of* Le Prince, *1631*, dans *Bulletin of the New-York Public Library*, juin 1959, p. 318-319 : note à propos des coupures et additions subies par *Le Prince* de Balzac au cours de l'année 1631.

Sur Peiresc, voir : C. SIBERTIN-BLANC, *Peiresc, chroniqueur judiciaire* (Aix-en-Provence), dans *La Pensée universitaire*, 1959, 86 p. : l'auteur édite un manuscrit de Peiresc relatant le procès de « supposition de part » intenté à Aix à la maréchale de Créqui

(janvier 1628) et l'éclaire à l'aide d'une copieuse introduction ; et A. ROUX, *Les péripéties d'une transaction passée entre Peiresc et ses sujets de Rians en 1627*, dans *Bulletin phil. et hist.*, 1958 (1959), p. 489-504.

DESCARTES

R. LENOBLE, *La vocation et l'humanisme de Descartes*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, avril-sept. 1958, p. 349-357 : à propos de quelques ouvrages récents qui s'efforcent de comprendre la pensée cartésienne par référence à l'homme Descartes, l'auteur souligne la nécessité complémentaire de prendre du recul et de situer Descartes dans son temps. — Cf. encore M.-L. PERKINS, *Descartes and the abbé de Saint-Pierre*, dans *M L Q*, XIX, 4, déc. 1958, p. 294-302 : les dettes du *Projet de Paix Perpétuelle* à la méthode cartésienne.

MALEBRANCHE

Tandis que la réédition des *Œuvres Complètes* de MALEBRANCHE se poursuit à Paris chez Vrin, Ginette DREYFUS a publié sa thèse, *La Volonté selon Malebranche*, Vrin, 1959, dont on trouvera des comptes-rendus dans les *Annales de l'Université de Paris*, juill.-sept. 1959, p. 532, et dans *Le Monde* du 24 mars 1959, sous la plume de Jean LACROIX. — Notons encore A. ROBINET, *La vocation académicienne de Malebranche*, dans *Rev. d'hist. des sciences*, XII, 1, janv.-mars 1959, p. 1-18 : à partir de 1690, Malebranche se dégage du cartésianisme et manifeste une curiosité inlassable pour les sciences expérimentales.

LA ROCHEFOUCAULD, LA BRUYÈRE

Citons : Amelia BRUZZI, *La Rochefoucauld, saggio biografico e critico*. Testo e versione integrale delle *Réflexions ou sentences et maximes morales*. A cura della Facoltà di magistero dell'Università di Bologna, Bologna, 1958. — G. KRETTELS, *La Bruyère et la religion du Grand Siècle*, dans *Nouvelle Revue pédagogique*, Tournai, novembre 1958.

LE JANSÉNISME. PASCAL

Geneviève DELASSAULT a publié : *Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, Choix de lettres inédites*, Paris, Nizet, 1959, 387 p. : lettres trouvées dans différents recueils de manuscrits (Bibl. de La Haye,

notamment), que la sœur Briquet n'avait pas pu ou cru devoir publier dans son édition de 1690. L'auteur a choisi tout particulièrement les lettres présentant un intérêt historique.

Pascal cette année encore a suscité beaucoup de recherches et de commentaires, qu'il s'agisse de sa vie, de l'édition ou de l'interprétation de son œuvre :

a) *Pascal et la querelle janséniste :*

H. GOUHIER, *Pascal et la signature du Formulaire en 1661*, dans *S F*, sept.-déc. 1959, p. 368-378 : l'émouvant débat qui oppose Pascal à Arnauld et Nicole, loin de porter sur le fond, ni même sur l'opportunité de signer, porte sur l'interprétation à donner des intentions des auteurs du formulaire.

b) *Problèmes posés par l'édition des œuvres de Pascal :*

Nous retiendrons tout d'abord un ouvrage collectif d'érudition : *Écrits sur Pascal* (Paris, Éd. du Luxembourg, 1959, 205 p.) où l'on trouvera successivement : 1° Yoichi MAEDA, *L'entretien avec M. de Saci* : le fameux entretien, loin d'être une reconstitution imaginaire de Fontaine serait très largement de la main même de Pascal ; 2° L. PARCE, *Un correcteur inattendu des* Lettres provinciales : étude des corrections subies par les *Provinciales* du vivant même de Pascal entre 1656 et 1659. Pascal n'aurait approuvé que les corrections de la traduction latine de Nicole (1658) ; 3° Ch.-H. BOUDHORS, *Le duc de Roannez et l'édition de 1670 des* Pensées : relation des discussions au sein du comité de publication entre le duc de Roannez, Filleau de la Chaise et Goibaud du Bois ; 4° A. BARNES et L. LAFUMA, *Le discours sur les* Pensées *de Filleau :* reproduction de l'article de M. Barnes sur *La Conférence à Port-Royal et les liasses de Pascal* (paru dans *F S*, juillet 1956), et réponse de M. Lafuma : réflexions sur la valeur comparée du *Discours* de Filleau et de la *Préface* d'Ét. Périer, en référence à la *Copie* (ms. 9203), pour déduire le plan de l'ouvrage de Pascal ; 5° L. LAFUMA, *Mme de Sablé et les dangers de la comédie* : le fameux fragment sur la comédie (Br. 11 ; La. 713) n'est pas de Pascal, mais de Mme de Sablé ; 6° J. LEVILLAIN, *Exégèse du fragment sur le Pari :* étude serrée du texte célèbre, au terme de laquelle l'auteur conclut à l'originalité extraordinaire de ce texte et à la place de choix qu'il aurait tenu dans l'*Apologie* ; 7° J. STEINMANN, *Trois grands critiques de Pascal* : Vauvenargues, Joubert et Barbey d'Aurevilly sensibles à la grandeur pascalienne ; 8° J. DOUILLET, *Désargues, Pascal et les raisins de Condrieu* : à propos du fr. 114 de l'éd. Brunschvicg, l'auteur croit pouvoir conclure à une visite de Pascal

à son ami Désargues à Château-Grillet, près Condrieu, soit en septembre 1649, soit en septembre 1652 ; 9° L. LAFUMA, *La Copie 9203* : la *Copie* (ms. 9203) est bien la copie originale signalée par Et. Périer dans sa préface, et le classement enregistré par la Copie 9203 est l'œuvre de Pascal lui-même. De là, la valeur de la Copie pour servir de base à une édition des *Pensées*.

Cf. encore Georges BRUNET, *Un prétendu traité de Pascal. Le discours sur les passions de l'amour* (Éd. de Minuit, 1959, 238 p. plus reproduction des deux manuscrits que nous possédions du discours) : texte probablement rédigé dans un cercle mondain à la fin du XVII[e] siècle. L'auteur assortit le texte supposé du discours primitif d'un commentaire analytique, de documents contemporains sur les mêmes questions et de « questions d'amour » d'auteurs mondains des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Cf. enfin R. FRANCIS, *Les Pensées de Pascal en France de 1842 à 1942*, Paris, Nizet, 1959, 554 p. : l'auteur se propose dans une première partie de faire l'historique des éditions des *Pensées* en explicitant les projets des éditeurs et le plan qu'ils ont adopté. Dans une deuxième partie, à la lumière de l'immense postérité pascalienne, il analyse les différents problèmes suscités par Pascal penseur, apologiste ou artiste, et s'efforce de réaliser une synthèse des commentaires des *Pensées* de 1842 à nos jours. On trouvera en appendice, outre de très abondantes notes, une amorce de *lexique* pascalien réalisé à l'aide des commentateurs de Pascal depuis 1842.

c) *L'interprétation de l'œuvre :*

Rendant compte du livre de Lucien GOLDMANN, *Le Dieu caché* (Gallimard, Bibl. des Idées, 1956) J. MOREL, dans *R H L F*, avril-juin 1959, p. 220-224, tout en soulignant le caractère stimulant de l'ouvrage, met en lumière les dangers d'une méthode qui amène souvent à forcer les textes.

M. ADAM, *Pascal disciple de saint Bernard*, dans *XVII[e] siècle*, n° 44, 3[e] trim. 1959, p. 174-185 ; correctif apporté dans *XVII[e] siècle*, n° 45, 4[e] trim. 1959, p. 364, prouve avec des exemples précis une filiation au reste peu surprenante.

G. COLLAS, *Les* Provinciales *dans la philosophie de leur temps*, dans *Les Amis de saint François*, n° 80, janv.-juin 1959, p. 23-43 ; cf. c.-r. de J.-E. d'ANGERS, dans *XVII[e] siècle*, n° 45, p. 361-363 ; le succès des *Provinciales* s'explique par le fait que Pascal, parlant peu de l'effrayante doctrine janséniste de la grâce, a mis l'accent sur la condamnation du laxisme moral. De là d'ailleurs les inco-

hérences de l'œuvre, que Pascal lui-même, plus désigné ensuite de l'emprise d'Arnauld, semble avoir senties.

H. GOUHIER, *Le Journal de Pascal*, dans *La diaristica filosofia, Archivio di filosofia*, 1959, nº 2, p. 35-57 ; cf. c.-r. de J.-E. d'ANGERS, dans *XVIIe siècle*, nº 45, p. 357-358 : Pascal partant d'une réflexion sur les miracles, à la suite du miracle de la sainte Épine, a vu peu à peu son propos s'élargir aux dimensions d'une apologie de la religion. Pascal pour qui le moi est haïssable ne peut pas ne pas tenir compte de son expérience personnelle.

E. MORTIMER, *Blaise Pascal, the life and work of a realist*, London, 1959, 240 p. ; cf. c.-r. dans *Times literary suplement*, 27 mars 1959 : le réalisme de Pascal, moins étroitement pragmatique que ceux de ses ennemis, libertins ou jésuites, concilie les exigences de la science et celles de la foi. La doctrine des Ordres permet à Pascal de faire la synthèse entre ses convictions de savant (insignifiance de l'homme au sein de la nature) et le contenu de sa foi (grandeur de l'homme sauvé par Dieu).

L'originalité profonde de la méthode pascalienne est encore mise en lumière par C. TERZI, *Ragione e cuore in Pascal*, dans *Filosofia*, avril 1959, p. 275-283 : le *cœur* est un mode de connaissance supérieure qui transcende l'opposition classique entre les deux « esprits ». Pascal, évitant le double écueil du fidéisme et du rationalisme « aprioristique », définit avant Kant les possibilités et les limites de la raison. — Pour ce qui est du vocabulaire pascalien, cf. L. LAFUMA, *L'ordre de l'esprit et l'ordre du cœur selon Pascal*, dans *Recherches de science religieuse*, juill.-sept. 1958, p. 416-420 : s'appuyant sur les *Lettres chrétiennes de saint-Cyran* et sur Pascal lui-même (Br. fr. 581), l'auteur, à propos du fragment Br. 283, préfère la leçon : « rabaisser » à « échauffer ».

Point de vue particulier : J. EYMARD d'ANGERS, *Le temps et l'éternité d'après l'œuvre de Bérulle et les* Pensées *de Pascal*, dans *Tempo e eternità, Archivio di Filosofia*, 1959, nº 1, p. 129-155 ; cf. c.-r. dans *XVIIe siècle*, nº 44, p. 260-261 : tandis que Bérulle centre sa réflexion sur l'Incarnation, grand mystère médiateur entre le temps et l'éternité, Pascal centre la sienne sur le mystère de la Rédemption, « figure » dans le temps de l'action de Dieu. Mais Bérulle et Pascal se rejoignent pour demander à leur lecteur de commencer par croire.

Citons encore J.-J. DEMOREST, *Pascal on intellectuals and writers*, dans *The American Society Legion of honor magazine*, XXIX, 3, 1958, p. 139-149 : réflexion sur l'idéal intellectuel de

Pascal : honnêteté et naturel, méfiance à l'égard de la prétention et de l'enflure.

d) *Pascal et la postérité* :

C.-G. HILL, *Vigny and Pascal*, dans *P M L A*, LXXIII, déc. 1958, p. 533-537 : Vigny en face des problèmes laissés en suspens par Pascal ; cf. le *Journal* et *Stello*.

BOSSUET, FÉNELON

J. DOUCET, *Bossuet à Metz, 1652-1658*, dans *Les Études classiques*, oct. 1958, p. 342-360 : à l'aube de sa carrière ecclésiastique, Bossuet laisse échapper l'occasion d'apprendre l'hébreu et fait déjà preuve de rigidité doctrinale à l'égard des protestants.

Charlotte SCHLOETKE-SCHROER, *Zur Entwicklung des Pathos in der Kanzelberedsamkeit Bossuets*, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1959, nº 1-2, p. 22-45 : le pathétique dans l'œuvre de Bossuet a deux sources : une source chrétienne dogmatique (le péché originel et la Rédemption) et une source philosophique (Descartes : dualité de la connaissance et de la volonté).

Nous retrouvons Bossuet, cette fois face à Fénelon, avec Louis COGNET, *Le crépuscule des mystiques. Le conflit Fénelon-Bossuet* (Tournai, Desclée, 1958, 396 p. Cf. c.-r. de J. ORCIBAL, dans *R H L F*, nº 1, janv.-mars 1960, p. 65-70) : le conflit, par delà les questions de personnes et les données immédiates de l'histoire, recouvre des divergences doctrinales profondes et exprime une véritable « tragédie des mystiques ».

Le vrai visage de Fénelon, d'Agnès de LA GORCE (Hachette, 1958, 359 p.), présente une biographie scrupuleuse de Fénelon prolongée par une esquisse de la carrière posthume de l'évêque de Cambrai, trop souvent laïcisé et curieusement confisqué par la Révolution. Du même auteur, *Fénelon et les protestants*, dans *Réforme*, 17 janv. 1959 : Fénelon, réservant son intransigeance aux jansénistes, a manifesté sa préférence pour la douceur et la persuasion à l'égard des protestants, tant comme supérieur des « Nouvelles catholiques » (1679) que comme missionnaire en Saintonge (1686-1690).

Concernant l'esthétique de Fénelon, signalons : Arnaldo PIZZORUSSO, *La poetica di Fénelon*, Milano, 1959, 124 p. ; cf. c.-r. dans *S F*, nº 10, janv-avr. 1960 : l'auteur lie intimement la poétique de Fénelon à sa recherche de la « simplicité » mystique ; A. COR-

SARO, *Nota sul gusto di Fénelon*, dans *Orpheus*, janv-août 1959, p. 61-68 : Fénelon, l'un des premiers à sentir les rapports entre littérature et arts figuratifs.

P.-E. CADILHAC, *Fénelon en Périgord et Quercy inspirateurs des* Aventures de Télémaque, dans *Demeures inspirées et sites romanesques*, t. III, Paris, 1958, p. 53-62.

BAYLE

Une importante publication collective est venue faire le point sur le philosophe de Rotterdam 250 ans après sa mort (28 déc. 1706) : *Pierre Bayle. Études et documents*, publiés sous la direction P. DIBON, Institut Français d'Amsterdam, Amsterdam, Elzevier Publ. Comp., Paris, Vrin, 1959, 255 p. : dans sa préface, « Redécouverte de Bayle », P. Dibon s'inscrit en faux contre la tradition tenace et commode qui veut faire de Bayle, homme du XVIIe siècle, un sceptique et un voltairien avant la lettre, et du *Dictionnaire historique et critique* une sorte d'esquisse du *Dictionnaire philosophique*. La critique contemporaine s'efforce heureusement de replacer le protestantisme au centre de son inspiration. — On trouvera ensuite une série d'articles situant Bayle par rapport à la pensée de son temps (Malebranche, Leibniz, Spinoza, Locke, etc.), ainsi que les documents sur le séjour de Bayle à Rotterdam, sur la composition de *La Nouvelle République des Lettres*, sur les démêlés du philosophe avec Jurieu, sur l'influence de sa pensée en Europe, et en Amérique, sous la plume de R.-H. POPKIN, H.-C. HAZEWINKEL, A. ROBINET, L. KOLAKOWSKY, E.-R. LABROUSSE, R. SHACKLETON, L. THIJSSEN-SCHOUTEN, E. HAASE.

H. MANCEAU, *Le tolérant Pierre Bayle à Sedan*, dans *Études ardennaises*, janv. 1957, p. 11-17 : c'est pendant son séjour à Sedan (1675-1681) que Bayle compose ses *Pensées diverses sur la comète*, qui lui vaudront aussitôt l'exil à Rotterdam, puis les querelles avec ses coreligionnaires calvinistes, et qui consacreront sa réputation d'humaniste tolérant.

W.-H. BARBER, *Pierre Bayle's Correspondence : A Boldeian Enigma*, dans *M L R*, LIV, 1959, p. 561-565 : problèmes posés par le ms. French d. 18 conservé à la Bodleian Library.

Leif NEDERGAARD, *La genèse du* Dictionnaire historique et critique *de Pierre Bayle*, dans *Orbis Litterarum*, 1958, n°s 3 et 4, p. 210-227 : l'auteur a retrouvé dans un volume manuscrit de la Bibliothèque royale de Copenhague l'ébauche du *Dictionnaire*, commencé en Suisse en 1674. Bayle ne reprendra son projet que

quinze ans plus tard à Rotterdam. Loin de laisser présager l'audace hérétique du *Dictionnaire* définitif, cette ébauche se présente comme un modeste correctif du *Dictionnaire* inachevé de Moreri.

B. TALLURI, *La Polemica fra Bayle e Jurieu dal 1690 al 1692*, dans *Atti dell' Accademia toscana di scienze e lettere « La Colombaria »*, XXIII, 1958-1959, p. 225-254 : l'*Avis Important aux Réfugiés sur leur prochain retour en France* fait apparaître Bayle comme le partisan d'une monarchie éclairée où les droits de l'individu ne sauraient compromettre l'autorité de l'État, ce qui le fait accuser par Jurieu d'être au centre d'une « cabale » au service du roi de France.

W. REX, *Pierre Bayle, Louis Tronchin et la Querelle des Donatistes : Étude d'un document inédit du XVIIe siècle*, dans *Bulletin de la Soc. de l'Histoire du Protestantisme français*, juill-sept. 1959, p. 98-116 : Bayle, dans la troisième partie de son *Commentaire philosophique*, se révèle en accord de pensée et de méthode avec le pasteur Louis Tronchin, son ancien professeur de théologie à Genève.

E. GARIN, *Per una storia dei rapporti tra Bayle e l'Italia*, dans *Atti dell'Accademia Toscana...*, XXIII, 1958-1959, p. 209-221 : les dettes de Bayle à la pensée italienne de la Renaissance et les dettes de l'Italie (Vico) à Bayle.

Kenneth-R. SCHOLBERG, *Pierre Bayle and Spain*, Publ. de l'Univ. de Caroline du Nord, Chapel Hill, 1958, 40 p. : Bayle, dont la connaissance de l'Espagne est indirecte, mais étendue, n'aime pas les Espagnols, mais ne partage pas les préjugés selon lesquels, par exemple, les Espagnols auraient corrompu les Américains. L'ouvrage est suivi de deux appendices (écrivains espagnols et portugais cités dans les œuvres de Bayle ; traductions d'œuvres espagnoles mentionnées par Bayle).

Jean-Pierre CHAUVEAU et Jacques MOREL.

Correspondance

APPEL AUX MOLIÉRISTES

Si nous venons de trouver le bisaïeul paternel de Molière, nous sommes dans la possibilité d'ajouter à sa biographie quelques lumières nouvelles.

Nous savons, bien entendu, que Jean Pocquelin (1530-1572), marchand à Beauvais, longtemps bisaïeul présumé, s'est marié deux fois. Sa première femme, Andragesme Mallet, serait candidate pour le poste honorifique d'ancêtre du poète ; seulement M. Pierre Goubert à Beauvais a trouvé récemment ses enfants : elle n'avait que deux fillettes. L'épouse en secondes noces, Marie-Cosette laissa quatre fils — Guy, Robert, Jean (*sic* !) et Alix — mais, encore une fois, M. Goubert a relevé les traces de leurs vies, qui ne correspondent en rien avec celle du grand-père de Molière.

Celui-ci serait né vers 1562. En 1586 (âgé de 24 ans) il épousa Simone Tournemine. Veuf, en 1594, il se maria avec Agnès Mazuel (il avait 32 ans). Le 21 janvier 1616 (âgé de 54 ans), il fit baptiser son dernier enfant, Martin. En 1626 (à 64 ans) il mourut. Nous fixons la date de sa naissance selon un calcul très simple. Né plus tard, il serait trop jeune — lui, commerçant et bourgeois — pour se marier en 1586 ; né plus tôt, un peu vert-galant pour se procurer un fils en 1616.

Aux Archives nationales Mrs Elizabeth Maxwell Miller — connue des lecteurs du *XVIIe Siècle* — a trouvé aux Insinuations du Châtelet (Y 102, fo 301 vo) une donation très suggestive, de l'année précédant la naissance du bonhomme Jean :

« Jean Lescuyer, joueur d'instruments demeurant à Paris et Marguerite La Noble, sa femme, une donation à Clement Pocquelin marchant demeurant à la Coutille près Paris ». La donation est « d'une maison hors la porte Saint-Denis à la Ville Neuve ». Et la date est du 17 mars 1561.

Selon une coutume de l'époque, Clément Poquelin serait sur le point d'épouser une fille du ménage Lescuyer. Il accepte la maison comme dot (et y loge probablement ses beaux-parents). Au printemps suivant vient Jean Poquelin (peut-être fils de Clé-

ment et nommé après Jean Lescuyer) qui, pour devenir grand-père du poète, épousera — lui aussi — la fille d'un « joueur d'instruments », habitude pittoresque dans la famille Poquelin et qui pourrait nous expliquer un peu le talent de Molière.

Sur Jean Lescuyer je n'ai pas d'informations, mais pour sa femme, Marguerite La Noble (ainsi peut-être arrière-bisaïeule du poète), la famille La Noble comprend de célèbres danseurs et musiciens, qui joueront dans les pièces de Molière, un siècle plus tard.

Malheureusement, si les dates, la donation, les naissances sont toutes établies, il nous reste à chercher les preuves de l'enchaînement, à part les coïncidences de date, de nom, de lieu, de profession. Donc nous n'avançons qu'une hypothèse en attendant qu'un lecteur aimable et de bonne volonté du *XVIIe Siècle* pousse plus loin les recherches.

Tom GALT.

Notes bibliographiques

Pierre GOUBERT, *Familles marchandes sous l'Ancien Régime : les Danse et les Motte, de Beauvais. Collection : affaires et gens d'affaires*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1959, in-8°, XXIV-192 p.

Dans une double monographie aux traits fort judicieusement entrelacés, M. Goubert a pris un point de vue pour observer et analyser la bourgeoisie marchande et son évolution en France, à partir du XVIe siècle, spécialement aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il y apporte sans cesse le souci qui doit être le fond et qui est la justification la meilleure de l'histoire : atteindre « le secret des âmes » et son mouvement.

Le choix de ses personnages l'a très bien servi. Les deux familles des Danse et des Motte se mirent en vue dans l'économie, dans la vie sociale et étendirent progresssivement leur activité dans le cadre de la France sans s'élever hors série. La précision et l'abondance des informations permet de suivre les ressemblances et les différences, les rapprochements et les distances entre les membres des deux familles : dans ces entrecroisements et ces fréquents contrastes se perçoit la variété et le remuement permanent de la société, l'évolution des modes et des champs de travail, de l'esprit public et, au fond, de leurs constantes à travers les apparences les plus sensibles.

Les Danse et les Motte se présentent au départ comme relevant de types sociaux opposés. Les Motte sont préoccupés surtout de fortune mobilière et au XVIIIe siècle manifesteront un souci constant de luxe. Ils semblent avoir fort peu tenu, longtemps, à disposer de biens fonciers : manifestement ils choisissaient avec adresse les bénéficiaires de leurs prêts et avances de capitaux. Peu à peu, ils devinrent des industriels tout en élargissant leur trafic régional et interrégional aux dimensions du royaume, de plus en plus au XVIIIe siècle, en vue de l'Outre-Mer.

Les Danse ont commencé à s'élever par une activité industrielle le blanchiment des toiles. Dans leur fortune bien équilibrée les terres eurent une bonne part, s'arrondirent peu à peu et les « hôtels » témoignèrent d'une ascension modèle.

Les deux familles, suivant les processus bien connu, accédèrent à la noblesse. La traversée de la tempête révolutionnaire marque une étape particulièrement intéressante des Danse, entrés dès le XVIIIe siècle dans le parti « des lumières ». En 1800, les Motte avaient disparu de Beauvais même. Les deux lignées, admises parmi les « notabilités » s'éteignirent dans la deuxième moitié du XIXe siècle avec des militaires, de hauts fonctionnaires, des propriétaires fonciers.

La conclusion de M. Goubert peut se résumer dans cette phrase : « Il semble bien qu'on doive souvent retrouver au fond des provinces cette courbe sociale qui « démarre » au XVIe siècle, s'affermit au XVIIe, s'envole au XVIIIe pour culminer avec la Révolution, parfois avant, plus fréquemment après, qui tend à se stabiliser au temps de Balzac, perd du terrain ensuite et s'apprête à mourir avec le franc-or ».

La voie dégagée avec beaucoup de soin et de pénétration par ce livre, au delà d'une minutieuse et vivante analyse sociale, s'ouvre sur des perspectives multiples et étendues.

Les personnages ont été situés dès le début dans leur cadre éminemment représentatif. Beauvais, en 1467, comptait 13.000 habitants et était une place importante de commerce et d'industrie. La commune n'était pas encore « démantelée » par le renforcement progressif de l'autorité royale. Une centaine de marchands, deux à trois cent maîtres-fabricants, deux à trois mille ouvriers constituaient un maillon solide, actif dans le réseau de l'économie française : l'ascension de ses éléments les plus laborieux nous donne une image des progrès de tout le pays.

Cette étude élargit aussi d'une façon fort précieuse nos connaissances sur une industrie encore assez mal connue. L'essentiel de l'histoire de l'industrie drapière est bien connue en France comme à l'étranger. Mais il ne fait guère de doute que le travail du lin, du chanvre aussi a tenu dans notre pays une place encore plus large. Pendant l'Ancien Régime, le commerce des toiles fournissait le contingent le plus important de nos exportations ; leur production était répandue partout : mais la technique de leur fabrication reste assez mal connue. M. Goubert ajoute ici des traits fort utiles à notre connaissance de l'apprêt, de ses modalités et de ses circuits, de cette branche capitale de l'économie française.

Bien d'autres aspects de la vie économique d'autrefois, étudiés de près ou indiqués avec précision, attestent la largeur de l'horizon dans lequel a travaillé l'auteur. Les rapports de la guerre et du

commerce ; les modalités de la première, la persistance des échanges à travers les hostilités, le rôle commercial de Paris, l'état des routes et ses conséquences pour les transports peuvent être retenus sans épuiser, il s'en faut, les nombreux faits nouveaux que signale cette étude dense et fertile.

Au cours d'un exposé nécessairement assez sévère, un style aussi vivant que simple, marqué à l'occasion de formules bien frappées, retient l'attention. Construite sur une foule de faits éminemment « réels », cette œuvre nous procure une vue en profondeur sur la vie économique et sociale sous l'Ancien Régime.

É. CORNAERT.

Philip BUTLER, *Classicisme et baroque dans l'œuvre de Racine*, Paris, Nizet, 1959, 1 vol. gr. in-8°, 350 p.

La parution de ce livre l'année où les Comédiens français ont remis *Phèdre* à la scène, de la manière que l'on sait, ne laisse pas d'être significative. Voici trente ans, il eût fait frémir beaucoup de bons esprits qui ne voyaient dans le XVIIe siècle par préférence qu'une génération, et celle-ci assez abstraitement sous les apparences du *classicisme*, terme commode dont on n'avait pas appris à se défier. Longtemps après ses voisins d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne, la France s'est mise à l'étude du *baroque*, et celui-ci a retenu, à juste titre et à plusieurs reprises, l'attention des lecteurs de cette revue. La part de l'élément sensoriel, du spectacle, du symbole visuel, du mouvement, de la perspective simulée dans les exigences du goût au XVIIe siècle a été réaffirmée, démontrée et définie ; ce qui paraissait *faux* a repris sa valeur historique, sinon esthétique, et si l'on a pu contester la véracité dans le détail de la reprise de *Phèdre*, force est bien de convenir qu'une tentative archéologique en vaut une autre, et même qu'à priori, on sera plus proche du spectacle donné par la Champmeslé en jouant en justaucorps, fontanges et perruques que si l'on s'en tient aux connaissances minoennes de Schliemann... Cette querelle, qui n'est pas vaine dans la mesure où Racine écrivait en vue d'un spectacle, ne constitue pas, l'on s'en doute, l'essentiel du livre de M. Butler, qui s'en tient surtout au texte des tragédies pour y discerner la part du classicisme et celle du baroque.

En fait, notre critique part du baroque et son premier chapitre est consacré à une étude fouillée des métamorphoses de ce concept,

dont ne sera retenu que l'aspect « historique » par opposition, si l'on veut, à l'aspect transcendant qui en fait une des catégories du goût, voire de la pensée. M. Butler en vient à cette conclusion :

« Le baroque n'est pas simplement la somme des tendances et des caractères d'une époque ; il est dans la nature des rapports qu'ils soutiennent entre eux, dans l'équilibre ou le déséquilibre qui existe entre ces tendances. Si le baroque a parmi ses traits essentiels d'être une Contre-Réformation et une Contre-Renaissance, il va sans dire qu'on ne saurait l'imaginer sans une survivance de certains courants de la Réforme et de la Renaissance. Mais c'est une gageure d'inclure la Réforme et la Renaissance dans le baroque, même si, au moment de la contre-offensive catholique, on voit le protestantisme se faire perméable à certains aspects de la foi rivale. Et de même, si la répression cléricale donne au libertinage du XVII[e] siècle son caractère à la fois furtif et brutal, il ne s'ensuit pas que le libertinage soit un trait du baroque, ou que ce baroque, ce soit la liberté » (p. 17).

Nous nous acheminerons ensuite, par une étude de certains aspects de la biographie et de l'œuvre, vers une définition symétrique du classicisme, qui nous sera donnée en conclusion. Chemin faisant on aura tenté de « définir la position, ou les positions successives d'un écrivain à l'intérieur des systèmes de coordonnées complexes et mouvants que [...] constituent baroque et classicisme. L'entreprise de M. Butler s-appuie sur cette conviction que :

« Le baroque est dans l'œuvre de Racine la source d'une tension féconde, qui se retrouve au cœur de certains de ses personnages et qui est l'une des sources du tragique racinien ; mais cette tension représente une possibilité permanente de rupture. Le baroque est pour Racine une tentation et un danger... Bien loin de n'être qu'un élément extérieur et adventice, sa présence, incompatible avec certaines tendances maîtresses de son art, y crée des conditions explosives et susceptibles de le détruire » (p. 17-18).

Cette vision dynamique de l'antagonisme baroque-classicisme permet à M. Butler de nous présenter d'une manière organique, vivante les résultats d'enquêtes minutieuses. Ainsi, au chapitre de l'orientation de Racine, une démonstration précise des relations véritables du duc de Luynes avec Port-Royal éloigne Racine du monastère et de son idéologie beaucoup plus tôt qu'on ne le dit généralement et le place d'emblée dans les milieux « gouvernementaux », par la familiarité des Luynes et des Colbert. A cette époque de sa vie, ses œuvres contiennent encore d'innombrables traits

baroques, surtout d'ordre esthétique, même si elles glorifient (les Odes) un régime nouveau qui se détache de l'idéal héroïque de l'âge baroque dans le domaine moral. La *Promenade de Port-Royal, la Thébaïde* même ressortissent à ce type sur bien des points : « baroques par le style, par le lyrisme oratoire, stances, apostrophes, invocation au soleil, et par l'abus des constructions symétriques, stychomythie, antithèses et répétitions... par l'outrance des caractères, saisis dans une pose unique et mouvementée comme celle d'une statue du Bernin, bien plus rigides que ceux de Corneille, et chez qui les grandes attitudes tiennent lieu de vie intérieure » (p. 115) et de noter (p. 130) l'exploitation du thème du clair-obscur, d'*Andromaque* (la prise de Troie) à Bérénice (l'apothèose de Vespasien) en passant par *Britannicus* (l'apparition de Junie devant Néron), alors que tel vers de Mithridate, voire de *Phèdre* :

« un char fuyant dans la carrière... »

suggèrent le mouvement, la perspective, la fuite du regard jusqu'à l'infini, procédés courants chez les maîtres du baroque architectural et pictural. Dans le domaine moral, la « noblesse » du héros (Alexandre), ce qu'il a de « divin » est une survivance de l'époque antérieure et de l'âge baroque.

M. Butler n'en place pas moins la rupture avec le genre baroque au moment d'*Andromaque* : l'assassinat de Pyrrhus désarmé est une félonie qui ne trouve même pas d'excuse dans le mépris que montre la victime pour la parole donnée, pour le caractère sacré de la femme et de l'orphelin. Mais que penser de cette reine, plus veuve que reine, qui refuse une couronne pour son fils, qui ne cherche pas une juste vengeance, qui n'aspire qu'à la retraite ? Pareille résignation, qui ne paraîtra nullement en Agrippine, mais que nous retrouverons chez Bérénice laisse voir une évolution, un gauchissement. Les valeurs sociales le cèdent aux valeurs personnelles, le devoir au sentiment ou à la passion (pour reprendre un ancien système de coordonnées). En Néron, tous les impératifs moraux sont bafoués, pour assouvir la passion. Mais il y a deux aspects de Néron : l'amoureux, et le prince qui s'émancipe, et il n'y a guère d'invraisemblance à soutenir une certaine réciprocité dans l'enchaînement : Néron affirme qu'il s'émancipe en enlevant Junie, et il affirme sa passion en s'émancipant. Ses précautions à l'égard de Britannicus sont justifiées : la cour, où sévit Agrippine, est un repaire d'intrigues et le pouvoir légitime doit s'affirmer par tous les moyens. M. Butler montre tout ce que cette attitude

doit à Tacite et au « tacitisme », version à peine voilée du machiavélisme. L'action politique a une logique propre, en dehors de toute « morale », afin que l'état soit gouverné. C'est la raison d'État, qui justifie Agrippine, puis Néron (la mort de Narcisse : sacrifice aux conventions qui exigent la mort du « traître »). Elle justifiera aussi bien le stratagème de Mithridate, alors qu'on ne pourra guère l'invoquer pour excuser les tergiversations de Phèdre.

Voilà une donnée « moderne », et telle, parce qu'en réaction avec l'idéal de l'âge précédent où le héros se trouvait dépeint « tel qu'il devait être ». Mais le souci de réalisme de Racine va plus loin ; s'il accepte encore des fureurs et des « visions » dans le rôle d'Oreste, la part de convention religieuse (erreur du destin, substitution) le cède à une explication purement psychologique des faits : l'amour devient un « donné » et le tragique qu'il engendre devient « naturel » (p. 228). On aperçoit le parti que l'auteur pourra tirer de cette vue au moment d'aborder le problème de *Phèdre*. Ambiguïté de la passion, qui redevient l'effet d'une vengeance personnelle de la déesse, ce qui permet de conclure à une *hésitation* de Racine... et peut-être à un recul. On pourra s'interroger s'il n'y a pas au contraire *approfondissement* de l'analyse psychologique, passant de l'étude de la « passion » au stade classique, si l'on ose dire, à un stade plus avancé, hystérique ou névrotique. Le recul de Racine s'expliquerait alors, comme la prudence d'un Descartes ou d'un Vinci qui ne publiaient guère les résultats de leurs dissections pour ne pas heurter les opinions courantes.

Avec Phèdre, c'est le retour au monde du « problème moral » (p. 259) et cet ensemble de demi-mesures, de biais pris avec l'orientation antérieure des tragédies, tournées vers le « psychologisme », voire l'humanisme (p. 242).

« Ce n'est pas de la poésie... c'est de *sa* poésie que Racine se détourne avec terreur... *Phèdre* est une étape vers le jansénisme. Elle marque le moment où les défenses rationnelles de Racine cèdent. Et par la brèche vont se précipiter les Arnauld et les Nicole, et toute cette religion de scrupules, de peurs et de négations, et le triste jansénisme, pendant quelques années surmonté et maintenant victorieux » (p. 267).

L'un des mérites du livre de M. Butler, c'est la clarté; on n'en regrettera que davantage l'utilisation parfois rapide qui est faite du terme « jansénisme ». On a l'impression d'une idée reçue, alors que Sainte-Beuve ne s'est pas fait faute de montrer qu'il n'y a guère d'uniformité de vues entre les solitaires, si parfois la

tactique les rassemble ; mais on aurait aimé que soit défini ce que l'on entend par « jansénisme », et qu'il soit ensuite démontré que Racine était janséniste. On comprendra notre inquiétude à ce sujet si l'on compare des phrases comme celle que nous venons de citer avec celle que voici par exemple :

« On ne saurait douter que le jansénisme ait été la clef qui ait rendu intelligible à Racine une Grèce bien différente de celle de la mythologie baroque ou alexandrine » (p. 230).
ou encore :

« On peut dire que ce qu'il y a de janséniste dans son œuvre n'y trouve sa voie que par le canal du libertinage » (p. 232).

Il est, en effet commode, pour la simplicité de l'exposé, de ramener certains conflits à une opposition raison-religion, étant entendu que la religion, à cette époque et lorsqu'il s'agit de Racine, c'est le « jansénisme ».

Il est incontestable, comme le fait remarquer ailleurs M. Butler qu'une réaction « antibaroque » s'est produite en France au cours du XVIIe siècle, liée à certain nationalisme, laquelle a eu tendance à se détourner du « gentilhomme chrétien » tel que le proposaient les Capucins et tel que les Jésuites essayaient de le former dans leurs établissements au moins dans la première moitié du siècle. La froideur de l'accueil fait à l'hôtel de Rambouillet à la religion ostentatoire d'un Polyeucte considérée comme une faute de goût, aussi bien que la censure de la dévotion outrée et hypocrite de Tartuffe, montrent à vingt ans d'intervalle l'avènement d'un autre type humain, « l'honnête homme », qui « ne se pique de rien », *pas même de religion.* Mais qui ne voit que c'est la même société qui accueille cet honnête homme, qui applaudit à la justesse de ton, à la parfaite politesse de tout ce qui sort de Port-Royal ? Il ne semble guère discutable que dans la réaction « anti-baroque », les Solitaires et les groupes qui les soutiennent se trouvent au premier plan, à cette nuance près que les théologiens discutent théologie, et que les « honnêtes gens » évitent de s'engager dans des controverses qui sentent leur cuistrerie. De cette réserve, de cette pudeur, il convient toutefois de ne pas conclure à priori à une indifférence religieuse que tant de signes évidents démentent. Molière lui-même, chez qui l'on note aussi (p. 299) des traces de libertinage, aurait-il, alors qu'il savait quelle rétractation serait abusivement exigée de lui, appelé un prêtre à son lit de mort, si la religion ou l'Église lui avaient à ce point paru des vestiges anachroniques ? Pourquoi La Fontaine aurait-il été trouvé porteur

d'un cilice à sa mort ? Le choix délibéré que Racine fait de sujets non-chrétiens montre au premier chef qu'il est un homme de goût, qui ne mélange pas les genres. En second lieu, lorsqu'il abandonne l'antiquité païenne, le choix qu'il fait de sujets bibliques, montre qu'il a compris que l'optique « chrétienne » ne permet pas les situations tragiques. Dans une religion d'amour (songeons aux chœurs, et au premier des Cantiques spirituels) où un Dieu a versé son sang pour *tous* les hommes, à moins d'illustrer l'impénitence finale, il n'y a de tragédie que la damnation. Hormis le thème de Satan, on n'en connaît pas d'exemple assuré. C'est dire que Racine avait de la religion une conception normalement chrétienne, et non spécifiquement « janséniste », à moins que le jansénisme ne soit pas ce que l'on dit.

En fait, la notion de *rigorisme* moral rend mieux compte de l'évolution qui se produit à la fin du siècle. Ce rigorisme le conduira à la dévotion de l'homme de bien qu'il devient dans les dernières années, où il se rapproche de Port-Royal, mais il n'est que juste de reconnaître que Louis XIV évolue de façon à peu près identique, sous la conduite des Jésuites, tandis que Rancé reçoit l'approbation de Bossuet pour sa réforme de la Trappe. Il s'agit donc d'un phénomène moral plus que religieux (M. Raymond Picard a justement montré que la conversion morale et sociale de Racine précède de loin, son retour à la *dévotion*), qui dépasse largement le milieu « janséniste » pour s'étendre à une grande partie des chrétiens sincères d'alors. Faut-il voir là un recul effrayé devant les conséquences de spéculations rationalistes soudain entrevues, ou bien un effort d'application à la vie de chaque jour du principe de non-contradiction qui exige en morale que l'on mette ses actes en accord avec ses idées ? Ce qui amènerait à conclure que, pour tous ces esprits, même s'ils ne l'ont pas explicitement indiqué, leurs idées philosophiques et morales, c'étaient les principes chrétiens qu'ils s'efforcent désormais de mettre en pratique. Il est fort probable que Racine aurait considéré que ce qu'il y avait d'irrationnel et d'aberrant dans son existence (même au moment où il en faisait ses délices), c'était le théâtre et les comédiennes, et non la permanence d'un fonds d'idées chrétiennes.

A celles-ci ressortit tout naturellement, sans paradoxe, même apparent, la *valeur de l'humain* (p. 307). Comme Chateaubriand l'a montré, c'est parce qu'il est chrétien que Racine humanise certaines données du drame grec, tout en se maintenant dans les limites de vraisemblance que lui imposait le choix de ses sujets.

Pourquoi refuser à « ce don de sympathie et d'identification » son nom chrétien de charité ?

Si certains chrétiens de l'époque de Racine n'ont pas toujours donné l'exemple de cette charité, si des « jansénistes » ont préféré insister sur le Dieu de Majesté et de Justice, plutôt que sur le Dieu d'Amour, rien dans sa vie ne montre qu'il les ait suivis, au contraire. Sa polémique avec Nicole au sujet du théâtre le montre peut-être médisant, mais clairvoyant et soutenant la position orthodoxe de l'Église contre une secte particulièrement rigoriste sur le chapitre du divertissement. Il y fallait plus de courage qu'on ne l'a dit, car il savait à quoi il s'exposait. Par sympathie et fidélité pour le monastère qu'il estimait avec raison injustement persécuté, il a pris le risque de déplaire à Louis XIV et d'encourir une disgrâce qui lui aurait été sensible. Faut-il croire qu'il aurait précisément manqué de courage pour le soutien d'une cause dont rien ne prouve qu'il en voyait l'objet, alors que tout démontre que ses sympathies allaient à la cause adverse ?

Mais on n'en finirait pas d'épiloguer sur les raisons qui firent renoncer Racine à la scène en 1677. L'explication philosophique proposée par M. Butler ne nous semble pas, avouons-le, satisfaisante, parce qu'elle contredit à nos yeux certaines données de fait tirées de l'histoire et de la psychologie religieuses. On n'en lira pas moins ce livre avec toute l'attention qu'il mérite. La clarté de l'exposition, la rigueur du raisonnement, l'aisance du style et le bonheur des formules en font une utile contribution à la connaissance de Racine replacé dans le devenir esthétique et philosophique de son temps.

Jean DUBU.

✦✦

P. CORNEILLE, *Nicomède*, Edited with an introduction by R.C. Knight, M.A., D. ès L., professor of French, University College of Swansea, Collection de textes français classiques et modernes, University of London Press Ltd, Londres, 1960, 1 vol. br., 160 p. in-8°.

Serait-il exagéré d'écrire que, de toutes les formes d'art qui s'y sont illustrées par des chefs-d'œuvre, la tragédie classique en cinq actes en vers constitue l'apport original de la littérature fran-

çaise ? Son livre sur *Racine et la Grèce* et son appartenance à la civilisation britannique (aux traditions dramatiques combien éloignées de l'idéal de notre XVIIe siècle) ont pu convaincre M. R.C. Knight, mieux que quiconque, de la distance, voire de la différence fondamentale qui sépare l'univers de la tragédie française de celui du drame grec ou du monde shakespearien, de la véritable originalité d'une formule esthétique, en même temps que de la difficulté d'approche pour un esprit qui ne s'y est pas longuement et méthodiquement préparé. Naguères encore, la tentative méritoire, en quelques pages, d'une définition *à minima* de la tragédie française attestait l'intérêt que peut présenter ce problème à des yeux avertis. La publication récente, dans une collection pédagogique de textes français classiques et modernes, destinés aux élèves des classes préparatoires (*Vith forms*) et aux étudiants de licence, de Nicomède nous paraît illustrer un nouvel aspect de cette préoccupation. Le texte de la pièce, précédé de l'examen de l'édition de 1660, est encadré d'une substantielle introduction, de quarante pages de notes avec appendice bibliographique. Sans viser à l'érudition, avec méthode et précision, le présentateur situe l'œuvre dans le courant politique et moral de la Fronde, évoque les précurseurs de Corneille et ses émules, les diverses clés que l'on a proposées et les discute brièvement, examine avec finesse le *genre* auquel appartient Nicomède (tragédie, tragi-comédie, comédie héroïque), puis, par une analyse du style, des modes de l'ironie (si souvent décriée et mal comprise par les éléments à prédominance germanique de la population britannique) entre autres, en vient à la technique dramatique et discerne fort justement en *Nicomède* une *pièce charnière* à l'apogée de la carrière de Corneille et qui amène l'œuvre de celui-ci au seuil de celle de Racine. On retiendra l'évocation de l'antiquité romaine vue par les Français du XVIIe siècle (p. 11), le rapprochement ingénieux entre certains aspects de l'idéal moral du héros cornélien (maître d'énergie) et celui de l'éducation britannique, enfin cette conclusion que l'on nous permettra de traduire :

« On peut dire que jamais on n'a poussé plus loin l'art de concilier le développement de l'intrigue avec les exigences de la *vraisemblance* et des unités en particulier, de soutenir l'intérêt et de produire des renversements de situation, de mener par étapes logiques à un dénouement surprenant, de conduire une histoire où l'audace le dispute aux périls tout en la soumettant à un drame de passions et d'intentions. Le mécanisme est si parfait que Racine

put s'en saisir et l'utiliser, sans aucune innovation, pour en tirer des effets très différents » (p. 29).

Un étudiant français, qui saurait l'anglais, ne perdrait assurément pas son temps s'il lisait *Nicomède* dans cette édition.

J. D.

⁂

J.-D. HUBERT, *Theme and Structure in* l'Avare, *P M L A*, vol. LXXV, nº 1, march 1960, p. 31-36.

Les lecteurs de l'*Essai d'exégèse racinienne : les secrets témoins* (Paris, Nizet, 1955 [1] retrouveront en ces quelques pages, appliquée à la comédie de Molière, la même étude systématique des thèmes d'après le vocabulaire, emprunté simultanément, et avec un souci d'ambiguïté comique évident au monde de l'argent et aux réalités de l'amour et de la galanterie. De cette analyse, M. Hubert conclut que « la comédie tout entière consiste à rapprocher d'une manière artificielle deux séries de concepts et d'attitudes à seule fin qu'ils se séparent avec une violence accrue » (p. 33). Mais, pour aimer l'argent, Harpagon n'est pas un pur avare, et la vanité sociale modifie sa passion tout en lui donnant dans l'expression des caractères quasi-hallucinants : ainsi par delà l'intention manifestement comique, ces *fantômes de chevaux* à quoi se réduit, selon Maître Jacques, l'écurie du seigneur Harpagon témoignent bien qu'ils ne mangent ni ne travaillent, autant du désir de paraître que de la ladrerie de leur maître. A l'or, détourné de son usage s'il devient un tyran, se superpose, au contact de l'avare, un monde de fausses valeurs, et dans ce dédoublement caricatural, M. Hubert discerne (p. 34) l'héritage de la comédie baroque. Le *quiproquo* traditionnel dans le genre comique devient ici un procédé absolu, puisque tous les personnages qui gravitent autour d'Harpagon changent d'identité au dénouement, étant et n'étant plus ce qu'ils sont, et celui qui symbolise cette situation particulière tout au long de la pièce, c'est vraiment Maître Jacques, cocher et cuisinier. De ce point de vue, le dénouement renforce tous les artifices accumulés dans l'étude des caractères et l'intrigue. Du point de vue moral, il semble une sorte de Jugement dernier, séparant les élus du damné ; du point de vue littéraire (si à cette époque on peut ainsi dissocier le théâtre d'une intention

---

1. V. *XVIIe Siècle*, nº 39, p. 229-231, c.-r. par J. Vanuxem.

morale, voire moralisatrice), par son caractère de relative gratuité, il paraît à M. Hubert proche des ballets qui terminent le *Bourgeois gentilhomme* et le *Malade imaginaire.*

J. D.

⁂

Luigi de NARDIS, *Note intorno alla struttura di* Phèdre, extrait des *Annali del Corso di Lingue e Letterature Straniere presso l'Università di Bari*, vol. IV, Bari, Editore Cressati, 1959, 1 vol. 62 p., gr. in-8°.

Cette mise au point très bien informée présente au public italien et plus particulièrement aux étudiants de l'Université de Bari les principaux problèmes critiques soulevés par une étude de Phèdre. La première partie, la plus importante par le volume comporte une étude et une comparaison minutieuses des sources de Racine (Euripide et Sénèque) examinées à la lumière de la préface. Moins que de l'histoire d'un *thème*, telle que l'a retracée M. Jean Pommier, il s'agit ici de trouver l'artiste en cours d'élaboration, et l'on ne s'étonne pas des références, fort justes, à Valéry qui indiquent assez bien l'esprit dans lequel le critique a travaillé. Passant à l'étude de la signification de l'œuvre, après une bibliographie complète, M. de Nardis étudie les deux perspectives du « héros négatif » (Thésée), c'est-à-dire anti « baroque », et du héros sublime tel que le définit Auerbach. Il est intéressant de comparer les conclusions tirées de Spitzer (sur la question du baroque) et celles auxquelles arrive P. Butler (v. compte-rendu ci-dessus). Dans sa conclusion intitulée le soleil obscur (*il sole nero*), tout en se défendant de fixer une interprétation que l'évolution de la critique ne peut que transformer, notre auteur, se souvenant qu'il est aussi exégète de Mallarmé et de Valéry, ne se fait pas faute de reprendre l'argument esthétique selon lequel, tout en marquant le point exquis de l'équilibre entre passion et raison, entre psychologie et poésie, *Phèdre* (la retraite de Racine étant implicitement interprétée comme un aveu de l'artiste) constitue un sommet, au delà duquel la recherche poétique ne se peut soutenir qu'en des monologues tels qu'*Hérodiade* et *La Jeune Parque*. Après la souple et fervente *Interpretazione di Phèdre* de Vittorio Lugli, ce travail d'un des jeunes maîtres de la critique italienne atteste l'intérêt et la qualité des études raciniennes au delà des Alpes.

Jean DUBU.

⁂

H.T. Barnwell, *Selected letters of Madame de Sévigné*, translated and edited with an introduction London, Everyman's library, 1 vol. crown 8°, 266 p.

On saura gré à l'auteur de la thèse sur *Les idées morales et critiques de Saint-Evremond* (Paris, P.U.F., 1957) de s'être astreint au travail d'introduire le grand public anglais à la lecture des lettres de Mme de Sévigné. Dans une introduction brève qui donne une très bonne idée de la vie, des sentiments, de la destinée au sens large de l'épistolaire marquise, M. Barnwell remarque fort justement que celle-ci a été desservie auprès du public anglais soit par le choix des lettres présentées, soit par le style adopté pour les traduire. Une difficulté se présente en effet, on ne connaît pas d'Anglaise qui se puisse comparer par le style, la situation et la correspondance au modèle, et qui permette de trouver le « ton » juste. On s'étonnera de ne pas trouver, ne fût-ce qu'une rapide indication de ce séduisant Chesterfield, le correspondant de Voltaire, qui entretint une correspondance avec son fils. Sans doute l'époque était-elle différente, et l'auteur plus occupé de psychologie des peuples que d'effusions intimes, mais cette tendance à la réflexion morale et psychologique en laquelle M. Barnwell signale justement un des aspects du « classicisme » de Mme de Sévigné, est aussi commune à Chesterfield. Ceci n'intéresse que les Anglais (mais aussi quand même les Français en quête de l'influence de leurs auteurs) : Chesterfield a-t-il connu la correspondance de Mme de Sévigné ?

Toutes les lettres relatives au procès Foucquet ont été traduites afin de renseigner complètement sur cet épisode de l'histoire de France, mais des textes aussi différents que l'annonce du mariage de Mademoiselle ou la lettre à Bussy sur le *chien de portrait*, sont là, rendues avec un brio qui fait honneur aux études françaises en Grande-Bretagne.

Jean Dubu.

H. Coulet, *La Rochefoucauld, ou la peur d'être dupe* (hommage au Doyen Étienne Gros), imprimerie Louis-Jean, Gap, p. 105-112.

C'est le *paradoxe* de La Rochefoucauld : il étudie l'homme sans y croire, par crainte d'être dupe. Le moraliste distingue l'honnête homme par la sagesse, le héros par son effort pour atteindre la grandeur. Le second, en très petit nombre, supérieur indéniablement à ses yeux. Mais H. Coulet note l'ambiguïté de certaines

formules, justes, trop justes, puisque l'on peut leur trouver double valeur selon l'optique : toujours lucides, elles représentent un effort sincère vers la vérité, ou bien elles sont cruellement ironiques. La seule pierre de touche serait la vie de l'auteur, et dans son retus de s'engager, M. Coulet discerne un manque de confiance en l'homme, une peur d'être dupe, parce qu'il n'ose croire à l'homme et à sa vertu.

La difficulté vient en partie du genre adopté : la phrase allant parfois jusqu'au paragraphe multiplie les facettes sans se soucier de l'unité. L'aisance d'expression que se donne l'auteur nuit parfois à la cohérence de la pensée. L'époque influe aussi. M. Coulet le rappelle en débutant : la morale héroïque est condamnée ; mais justement, reprenant son argument en le retournant, ne pouvons-nous voir dans cette condamnation le point de départ de La Rochefoucauld : ses maximes et réflexions seraient moins le reflet de ce qu'il n'a osé faire, le rêve d'un velléitaire, que la description d'illusions perdues, et la preuve de son réalisme : ses notations sur l'héroïsme, dont nul ne conteste la justesse, seraient des vestiges d'un âge révolu, ses vues sur l'honnête homme, ce qu'il aperçoit dans le désenchantement. Lucide, celui que son éducation destinait à l'héroïsme, sa vocation peut-être, renonce délibérément à des espoirs devenus illusoires ; la preuve qu'ils n'étaient pas déraisonnables, c'est qu'il y a eu des héros, et récemment, mais ce serait jouer les Don Quichotte que de s'en tenir à une mode passée. Le sens commun, l'élégance commandent d'évoluer, et finalement, c'est La Rochefoucauld qui, en renonçant à l'héroïsme (dans un souci inavoué d'honnêteté), le condamne le plus sûrement. Si fort qu'il avoue et qu'il s'attribue à lui-même quelque faiblesse sur ce point « ...je suis fort secret », sa défiance à l'égard de l'illusion est-elle l'effet d'un tempérament, ou la conséquence d'un raisonnement ? Ne convient-il pas d'y voir plutôt le fruit — amer — de la désillusion ? Mais comme toujours, les moralistes du XVII[e] siècle sont plus habiles à décrire les attitudes qu'ils ne sont enclins à dévoiler les mobiles exacts, peut-être même à les analyser, leur sagesse est pratique. J'attribuerais plutôt, — mais ceci est affaire de sentiment — la timidité de La Rochefoucauld au sentiment de son inadaptation sociale, et je ne croirais pas déplacé de rapprocher son cas, sur certains points, de celui de Chateaubriand.

Jean DUBU.

Jean GUENNOU, *La couturière mystique de Paris*, Paris, Éditions du Cerf, 1959, 312 p., 13 × 21 cm.

Le R.P. Guennou, archiviste-explorateur patient, a eu la bonne fortune de découvrir une « terra incognita », un pays neuf à sillonner. Depuis le XVIIIe siècle les Archives du Séminaire des Missions étrangères de Paris recélaient un trésor : un manuscrit consistant en la copie (exécutée vers la fin du XVIIe siècle) de relations spirituelles rédigées au milieu du XVIIe siècle. Le copiste a omis les noms propres ; le R.P. Guennou, non sans peine, les a presque tous identifiés. On sait désormais que les Relations spirituelles sont dues à Claudine Moine, née à Scey-sur-Saône en 1618 ; la guerre l'ayant chassée de son pays (la Franche-Comté), elle se réfugia, en 1642 à Paris, et y vécut de travaux d'aiguille, parmi des épreuves physiques et morales crucifiantes ; on ne sait ni où ni quand elle mourut.

Élevée très tôt aux sommets de la vie mystique, Claudine Moine, sur la demande de son directeur de conscience, rédigea de 1652 à 1655 des « relations » où elle décrit les étapes de sa vie intérieure. D'après les extraits qu'en donne le R.P. Guennou et qui font désirer la publication du texte intégral, le style est ferme, précis. La couturière mystique excelle dans l'analyse des états d'âme : aucune mièvrerie, pas de lyrisme exalté, pas davantage de ces « concetti » habituels en cette littérature. Ce qu'on ne saurait trop souligner c'est la différence avec la plupart des « relations » du même genre, entachées presque toutes de narcissisme, présentant le plus souvent une rapsodie de textes plus ou moins consciemment empruntés aux auteurs spirituels antérieurs. Originalité, objectivité, équilibre, logique, telles semblent être les qualités de ces Relations présentées ici.

A quelle école mystique faut-il rattacher Claudine Moine et ses Relations spirituelles ? Question à laquelle il n'est pas facile de répondre ; nous sommes en présence d'un éclectisme très large ; le confesseur de notre couturière, un père jésuite, l'a dirigée dans les voies spirituelles qui correspondaient aux aspirations de son âme comme à sa tournure d'esprit, sans lui imposer une doctrine avec des principes absolus.

Remercions le R.P. Guennou de nous avoir révélé une nouvelle terre mystique : elle eût enchanté Bremond, elle peut charmer et

nourrir les amateurs d'âme, curieux d'expériences spirituelles traduites en un style bien de chez nous et de notre temps (le XVIIe s.).

Raymond CHALUMEAU.

✦✦

J. ORCIBAL, *Les origines du jansénisme d'après les récentes publications du R.P. Lucius Ceyssens*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 3 (1958), p. 830-838.

A plusieurs reprises déjà *XVIIe Siècle* a eu l'occasion de mentionner, voire d'analyser les remarquables travaux du R.P. Ceyssens sur les origines du jansénisme, travail d'archives plutôt que doctrinal. M. J. Orcibal, dans ce substantiel article, en montre toute l'importance, importance qui tient non seulement à l'ampleur de la documentation, mais encore aux conclusions que l'infatigable chercheur en tire. Il s'agit en effet de connaître les acteurs qui ont pris part aux premières condamnations de l'*Augustinus*, de voir leur caractère pour ainsi dire et de saisir leurs manœuvres. Une notion nouvelle importante est née de ces multiples découvertes : l'antijansénisme, dont l'*Augustinus* fut non pas la cause, mais seulement l'occasion, car antérieurement même à sa parution l'ouvrage de Jansenius avait ses adversaires, et tout fut mis en œuvre pour l'empêcher de paraître. M. J. Orcibal donne le détail de toutes ces luttes, et insiste sur ce fait que les conclusions doivent être nuancées et qu'elles doivent être complétées par des conclusions doctrinales encore à venir.

✦✦

J. ORCIBAL, *La rencontre du Carmel thérésien avec les mystiques du Nord* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, t. LXX), Paris, Presses Universitaires de France, 1959, in-8°, 249 p.

Au début du XVIIe siècle une querelle doctrinale opposa Carmes et Capucins sur des sujets de mystique. A la fin des guerres de religion l'on constate l'influence grandissante de la théologie néoplatonicienne du pseudo-Denis. Les œuvres de Harphius et de Ruysbroeck sont rééditées et la *Règle de perfection* du capucin Benoît de Canfield d'abord sous le manteau, ensuite ouvertement

connaît un grand succès. Il y avait là tendance à contempler Dieu dans son immensité incompréhensible, quitte à négliger la sainte humanité du Sauveur. Une réaction suivit d'abord avec Anne de Jésus, l'introductrice du Carmel en France, puis et surtout avec Jérôme Gratien.

C'est chez les Capucins flamands que la bataille commença ; elle mit aux prises un simple novice irlandais : François Nugent, partisan de Tauler et Hippolythe de Bergame, commissaire général de la Province, qui lui était opposé ; l'affaire fut portée à Rome et le Capucin irlandais fut acquitté. C'est alors que Jérôme Gratien intervint. Il venait d'arriver en Flandre, où durant sept ans il joua le rôle de gardien de l'orthodoxie. Il ne fut pas sans remarquer le vif besoin de vie contemplative qu'éprouvaient les religieuses et tant pour répondre à ce besoin que pour réduire les tendances hérétiques, il publia ses propres ouvrages, dont la *Vida del alma en Cristo* et l'*Apologia*, celui-ci plus polémique que celui-là ; les « perfectistes » qui mettent la perfection dans la contemplation immédiate de Dieu y étaient particulièrement visés. Un Capucin répliqua par ses *Observations* qui ruinaient méthodiquement l'autorité théologique de l'adversaire. En guise de réponse Jérôme Gratien écrivit d'abord une lettre brève, puis des *Lamentaciones* qui s'en prenaient ouvertement à Benoît de Canfield et à Laurent de Paris. Le P. Cyprien Crousers d'Anvers écrivit alors une *Apologie générale de la vie spirituelle*. Gratien eut l'habileté de garder le silence, mais il eut pour lieutenant un théologien plus habile le P. Thomas de Jésus.

Celui-ci s'était d'abord donné pour tâche de systématiser la doctrine de sainte Thérèse puis il avait épousé les querelles de Gratien contre les hérétiques du temps, c'est-à-dire les pseudo-mystiques. Dans son *De variis erroribus* il vise nommément Benoît de Canfield, Harphius et Ruysbroeck. Pourtant dans ses traités de mystique où il fait sa synthèse personnelle en partant de la notion de contemplation acquise, pour aboutir à une union immédiate où l'intelligence se trouve transportée au-dessus d'elle-même, il trouve la justification de cette expérience chez Harphius, qui semble bien être sa source la plus importante. Aussi bien dans sa censure de la *Théologie germanique*, a-t-il changé quelque peu de position et l'accusation de négliger la contemplation du Christ est laissée de côté ; mais le souci qu'il a d'y retrouver à tout prix la claire vision de Dieu, montre qu'il songe encore à Benoît de Canfield.

Quelle est donc cette *Théologie germanique* qui fut l'objet d'une censure de la part de Thomas de Jésus ? Il s'agit d'un écrit anonyme, qui vise les Frères du libre esprit à qui reproche est fait de se croire parfaitement établis dans une vie de profonde oraison passive, alors qu'ils méprisent les œuvres du Christ sur la terre et qu'ils aspirent à une folle indépendance. Ce livret eut du succès, fortement teinté qu'il était de platonisme, mais l'on oublia vite les adversaires qu'il combattait et l'on vit en lui le résumé d'un long traité de philosophie où d'aucuns ont décelé un panthéisme latent. En fait sur ce point la *Théologie germanique* est beaucoup plus facile à défendre que le système de Maître Eckart et si l'on trouve certaines expressions qui pourraient être suspectes, la distinction de Dieu et des créatures ainsi que l'activité volontairement de l'homme sont suffisamment marquées ; de même l'adhésion suprême de l'intelligence humaine aux derniers degrés de l'extase, et l'exigence de dépouillement qui l'accompagne, ne va pas jusqu'à l'identifier avec l'intelligence divine dans une vision béatifiante ; le but poursuivi est d'ordre plus pratique que spéculatif et plus d'une fois appel est fait à l'observation des commandements. D'où vient que cet opuscule a été si souvent suspect aux catholiques, tandis qu'au contraire il est agréé des hérétiques ? Cela doit tenir à son langage chatoillant, à son manque de précision et de clarté.

Toujours est il que Thomas de Jésus crut bon de réfuter la *Théologie germanique* assez longuement ; dans la première partie de la *Censura* il traite des erreurs relatives au Christ et trouve dans l'opuscule du nestorianisme, et il montre que selon ce livret le sort de Dieu est lié au sort de l'homme en ce sens que Dieu ne pourrait ni vouloir, ni connaître, ni avoir la perfection de son essence si l'homme n'existait pas ; dans la seconde partie il passe du dogme à la pratique et il s'efforce de montrer que d'après le livre réfuté les privilèges de l'homme déifié sont de nature à favoriser le quiétisme et l'immoralité. Il retrouve là les propositions condamnées chez les bégards au concile de Vienne et chez les protestants à celui de Trente ; en somme la *Théologie germanique* favorise une liberté anarchique et déréglée ; une troisième partie traite d'erreurs diverses qui n'ont pas été dénoncées dans les deux précédentes ; des additions reprennent l'accusation de nestorianisme.

Thomas fit la liste des vingt propositions condamnables et la fit parvenir à toutes les autorités séculières et régulières ; le bruit courut que le livre condamnable était très en vogue surtout chez

les Capucins ; l'un de ceux-ci protesta contre cette manœuvre qui visait Benoît de Canfield. Cependant l'offensive des Carmes fut un échec. Ils obtinrent seulement la condamnation de propositions imputées à un laïc bruxellois : P. Van Oosten ; par ailleurs J. Jansson, docteur augustinien de Louvain, dans une *Responsio* à la *Censura*, et L. Lessius, dans une lettre pleine de modération, s'efforcèrent d'atténuer le débat ; pour satisfaire tout le monde la *Theologia germanica* fut mise à l'index le 13 novembre 1612 ; malgré quelques remous assez violents les Capucins furent laissés tranquilles et les publications mystiques reprirent lentement. Ainsi s'acheva une querelle de cinquante ans.

Le trop rapide résumé que nous avons fait de l'ouvrage de M. J. Orcibal en montre toute la richesse ; de nombreux appendices, dont la publication de nombreuses pièces intéressant ce procès, ajoutent encore à sa valeur. Nous pouvons dire que nous avons là une œuvre qui fait autorité pour la connaissance du préquiétisme dans la première moitié du XVIIe siècle.

Julien-Eymard d'ANGERS.

✦✦

G. LE ROY, *Pascal savant et croyant* (coll. Initiation philosophique), Paris, Presses Universitaires de France, 1957, in-12, 99 p.

Le but poursuivi par M. G. Le Roy dans cette brève et riche étude est de montrer l'unité de l'œuvre pascalienne. Apparemment, en effet, Pascal se montre à nous sous deux aspects différents qui semblent se contredire : le savant et le croyant. En fait il n'existe aucune opposition entre ces deux points de vue, l'auteur d'un *Traité du vide* et des *Pensées*, emploie toujours la même méthode, qu'il s'agisse de découvrir les lois qui régissent l'univers ou celles qui président aux démarches du cœur et de l'esprit de l'homme. L'important, dans l'un et l'autre cas, est de se modeler sur l'éxpérience pour en tirer toutes les leçons, sans y ajouter, sans y retrancher. S'il s'agit des lois de l'univers, Pascal part des découvertes de ses devanciers, et ne les abandonne que dans la mesure où il s'y voit autorisé par ses recherches, puis, imaginant au delà des faits une hypothèse éclairante, il procède à un travail de vérification, pour déterminer le bien-fondé de l'idée nouvelle ; enfin il généralise à tous les cas semblables la loi qu'il vient de découvrir. En apologétique, méthode analogue. Pascal se met

à l'écoute des gémissements humains, en note les contrariétés, rencontre pour les éclairer le dogme du péché originel, vérifie cette donnée de la Révélation, et l'adopte comme solution de nos misères et de nos appels. De tout ceci se dégage ce que M. G. Le Roy appelle une « philosophie de l'expérience », qui comporte certains procédés de recherche et définit une véritable théorie de la raison. Il ne s'agit pas ici de méthode déductive partant de principes clairement établis, pour en tirer des conclusions qui porteraient leur lumière en elles-mêmes ; il n'y a pas de commencement absolu ; il faut se jeter *in medias res*, et tirer de la substance des faits la pâle clarté qui les éclaire. Dans ces démarches la raison ne procède point par un mouvement rectiligne mais par crises et par poussées, par une allure discontinue ; il s'agit en présence de difficultés de trouver l'idée neuve qui les résout. Ainsi se dégage une théorie de la raison, raison qui semble bien avoir deux visages, car d'une part en tant qu'ajustée à une forme déterminée du savoir, elle paraît bien n'être que coutume, d'autre part en tant qu'effort pour s'ajuster à un nouvel ordre de connaissance, elle paraît être essentiellement invention. Ainsi se dégage une théorie de la nature, nature qui est formée d'ordres de grandeur hétérogènes les uns aux autres, et disposés par rapport les uns aux autres de manière à constituer une hiérarchie ; ainsi en mathématiques, les points, les lignes, les surfaces, les solides ; ainsi en matière humaine les corps, les esprits, la charité. La philosophie de Pascal n'est donc pas un système tout fait ; elle n'est pas non plus un empirisme forcément statique ; elle est un dynamisme qui tend toujours à pénétrer complètement les mystères de la nature et ceux de l'homme, mais qui n'y arrivera jamais complètement, du moins ici-bas, parce que, quoi qu'on fasse, il y aura toujours quelque chose à découvrir.

Nous avons peu de chose à dire de cet essai si riche, si exact que M. G. Le Roy nous a donné. Ce sont uniquement des remarques pour ainsi dire de l'extérieur. M. G. Le Roy a bien eu soin, au cours de son magistral exposé, de mettre Pascal en sa vraie place parmi ses contemporains. Une comparaison tantôt avec Descartes, tantôt avec Leibniz, ou bien encore avec Galilée, Toricelli, Fermat, Roberval, Mersenne permet de mieux saisir la puissante originalité du jeune chercheur. Cependant une place à notre avis aurait dû être faite au platonisme issu de Marsile Ficin, platonisme qui remplaça Aristote lorsque, dans le début du XVII[e] siècle, celui-ci perdit de son autorité. Ce système, rigoureusement déductif, distingue des ordres reliés entre eux par un être moyen qui parti-

cipe du supérieur et de l'inférieur, constitués sur le modèle l'un de l'autre, et agissant l'un sur l'autre par l'entremise des sympathies ; on devine à quels abus scientifiques devait être entraînée une telle vision de l'univers, et il ne nous semble pas douteux que Pascal ait réagi vigoureusement contre cette tendance qui accordait généreusement une sensibilité à une matière incapable d'en avoir. Autre remarque : M. G. Le Roy nous semble avoir exagéré le triomphe de la thèse thomiste sur les rapports de la raison et de la foi au temps où Pascal écrivait les *Pensées* ; on peut dire au contraire que les années 1655-1660 voyait la victoire de la position augustinienne ; la plupart des apologistes à cette date commencent par demander à l'incrédule qu'ils veulent convertir, un acte de foi préalable à toute recherche ; et c'est bien à ce courant vainqueur que Pascal se rattache ; mais et c'est là sa grande originalité, tandis que ses contemporains, à la manière de saint Augustin, s'appuie sur la valeur du témoignage humain pour obtenir cette soumission, lui, Pascal, ne le peut à cause de sa position scientifique, qui exclut dans le domaine de l'expérimentation tout recours à l'autorité ; il lui fallait donc recourir à une méthode et c'est pourquoi le savant qu'il était, pouvait s'adonner à l'étude du cœur humain. C'est là que se rejoignent l'apologiste et le savant. Par ailleurs M. G. Le Roy a bien montré l'analogie qui existe entre la méthode employée dans la première partie des *Pensées* et les traités scientifiques et là-dessus nous sommes pleinement d'accord avec lui, mais il nous semble que pour montrer la source de cette analogie même, il fallait remonter plus haut. Ce n'est là qu'un détail, qui n'est pas en contradiction avec l'ouvrage dont nous parlons, mais qui, nous semble-t-il, le complète heureusement.

✦✦

R.-E. Lacombe, *L'apologétique de Pascal. Étude critique*, Paris, Presses Universitaires, 1958, in-8°, 319 p.

Avec l'ouvrage de M. R.-E. Lacombe, nous avons à faire avec un esprit très différent. Tandis que M. G. Le Roy cherchait ce qui fait l'unité de l'œuvre pascalienne, M. R.-E. Lacombe s'efforce au contraire de la diviser. La raison en est bien simple : l'auteur se place au point de vue de l'incroyant ; c'est là ce qu'il appelle une étude critique ; or devant les *Pensées*, l'incroyant, qu'il s'agisse de Voltaire ou de Havet, s'est toujours efforcé de séparer les uns des autres les arguments pascaliens, afin de les réfuter

plus facilement, comme l'on sépare des brins d'osier liés ensemble, pour les briser avec plus d'aisance. L'auteur de cette « étude critique » n'échappe pas à cette tradition. Examinons comment il a procédé.

Il va de soi que le chapitre fondamental sera celui qui traite du plan des *Pensées*. L'auteur a beau jeu sur ce point d'opposer les critiques entre eux, pour conclure qu'il est impossible de dégager un plan détaillé des fragments ; il se heurte cependant aux découvertes de M. L. Lafuma et aux explications de Filleau de Lachaise ; il rejette les unes et les autres, pour admettre une composition de large allure, qui comporte deux grandes parties : l'une consacrée à l'humaine misère, l'autre aux preuves de la religion ; cela lui permet de manier plus aisément l'apologie. Et de cela il ne se gène nullement dans les chapitres qui suivent. S'il s'agit de la foi, l'auteur découvre deux conceptions différentes, l'une qui admet côte à côte une foi naturelle, acquise par le seul raisonnement, et une foi surnaturelle, don de la grâce et intuition du cœur, l'autre selon laquelle les preuves sont convaincantes seulement pour ceux qui cherchent sincèrement et qui par conséquent rejette toute foi purement humaine. Après un long et minutieux examen des textes, l'auteur s'en tient à la première conception, tout en expliquant la seconde par une action d'abord médicinale, ensuite élevante de la grâce au fur et mesure de la recherche. Il aborde alors la question du *Pari* et de sa place dans l'apologie ; le processus est le même : il oppose les diverses interprétations que l'on a données du fameux fragment, les réfute les unes après les autres pour s'en tenir à celle-ci : le pari n'est pas au centre des *Pensées*, il ne doit pas davantage en être exclu ; il se suffit à lui-même, comme l'ensemble de la démonstration que retrace la conférence de Port-Royal ; son rôle ne peut donc être que de se substituer à cette démonstration d'ensemble vis-à-vis d'un incrédule qu'elle n'aurait pas touché. Ainsi l'argument du pari est somme toute détaché de l'ensemble ; il est ensuite aisé de le soumettre à la critique et de le pulvériser, ou du moins de lui donner une valeur toute relative à ce genre d'incroyants qui ont soif d'un éternel bonheur.

Nous ne pouvons continuer l'analyse dans ce sens de tous les chapitres de cette étude critique. Qu'il s'agisse de la vérité, de la justice, du bonheur ou du divertissement nous retrouvons la même méthode : diviser pour régner. Nous voudrions en montrer l'inconvénient pour la compréhension même de Pascal. Car c'est là l'un des soucis de M. R.-E. Lacombe : « Une tentative critique, dit-il,

reste légitime si elle est faite avec le souci d'éviter les objections faciles auxquelles donnent prise des idées insuffisamment exprimées, de rechercher honnêtement ce qui devait être essentiel dans la pensée de Pascal et de mettre en lumière avant de les discuter, tout ce qui peut rendre défendables ses conceptions. Elle peut, même, du simple point de vue de l'interprétation, n'être pas inutile. En face d'une pensée qui ne s'est qu'incomplètement exprimée, un effort critique permettra parfois de cerner de plus près les difficultés, de poser de nouvelles questions, de formuler des hypothèses, d'en préciser les conséquences : il peut aider à mieux comprendre Pascal » (p. 21-22). Il nous est donc permis de poser la question suivante : l'auteur nous a-t-il fait mieux comprendre les *Pensées ?*

Lorsqu'il s'agit du plan de cette apologie M. R.-E. Lacombe se heurte à la thèse de M. L. Lafuma, selon laquelle la copie 9203 n'a pas été faite en vue de l'édition par la commission de Port-Royal, mais nous donne l'état dans lequel ont été trouvés les papiers de Pascal ; à noter surtout que les dossiers titrés ont été constitués par lui. Pour la réfuter il doit expliquer la divergence qui existe entre la copie et l'édition de Port-Royal et pour ce faire il est obligé de recourir avec L. Brunschvicg à une série d'hypothèses qui n'en restent pas moins des hypothèses et qui ne sauraient constituer des preuves ; par contre il omet de citer des textes qui lui sont nettement défavorables ; voici par exemple ce passage de la préface d'Étienne Périer : « La première chose que l'on fit (après la mort de Pascal) fut de *les faire copier* (les textes) *tels qu'ils étaient* et dans la même confusion qu'on les avait trouvés » ; notre auteur se contente d'écrire dans l'une de ses notes : « On les trouva tous ensemble enfilés en diverses liasses, mais sans aucun ordre, sans aucune suite », « dans la même confusion qu'on les avait trouvés » (p. 24, n. 51) ; les mots « les faire copier tels qu'ils étaient » ont été soigneusement laissés dans l'encrier ; ils ne sont pourtant pas sans importance. Nous ne pouvons nous apesantir sur cette question ; il ne faut cependant pas dire que ce premier classement des *Pensées*, parce que provisoire, doit ou du moins peut être négligé ; il est au contraire d'un intérêt capital ; il indique à l'éditeur et par conséquent au critique dans quelle mesure il peut évoluer pour commenter les textes ; il restreint quelque peu une trop chère liberté [1].

---

1. Nous avons utilisé pour ce paragraphe des notes qui nous ont été communiquées par M. L. Lafuma, que nous remercions vivement.

De suite nous nous en apercevrons dans le chapitre qui est consacré à la notion de foi. Car, lorsqu'il s'agit de traiter de la foi selon Pascal, M. R.-E. Lacombe oublie un point de vue important : le point de vue existentiel. Pascal n'est pas un théologien d'université qui fait un cours, mais un apôtre qui parle à des incrédules, et ces incrédules il les connaît et il les aime ; il sait que parmi eux il existe des athées, des stoïciens, des épicuriens, des sceptiques ; il existe également des déistes qui se sont laissés convaincre par les preuves impliquées des scolastiques ou de Descartes et qui même ont peut-être poussé jusqu'à cette foi humaine inutile pour le salut ; mais, pas plus que les preuves, la foi humaine ne l'intéresse ; celles-ci s'oublient très vite ; celle-là n'est d'aucune utilité pour le vrai bonheur ; nous avons là un véritable parallélisme. Par contre la foi surnaturelle, celle du cœur, c'est elle qui compte ; c'est vers elle qu'avec le secours de la grâce il faut conduire le libertin. C'est pour elle que se met en jeu la dialectique pascalienne, que notre auteur a soigneusement passée sous silence, ce continuel renversement du pour au contre qui aboutit aux antinomies dont notre auteur n'a pas dit un mot : toujours Pascal coupé en petits morceaux. Ce faux départ a de malheureuses conséquences. M. R.-E. Lacombe, quand il discute des prophéties et du miracle, a beau jeu à montrer la faiblesse de ces arguments ; il n'oublie qu'une chose c'est que l'on doit les étudier dans l'optique non d'un pur rationaliste dur à convaincre, plus dur encore à persuader, mais d'un homme déjà touché par la vanité des objets visibles, et par la solidité des invisibles, d'un homme qui s'étant abêtie consent à s'agenouiller, à prendre de l'eau bénite pour, par la force de la coutume sans doute, plus encore par le secours de la grâce, se laisser gagner par la foi du cœur.

Et ceci nous amène comme naturellement jusqu'au pari. Ici nous surprenons M. R.-E. Lacombe en contradiction avec sa propre méthode. Dans sa préface il déclare qu'il veut étudier Pascal comme une chose vivante et non comme un monument du passé, c'est-à-dire si nous comprenons bien, se placer sur un plan intemporel afin de mieux saisir la valeur éternelle, intrinsèque de l'apologétique. Or quand il s'agit du pari notre auteur oublie cette prise de position initiale, car pour réfuter ceux qui voient dans le pari un argument étrange auquel Pascal n'aurait qu'une place limitée, il signale qu'au XVII[e] siècle nombre d'apologistes avaient eu recours à cette argumentation plus ou moins mathématique. Il est vrai que c'est là une infidélité passagère, mais d'autant plus significative qu'elle nous amène à signaler une omission assez

grave que l'auteur n'aurait pas faite s'il avait poussé plus loin son enquête ; pour comprendre le pari il est nécessaire, nous semble-t-il, de se reporter à l'augustinisme de l'époque ; car c'est une gageure de parler de Pascal sans parler de saint Augustin ; or cet écrivain préféré de Port-Royal, voici que Pascal ici le critique et sur un élément essentiel de l'apologétique augustinienne : le recours à l'autorité du témoignage. Pourquoi cette critique, sinon parce que le Pascal des *Pensées* ne peut y recourir sans être en contradiction avec le Pascal du *Traité sur le vide ?* Par quoi remplacer cet argument central augustinien sinon par un autre argument central qui, lui, aura un aspect scientifique ? Et quel autre argument aura cet aspect scientifique sinon celui du *Pari* ? Là-dessus M. R.-E. Lacombe passe très vite. Il se contente de dire que c'est là sous-estimer le rôle de la raison et des preuves chez Pascal, comme si le pari n'était pas préparé par toute une dialectique, par tout un renversement continuel du pour au contre, comme s'il n'était pas suivi par un examen de ce qu'il appelle le dessous du jeu, les miracles, les prophéties et le reste. Seulement cette position très forte est contraire au découpage des *Pensées* en petits morceaux faciles à réfuter l'un après l'autre, puisqu'elle en montre la très forte unité.

Est-ce à dire que l'ouvrage de M. R.-E. Lacombe est sans utilité ? Sans doute il nous renseigne peu sur le Pascal exsangue qu'il nous présente, mais il nous renseigne sur le « libertin » d'aujourd'hui et il nous fait entrevoir comment Pascal devrait remanier son œuvre pour répondre au besoin du jour. Selon l'auteur le propre de l'athée est de tout juger du point de vue de sa raison (p. 64). Cette raison semble parfois purement formelle et critique ; parfois au contraire ouverte à l'aventure surnaturelle, d'où une double attitude chez l'incroyant d'aujourd'hui ; l'une qui consiste à contester, pour ne se rendre que si les arguments sont absolument sans réplique, c'est-à-dire pratiquement jamais ; l'autre qui consiste à s'ouvrir à un monde d'espérances purement terrestres, à une sorte de paradis qui se réaliserait ici-bas, au moins pour une partie de l'humanité. Parmi les libertins les uns placent leur bonheur dans cette vie tout en reconnaissant qu'un bonheur bien plus grand est concevable ; ils acceptent les limites de l'humaine intelligence sans y voir pour autant une conséquence d'une faute originelle, mais au contraire un motif exaltant qui les pousse à des découvertes successives et sans fin ; devant les faillites de l'humaine justice, ils persistent à penser qu'on peut introduire un souci moral dans l'ordre humain, sans recourir à une grâce surna-

turelle ; à l'idée de la mort ils ne s'inquiètent nullement de l'au-delà, mais par une sorte d'instinct ils acceptent la limite dans le temps comme ils acceptent celle du savoir et s'efforcent de rendre leur séjour sur terre aussi utile que possible et pour eux et pour leurs semblables. Ils se contentent d'une existence limitée mais qui n'est pas sans profit et pour eux et pour d'autres. Mais à côté de ces rationalistes satisfaits; il en est d'autres qui sont comme naturellement des angoissés ; ils accordent qu'on peut rencontrer dès maintenant un certain bonheur, mais ils ne peuvent s'en satisfaire et aspirent à une existence bien différente ; devant les monstruosités modernes, ils aspirent à une société idéale qui verrait se réaliser la parfaite justice ; devant la mort ils sont saisis d'une angoisse dont ils ne peuvent se rendre maîtres et qui leur fait désirer ardemment un bonheur sans fin ; ils n'en sont pas chrétiens pour autant, s'ils sont plus proches du christianisme ; ils appartiennent à ce type d'incroyants qui aspirent au surnaturel tout en se le représentant autrement que ne le font les chrétiens. Contre les rationalistes impénitents heureusement enfermés dans les strictes limites de leur étroite raison aussi bien que contre les rationalistes ouverts à un surnaturel qui ne serait pas celui de l'Évangile, les *Pensées*, conclut M. R.-E. Lacombe, seraient pratiquement inefficaces. Pour nous, au contraire, nous persistons à les considérer comme éminemment actuelles et nous croyons que si Pascal revenait, après avoir fait subir à ses arguments les changements qu'imposent les progrès de la science et de l'histoire, il trouverait devant les angoisses du monde moderne des accents tels qu'il forcerait l'incrédule à chercher le Dieu des Écritures, et nous savons que, pour lui, qui cherche a déjà pour ainsi dire trouvé.

◆◆

A. MULLER, *En marche vers le Dieu vivant. Essai sur le problème de la Foi chez l'homme contemporain*, Paris, Foulon, 1959.

Si nous analysons cet ouvrage dans *XVIIe Siècle*, c'est parce que les *Pensées* de Pascal sont mises plus d'une fois à contribution. Elles fournissent à l'auteur le texte mis en exergue ainsi que la division des chapitres : « Il n'y a que trois sortes de personnes : les uns qui servent Dieu, l'ayant trouvé ; les autres qui s'emploient à le chercher, ne l'ayant pas trouvé ; et d'autres qui vivent sans le chercher, ni l'avoir trouvé. Les premiers sont raisonnables et heu-

reux, les derniers sont fous et malheureux, ceux du milieu sont malheureux et raisonnables ». D'où le chapitre premier consacré à ceux qui ne cherchent pas ; le second consacré à ceux qui cherchent mal ; le troisième à ceux qui n'ont pas trouvé et le quatrième à ceux qui ont trouvé. Quand il s'agit de ceux qui ne cherchent pas, l'auteur trouve parfaitement justifiée la sévérité pascalienne ; à vrai dire cette indifférence présente de nombreux degrés ; il n'en reste pas moins que nous avons là une monstruosité aux multiples visages et qu'avec charité, comme le recommandait Pascal, il faut la vaincre et la surmonter. Ceux qui cherchent mal, tournent le dos à la vérité en se fabricant des idoles aux noms sonores : le Progrès, la Liberté et le reste ; pour les détromper il faut leur rappeler que si la foi est fondée sur l'autorité de la seule parole divine, il existe plusieurs chemins pour y accéder, et qu'en analysant plus profondément les mots dont ils se grisent, ils arriveraient sûrement au Dieu vivant qui seul peut leur donner leur sens plein. Quant à ceux du « milieu », qui sont « malheureux et raisonnables », il faut leur rappeler cette sentence pascalienne : « Travaillez donc non pas à vous convaincre par l'argumentation des preuves de Dieu, mais par la diminution de vos passions » ; ils doivent considérer que « la dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent », déjà dans le domaine naturel, encore plus dans le domaine surnaturel ; dans cet état d'esprit nouveau ils chercheront si Dieu n'a pas laissé quelque marque de son passage ; alors ils s'apercevront que le Christ est au centre du monde, et ils se heurteront à cette évidence qu'est la perpétuité de l'Église ; s'ils sont sincères dans cette enquête, ils finiront par trouver, car Dieu n'abandonne jamais ceux qui le cherchent. Ainsi nous parvenons à ceux qui servent Dieu, l'ayant trouvé, et qui par là sont à la fois heureux et raisonnables ; ils sentent la réalité de ce fragment des *Pensées* : « Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point. Les persécutions que souffre l'Église sont de cette nature » ; mais en même temps, ils doivent à Dieu de ne pas déchirer cette Église du dedans par leur indocilité, leurs révoltes et travailler à rester par leur manière de vivre un témoignage vivant du Dieu qui fait leur bonheur.

Julien-Eymard d'ANGERS.

⬥⬥

La vie et la doctrine spirituelle du Père Louis Lallemant, de la Compagnie de Jésus, introduction et notes par François COUREL, S.J. (coll. *Christus* n° 3, textes), Paris, Desclées de Brouwer, 1959, in-8°, 412 p.

En 1924 le P. Aloys Pottier, S.J., avait édité *La vie et la doctrine spirituelle du Père Louis Lallemant, de la Compagnie de Jésus.* Cette édition étant épuisée, le R.P. François Courel, S.J., a de nouveau donné au public les œuvres de ce grand spirituel du XVIIe siècle. Les manuscrits faisant défaut, le texte est à peu près le même ; il suffisait de reproduire celui de l'édition princeps de 1694. Parfois l'éditeur d'aujourd'hui se permet de corriger une expression ; il met alors en note le mot de l'original ; il se permet aussi d'ajouter certaines expressions qui rendent plus claire la suite des idées ; il inscrit alors entre crochets les mots ajoutés ; c'est une amélioration réelle, mais somme toute de peu de portée, le lecteur pouvant faire de lui-même ce qu'a fait le nouvel éditeur. Par contre les annotations explicatives diffèrent ; c'est que chez celui-ci court le souci de prouver une thèse, dont il nous faut parler maintenant.

Laissons de côté un premier problème : la doctrine de Lallemant nous est-elle parvenue dans toute son intégrité ? N'a-t-elle pas été modifiée, complétée, voire altérée par ses premiers éditeurs ? Dans l'état actuel de nos connaissances, ce problème est à peu près insoluble. Il en est un autre qui présente pour nous plus d'intérêt : celui des sources ; quelques-uns des auteurs utilisés sont nommément cités : sainte Thérèse, saint François de Sales, Marie de l'Incarnation, etc. ; d'autres ne le sont pas, comme saint Jean de la Croix ; au premier plan cependant il faudrait citer les *Exercices* de saint Ignace ; il existe en effet un parallélisme certain entre cet ouvrage et la *Doctrine spirituelle* ; c'est ce que l'éditeur établit non seulement dans son introduction mais encore dans les notes qu'il met au bas des pages du texte. Une autre question se pose, qui se trouve presque résolue par la précédente : quelle est l'idée centrale de la *Doctrine spirituelle* ? J. Bremond répondait : la seconde conversion, la critique de l'action, la garde du cœur et la conduite du Saint-Esprit ; mais ce raccourci en quatre points laissait dans l'ombre beaucoup d'aperçus importants. A. Pottier répondait : l'idée de perfection, mais cette réponse pèche par excès comme la première péchait par défaut. Le Père François Courel répond à son tour : comme saint Ignace dans ses *Exercices*, Louis Lallemant a pour but de conduire ses élèves jusqu'à la contempla-

tion du Christ glorieux en passant par la purification du cœur, la méditation assidue de l'Évangile, la docilité à la lumière du Saint-Esprit, itinéraire adapté aux conditions particulières que sont celles des jésuites du Troisième-An. Nous n'avons pas là cependant qu'une paraphrase des *Exercices* ; nous avons là une pédagogie de l'action apostolique en sorte que le problème des rapports de l'action et de la contemplation est au centre de la doctrine spirituelle ; il est résolu en ce sens que ni l'action, ni la contemplation ne doivent s'imposer de façon exclusive ; elles s'appellent l'une l'autre ; elles s'entr'aident l'une l'autre, l'oraison permettant d'opérer les discernements nécessaires et conduisant à cette union mystique qui doit produire les œuvres et qui rend l'action efficace ; en sorte que le dernier point de la plus haute perfection en ce monde est le zèle des âmes. En définitive le primat est à l'action.

⁂

L. Chaigne, *Saint Vincent de Paul* (coll. *Votre nom, votre saint*, 3), Tours, Mame, 1960, in-12, 117 p.

A. Dodin, *Saint Vincent de Paul et la charité* (coll. *Maîtres spirituels*), Paris, Éditions du Seuil, 1960, in-12, 188 p.

Saint Vincent de Paul, *Entretiens spirituels aux missionnaires*, textes réunis et présentés par André Dodin, Paris, Éditions du Seuil, 1960, in-8°, 1.179 p.

Il était normal qu'en l'année du centenaire les études soient nombreuses, concernant saint Vincent de Paul. Trois d'entre elles nous sont parvenues que nous présentons à nos lecteurs.

La première est plutôt une œuvre de style hagiographique qu'une œuvre à prétentions historiques. Certaines questions comme celles de l'esclavage du saint en Alger et du mariage d'Anne d'Autriche et de Mazarin sont résolues par l'affirmative sans plus ample informé ; l'auteur, sans aucun doute suit des traditions familières qu'il n'a pas contrôlées ; il n'en a pas senti probablement le besoin. C'est dommage, même pour une œuvre de vulgarisation. Par ailleurs l'ouvrage est d'une haute tenue littéraire et se lit aisément ; il faut relever plus spécialement le caractère régionaliste de ces pages ; par exemple celles qui sont consacrées au rôle joué par le saint durant la Fronde intéresseront Angevins, Poitevins et Bretons par les détails qui sont donnés. Tous pourront mesurer la grande place occupée par lui dans cette première moitié du XVIIe siècle,

non seulement en France mais en Europe et même par les missions dans le monde entier. Un rapide et profond regard sur le monde moderne conclut cette biographie ; à l'âge où l'homme doit faire face à une tâche qui le dépasse et de beaucoup, à l'âge où chaque savant est emmuré dans sa spécialité, prisonnier qu'il est de son propre savoir, alors qu'il faudrait des suppléments d'âme pour faire face aux démesures actuelles, saint Vincent de Paul apparaît comme un modèle, voire un sauveur, en raison de son humble charité.

La brochure de M. A. Dodin présente un tout autre caractère. Suivant les lois de la collection elle se distingue par une illustration abondante et des mieux choisies. Par contre la biographie est assez succincte, se recommandant toutefois par un grand souci d'exactitude historique ; des discussions critiques sur les points controversés : date de naissance, l'esclavage en Algérie, la « conversion » présentent un très grand intérêt ; un tableau chronologique permet de situer les principales dates de cette vie si longue et si remplie en face des événements religieux, littéraires et politiques du temps ; un choix de textes permet d'entrevoir la doctrine spirituelle du saint, doctrine expliquée, commentée dans la préface. En finale un court chapitre concerne l'activité actuelle des Lazaristes et une abondante illustration montre l'évolution de l'iconographie vincentienne. Merveilleux petit livre qui donne en peu de pages une connaissance approfondie de saint Vincent.

Beaucoup plus importante encore la nouvelle édition des *Entretiens spirituels*, qui nous est donnée par M. A. Dodin. Nous n'avions jusqu'ici à portée de main que celle de M. Costes en deux gros volumes in-8° difficiles d'accès ; celle-ci de format commode a sa place toute indiquée dans toute bibliothèque sacerdotale. Les *Entretiens spirituels* comportent des conférences, des répétitions d'oraison, des avis aux chapitres, des allocutions à des groupes particuliers et ce que l'éditeur appelle des « paroles », c'est-à-dire citations tirées de la biographie d'Abelly ; il faut ajouter des avis ou maximes extraits d'un manuscrit des Archives de la Mission. Aucun de ces écrits n'est de la main de saint Vincent ; le premier texte remonte à 1632 et le nom des secrétaires à qui on le doit est inconnu ; ensuite les frères B. Ducournau et L. Robineau prirent l'initiative de transcrire les avis du fondateur ; malheureusement toutes les feuilles furent perdues à la Révolution ; deux sources sont à notre disposition pour en récupérer partiellement le contenu : d'abord des copies des XVIIe et XVIIIe siècles, ensuite

la *Vie du vénérable serviteur* par l'évêque de Rodez, Louis Abelly. Ainsi chacun, compte tenu de ces origines, pourra se faire une idée d'une spiritualité aujourd'hui trop oubliée ; il pourra également saisir plus d'une allusion aux faits soit politiques, soit doctrinaux de l'époque, si bien que l'histoire elle-même y pourra gagner.

✦✦

J.-R. THOMAS, *Saint Augustin s'est-il trompé ?*, Paris, A.G. Nizet, 1959, in-12, 97 p.

Dès son introduction l'auteur pose la question qui le tourmente : saint Augustin s'est-il trompé en voulant justifier la prédestination qui est un mystère ? A-t-il ouvert la voie à une sévérité dangereuse, voulue plus tard par les doctrinaires de Port-Royal. Pour répondre à cette question l'auteur interroge d'abord saint Paul, puis saint Pierre, saint Jacques, saint Jean et saint Jude ; puis dans un chapitre il donne un résumé de la doctrine scripturaire ; il étudie ensuite les premiers écrits du saint docteur : *De moribus Ecclesiae catholicae*, *De agone christiano*, *De natura boni*, *De correptione et gratia*, *De gratia et libero arbitrio* ; sont examinés ensuite les ouvrages écrits pendant la crise pélagienne ; enfin les *Confessions* sont l'objet d'une large analyse. En conclusion, l'auteur déclare que saint Augustin s'est trompé en voulant donner une justification de l'élection du bienheureux et de l'abandon du damné par les raisons d'un droit humain, anthropomorphique quoi qu'on fasse ; il a oublié que les raisons de Dieu sont impénétrables et c'est pourquoi il est tombé dans la contradiction.

Nous n'aurions pas analysé ici cet ouvrage, si de fait il n'avait trait à la querelle de l'*Augustinus*, et principalement à ceux qui, au XVIIe siècle, confondaient chrétien et augustinien ; il s'agit sinon de justifier, au moins d'expliquer l'attitude des « doctrinaires » de Port-Royal ; pour nous, nous pensons que le « durcissement » des doctrines et les contradictions que comporte ce durcissement, ne vient pas de l'évêque d'Hippone ; c'est faire de lui un théologien systématique qu'il n'a jamais été, qu'il n'a jamais voulu être ; le durcissement est venu de ceux qui, venant après lui, ont érigé sa doctrine en système et par le fait même l'ont radicalement faussée.

✦✦

J.-F. THOMAS, *Pascal et Descartes. Compatibilités et incompatibilités*, dans *Revue de synthèse*, 1959, t. LXXX, p. 113-120.

L'auteur part du livre de J. Laporte sur *Le rationalisme de Descartes* et il constate que d'après cet historien Descartes ne fut pas rationaliste, mais seulement rationnel ; il se demande dès lors si les incompatibilités entre lui et Pascal furent aussi grandes qu'on l'a si souvent affirmé. L'auteur relève une différence entre ces deux penseurs, l'un, Descartes, ramenant l'imagination au sentiment et lui refusant la capacité de connaître, l'autre, Pascal, répugnant à cette réduction. Par contre, tous deux convergent en ceci qu'ils admettent la preuve de l'existence de Dieu à partir de l'idée que nous en avons. Divergence par ailleurs, quand il s'agit des motifs de crédibilité, Descartes ayant tendance à trop donner à l'humaine intelligence, Pascal n'allant pas dans ce domaine au delà de la simple probabilité. Pour préciser ces « compatibilités et incompatibilités » des deux esprits l'auteur entreprend alors de comparer l'authenticité de l'anticartésianisme pascalien et l'authenticité du cartésianisme des « doctrinaires de Port-Royal ». C'est ce qui permet d'établir la principale différence entre l'esprit cartésien et l'esprit pascalien ; celui-là possède une méthode, celui-ci une façon de convaincre ; celui-là prétend démontrer Dieu, celui-ci entreprend surtout de la faire sentir ; celui-là dissert volontiers sur les convenances de la raison et des dogmes, celui-ci a beaucoup plus le sens et le respect des mystères ; en somme les « doctrinaires de Port-Royal », en raison de leur cartésianisme, appartiennent au monde des « raisonneurs » ; Pascal, vu son anticartésianisme, appartient au monde des « spirituels » ; ceux-là, en suivant Descartes, oubliaient que la raison a besoin d'être guérie, étant infidèles à leur augustinisme ; Pascal au contraire proclamait la raison à ce point malade que même en présence de preuves probantes, elle a besoin de grâces pour y adhérer ; ceux-ci théologisaient sur le dogme de la prédestination au point de le durcir et de le rendre impensable, voire haïssable ; Pascal s'efforce au contraire de lui donner une représentation aimable pour ne pas décourager ceux qu'il voulait convertir ; en somme Pascal est un augustinien authentique, qui érige en théorie de la connaissance les affirmations du Concile d'Orange ; les « doctrinaires de Port-Royal » au contraire sont des jansénistes dans le sens malheureux du mot, et cela parce que trop cartésiens ; ce qui permet de mieux toucher du doigt les incompatibilités entre Pascal et Descartes. Mais que devient alors chez Pascal la critique qu'il fait de saint Augustin et de son recours à l'autorité ?

Sainte Madeleine, Textes de Berulle, Coëffeteau, Bossuet présentés par Dom Albert SCHMITT, O.S.B., Paris, Lethielleux, 1958, in-16, 139 p.

L'on sait de quel culte sainte Madeleine fut entourée dans la première moitié du XVIIe siècle. Biographies, méditations, panégyriques abondent en cette matière. Rien d'étonnant à cela, si l'on pense que c'est l'époque du renouveau mystique, et que l'ermite de la sainte Baume était donnée pour le modèle de la vie contemplative. Une thèse des plus intéressantes serait à faire sur ce sujet. En attendant, Dom Schmitt, moine de Solesmes, édite trois des plus importants parmi les écrits consacrés à ce sujet : d'abord, du cardinal Pierre de Bérulle, *L'Élévation à Jésus-Christ Notre Seigneur sur la conduite de son Esprit et de sa Grâce vers sainte Madeleine l'une des principales de sa suite et des plus signalées en sa faveur et en son Évangile* (p. 11-106), ensuite une traduction par Nicolas Coëffeteau, évêque de Marseille, d'une *Homélie faite par Origène sur la Madeleine* (p. 107-121) ; enfin, de Bossuet, un opuscule mystérieux intitulé : *L'amour de Madeleine*. Une brève préface explique l'origine et la nature de ces trois œuvres. La première est de beaucoup la plus importante ; écrite pour Henriette de France, épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre et fille d'Henri IV, lors de son départ pour la cour royale de Londres ; bien connue, elle peut être considérée comme à l'origine de la dévotion à Marie de Magdala ; la seconde traduit une homélie faussement attribuée à Origène, et qui doit être attribuée à un Père latin ; dans sa traduction Coëffeteau a fait véritablement œuvre originale supérieure à son modèle ; enfin l'opuscule de Bossuet a été découvert en 1909 à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg par l'abbé Joseph Bonnet, chargé de la chapelle française en cette ville ; il est aisé d'y reconnaître la marque du plus grand orateur français. En publiant ces trois méditations Dom Schmitt a rendu service non seulement aux érudits, heureux d'avoir à portée de la main des textes rares, mais encore, et c'est bien le but principal, aux âmes pieuses qui trouveront là un aliment certain.

↔

G. GUITTON, S.J., *Le Père de la Chaize, confesseur de Louis XIV* (coll. *Figures inconnues*), Paris, Beauchesne, 1959, 2 vol. in-8°.

C'est tout un demi-siècle de l'histoire de l'Église de France que le R.P. Guitton entreprend de ressusciter en écrivant la biogra-

phie du Père de la Chaize. Ce confesseur de Louis XIV fut en effet mêlé par la force des choses à tous les grands événements religieux de ce long règne. Il suffit pour s'en rendre compte de lire certaines têtes de chapitre : *Intrigues jansénistes, A l'Assemblée du clergé de 1682, La révocation de l'édit de Nantes, la Querelle de l'amour pur.* L'intérêt dépasse la France, car il s'étend jusqu'aux missions, comme en témoignent les titres suivants : *Expéditions missionnaires au Siam, Expéditions jusqu'en Chine, En Chine funestes effets du nationalisme.* Enfin nous pouvons jeter un regard discret sur la vie privée de grands personnages, qu'il s'agisse de Mme de Montespan, de Mme de Maintenon ou de l'attitude de Louis XIV au temps de sa « grande maladie » ; la Compagnie de Jésus elle-même voit son histoire éclaircie en plus d'un point, surtout au cours des années 1689-1691 lorsque son unité fut un instant compromise par les prétentions rivales du roi très chrétien de France et du roi très catholique d'Espagne. Tout ceci nous est d'ailleurs montré comme de biais, à travers un tempérament très « énigmatique », à travers un homme, un religieux, un prêtre qui, déjà tenu par le secret en vertu de ses fonctions, avait tendance encore de par son caractère à se maintenir dans la plus étroite des réserves. D'où le jugement souvent sévère non seulement de ses contemporains, mais encore des historiens d'aujourd'hui. Le R.P. Georges Guitton, et il ne s'en cache pas, tente ici un sérieux essai de réhabilitation. Pour cela plus d'une fois, faute de documents nombreux, il est obligé d'avoir recours au conditionnel et d'interpréter des intentions qui ne sont pas aussi clairement exprimées qu'il voudrait le laisser entendre. Par exemple une conversation du P. de la Chaize et de Bourdaloue expliquerait au plus fort de l'affaire Montespan toutes les allusions aux empoisonnements que renferme le sermon *sur l'impureté* prononcé le troisième dimanche de carême 1680. Faut-il expliquer l'absence du P. de la Chaize en 1682 au temps le plus fort de la querelle gallicane ? L'auteur avoue que sur ce point il est difficile de faire la pleine lumière ; cependant les circonstances atténuantes sont mises prudemment en relief ; sans doute le confesseur du roi savait qu'une déclaration se préparait ; sans doute aussi connaissait-il les efforts de Bossuet pour obtenir des articles moins offensants ; sans doute après de si long atermoiements, il ne pouvait prévoir des débats et un vote enlevé en deux jours ; sans doute enfin sa présence n'aurait pas empêché le roi de poser sa signature ; aussi et c'est la conclusion de toutes ces hypothèses, c'est en toute sécurité que le P. de la Chaize pendant ce temps de trouble et de

révolte épiscopale est allé se recueillir dans la solitude en attendant les fatigues de la semaine sainte. Certes la tâche n'est point des plus faciles ; si déjà la psychologie d'un écrivain qui parle à cœur ouvert, présente de grandes difficultés, combien plus celle d'un jésuite, qui, de par ses fonctions mêmes, était tenu au plus inviolable des secrets. Le R.P. G. Guitton concède qu'une interprétation est plausible, qui serait moins indulgente que la sienne ; mais au fond à juger sur l'ensemble de cette vie, qui s'est déroulée silencieuse, dans un palais rempli d'intrigues, et qui s'est maintenue calme et digne malgré les embûches de toutes sortes, l'on peut penser que malgré les gaucheries signalées et qui pourrait cacher des faiblesses passagères, c'est lui, somme toute, qui a raison.

⁂

Yves POUTET, *Spiritualités d'enseignants : Anne de Xainctonge et saint Jean-Baptiste de la Salle* (Extrait de la *Revue d'ascétique et de mystique*, n° 141, janvier-mars 1960), Toulouse, 1960, in-8°, 72 p.

Dès le début de cette étude le problème à résoudre est nettement posé : « Un siècle sépare Anne de Xainctonge (1567-1621) de saint Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719). Il semble pourtant, à lire l'une et l'autre, qu'une parenté spirituelle orientait leurs vies en des voies parallèles » ; pure coïncidence ? influence de celle-là sur celui-ci ? identique dessein de Dieu sur ces deux âmes ? Il s'agit de projeter quelques lumières sur cette question quelque peu complexe.

Pour résoudre cette difficulté, l'auteur commence par raconter brièvement la vie d'Anne de Xainctonge influencée par saint François de Sales, Bérulle, le Carmel et les Jésuites ; puis il donne une rapide bibliographie de saint Jean-Baptiste de la Salle. Ensuite il établit leur premier point de contact, celle-là en 1605 étant venue en la paroisse Saint-Pierre de Dijon, pour y fonder une école de filles ; celui-ci étant venu en 1705 dans la même paroisse de la même ville instruire les pauvres ; or entre eux deux nous rencontrons Charles Démia, qui d'une part fut chargé d'enquêter sur les établissements scolaires de cette région et dont, d'autre part, saint Jean-Baptiste connut l'enquête par l'intermédiaire de son parent le chanoine Roland. Autre point de contact : Paris où les *Filles de la Croix* se font l'écho de la spiritualité xainctongienne, ces Filles de la Croix, dont saint Jean-

Baptiste a dû lire les *Directoires*, tandis qu'il était séminariste à Saint-Sulpice de 1670 à 1672. Troisième point de contact : Rouen, où les Pères Jésuites qui confessent les Ursulines, confessent aussi le futur fondateur des écoles chrétiennes ; enfin dernier point de contact : le Midi de la France ; dans cette région le Père Grosez, auteur d'une vie d'Anne de Xainctonge, occupe des postes importants ; or saint Jean-Baptiste de la Salle passe à Marseille et à Grenoble ; il n'a pas pu ne pas connaître et ce Jésuite et son ouvrage. Ainsi s'avèrent indéniables les rapports spirituels entre l'éducatrice et l'éducateur.

Les comparaisons de textes viennent renforcer longuement et fortement cette impression première ; elles forment l'essentiel de cette étude ; ne pouvant ici entrer dans le détail, nous nous contenterons de dire qu'elles sont groupées autour des titres suivants : 1° le but poursuivi (l'enseignement) ; 2° les institutions scolaires ; 3° les vertus professionnelles ; 4° les vertus votales ; 5° l'ascèse ; 6° l'union à Dieu. En conclusion l'auteur met en garde contre une tendance qui établirait une identité complète entre les deux fondateurs ; il ne serait pas prudent non plus de conclure uniformément et dans tous les cas à une influence directe de l'une sur l'autre ; des lectures communes peuvent expliquer des traits communs ; il ne faut pas oublier non plus l'action immédiate de Dieu ; le fond de la question, l'allure d'ensemble, l'architecture des deux spiritualités s'explique avant tout par une intervention divine. Il faut donc se garder de toute interprétation rationaliste qui expliquerait uniquement par des raisons psychologiques ou sociologiques les ressemblances relevées ; il n'en est pas moins vrai que ces ressemblances existent et qu'elles comportent de durables et salutaires leçons.

✦✦

M. Pourrias, *Évêques et réguliers selon la Déclaration de l'Assemblée générale du Clergé de France en 1625* (thèse dactylographiée soutenue à l'Université grégorienne, le 7 janvier 1958), Rome, 1957.

La querelle des évêques et réguliers qui dura depuis le début du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et qui se termina, on peut le dire sans crainte d'erreur, par la Constitution civile du clergé, malgré son importance, attend encore son historien. Jusqu'ici nous n'avons que des monographies ; celle du chanoine

Dedouvres sur les interventions du P. Joseph de Paris, notre thèse complémentaire sur les *Heureux succès de la vie religieuse* d'Yves de Paris, celles du P. Robert d'Apprieu sur les controverses religieuses en Savoie au temps de Louis XIV et surtout dernièrement la thèse de M. P. Chevallier sur Loménie de Brienne et l'Ordre monastique (1766-1789). M. l'abbé M. Pourrias prend cette question à son tout premier début en étudiant la déclaration de l'Assemblée générale du Clergé français de 1625. C'est en effet cette déclaration qui fut sans cesse reprise par les adversaires des réguliers et qui sans cesse servit de point de départ à leurs attaques. Il importait donc avant tout d'en avoir une étude canonique, afin de pouvoir porter sainement un jugement de valeur dépourvu de tous préjugés. L'on peut ainsi voir l'importance du travail entrepris.

Les trois premiers chapitres sont employés à recréer l'atmosphère, le climat religieux du XVII[e] siècle naissant. Les assemblées générales du clergé, si l'on en croit leur origine, n'ont d'autre but que celui de veiller aux biens temporels de l'Église de France ; [1] il était cependant inévitable qu'elle traitât également des biens spirituels ; en ce cas ses décisions ne pouvaient pas avoir valeur d'obligation, mais seulement de direction ; mais là encore chaque évêque en son diocèse avait tendance à leur donner force de loi, lorsque tel était son avantage, au détriment même souvent du pouvoir romain ; d'où les défiances de la secrétairerie d'état. A cette date l'Église de France sortait d'une longue crise et le moindre malaise pouvait paraître comme une maladie grave, ou pour employer le langage du temps comme une menace de schisme. Or c'est à ce moment que se multiplient les conflits entre évêques et réguliers. Il importait donc d'y mettre fin et telle est la raison de la déclaration de 1625 ; malheureusement il n'en fut nullement ainsi et le débat loin d'être apaisé repartit avec plus de violence. Pourquoi ? De quelles fautes cette déclaration était-elle entachée ?

L'auteur centre sa discussion autour de cinq titres : l'administration des sacrements, la prédication, le soin des âmes, la discipline des monastères et les monastères des moniales. Cette division est empruntée à la bulle *Inscrutabili Dei Providentia* de Grégoire XV (février 1623). Il semble bien en effet que cette bulle ait guidé les auteurs de la déclaration et qu'ils en aient suivi le

1. Dans le prochain numéro de *XVII[e] Siècle* paraîtra un compte-rendu de l'importante thèse de P. BLET sur *Le Clergés de France et la Monarchie.* Étude sur les assemblées générales du Clergé de 1615 à 1666 (n. de la r.).

plan ; il n'y a donc là rien de factice, mais au contraire un souci de répondre à la réalité des faits. Nous ne voulons pas suivre l'auteur dans les plis et replis de sa discussion ; qu'il s'agisse de l'un ou l'autre point il applique rigoureusement la même méthode ; d'abord analyse des articles pris un par un ; puis comparaison avec la législation alors en vigueur dans l'Église, enfin jugement canonique sur la valeur de chacun d'eux. La conclusion est pour ainsi dire toujours la même : l'idéal qui guide si fortement la pratique disciplinaire exigée des religieux, ramène toujours au désir de l'unité ecclésiastique sous la seule hiérarchie épiscopale.

Cette conclusion n'est nullement pour surprendre ; elle a du moins le grand avantage d'être fondée sur une étude canonique précise ; c'est là une précieuse garantie pour les travaux à venir et nous ne pouvons qu'en remercier l'auteur.

G. BRUNET, *Un prétendu traité de Pascal : le discours sur les passions de l'amour*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1959, in-8°, 243 p.

L'auteur de cet ouvrage, déjà connu par une étude sur le *pari* de Pascal, ne s'attarde pas à démontrer que *Le discours sur les passions de l'amour* ne doit pas être attribué à l'auteur des *Pensées* ; il n'a pour ce faire d'autre argument que celui du silence qui plane durant deux siècles, sur cette fâcheuse attribution. Il s'attache positivement à déceler, sinon les auteurs, au moins les sources de cette laborieuse dissertation ; s'appuyant, faute de mieux, sur la seule critique interne, il croit pouvoir en discerner cinq ; une source H, la plus importante, la plus considérable aussi, qui constitue par sa consistance même comme le noyau primitif ; si l'argumentation n'est pas parfaitement claire, il est aisé de voir qu'il s'agit pour l'auteur de concilier un fait d'expérience (notre idée de beauté) avec une certaine théorie du beau universel ; une source N, qui contrairement à la précédente conteste la valeur du raisonnement dans l'examen des problèmes moraux et fait appel au sentiment, à la nature, à l'intuition pure et simple ; une source P, qui ne contient que des passages étrangers à toutes préoccupations théoriques ; l'auteur s'en tient à l'observation psychologique, et utilise son expérience personnelle pour nous offrir de délicates analyses et des conseils pratiques sur l'art de plaire ; une source E, qui, opposant l'esprit géométrique et l'esprit de finesse, s'inspire visiblement de Pascal, tout en détournant

habilement de leur sens les passages qu'il emprunte ; enfin une source A, qui pose en principe que l'amour et l'ambition ne dépendent pas de l'âge tout en concédant que les jeunes gens y sont les plus propres. Après avoir ainsi distingué les diverses sources, l'auteur, dans un long commentaire, s'efforce de retrouver, parmi les écrivains du XVIIe siècle, ceux, qui, traitant des passions, ont pu inspirer les cinq compilateurs, qui, sans se connaître et sans s'entendre, ont conspiré à composer le *Discours* ; ensuite, sous le nom de « documents », il donne les textes des moralistes ou des philosophes, à moins que ce ne soient des poètes ou des romanciers, qui sont cités dans le commentaire, chaque citation étant accompagnée d'une astérisque qui renvoie à ces documents. Pour finir, une liste des auteurs cités ainsi que des ouvrages utilisés.

Si nous avions quelque reproche à formuler, ce serait celui d'être d'un maniement peu facile. Le lecteur, pour se rendre compte de la valeur de l'exposé, est obligé d'avoir entre les mains : 1° l'introduction, 2° le commentaire, 3° les documents, 4° une brochure éditée à part, qui contient le texte des deux copies que nous avons du *Discours* (nous n'avons pas l'original) ; chaque phrase est numérotée, et cette numérotation suivie renvoie sans cesse à l'introduction, au commentaire ou aux documents ; à se voir ainsi ballotté sans cesse, le lecteur perd facilement la suite de raisonnements, dont il perçoit difficilement la rigueur.

Ajoutons que l'auteur a recours, et pour cause, à la seule critique interne, faute de témoignages sur ce problème ; l'on sait de quel maniement délicat est cette méthode, et comment l'imagination peut aisément prendre la place du raisonnement ; de plus grands s'y sont égarés, qu'il s'agisse d'Homère, des chansons de geste ou de Shakespeare ; l'on peut en faire autant à propos de Pascal ; en attendant des critiques plus autorisées que la nôtre, nous nous contenterons d'une seule remarque : l'auteur donne, p. 50-54, le texte supposé du *Discours* primitif ; l'on s'attendrait à n'y trouver que des sentences appartenant à la source H, qui nous fournit « plus de renseignements que les autres sur l'esprit de son auteur, sur ses procédés de raisonnement et d'exposition, sur son vocabulaire » ; nous aurions ainsi au point de départ un morceau d'une réelle unité ; or ce discours primitif ou du moins supposé tel, contient des passages empruntés aux cinq sources mentionnées ; dès lors une question se pose : comment des compilateurs aussi différents que H, A, N, P et E ont-ils pu s'entendre pour composer un tel texte ? Il est aisé de voir qu'une telle ques-

tion restera sans réponse, faute de documents précis. N'est-on pas en droit de conclure que nous sommes en plein rêve ?

Il n'en reste pas moins vrai que le travail de M. G. Brunet est précieux par plus d'un point : par les lectures nombreuses qu'il suppose, par les rapprochements qu'il suggère, par le climat qu'il ressuscite, climat des salons, qu'a pu fort bien fréquenter le Pascal de la période mondaine ; c'est là un bon point de départ pour de nouvelles recherches ; puissent-elles dissiper un mystère, dont nous pensons, pour nous, qu'il sera difficilement éclairci.

Julien-Eymard d'ANGERS.

Collection « Le Chœur des Muses » – Directeur : J. Jacquot

1. — Musique et Poésie au XVIe siècle, 384 pages .... 16 NF.
2. — La Musique instrumentale de la Renaissance (relié pleine toile crème), format in-4°, 394 pages .. 18 NF.
3. — Les Fêtes de la Renaissance (relié pleine toile crème) format in-4°, 492 pages, 48 planches .... 30 NF.
4. — La Renaissance dans les Provinces du Nord (relié pleine toile crème), format in-4°, 219 pages .... 11 NF.

Série des Luthistes

Guillaume Morlaye. — Psaumes de Pierre Certon réduits pour chant et luth .... 7 NF.

Collection d'Esthétique

1. — Mélanges. — G. Jamati (relié pleine toile) .... 13 NF.
2. — Visages et perspectives de l'Art Moderne (peinture, musique et poésie). Recueil des communications faites aux entretiens d'Arras (20-22 juin 1955) (relié pleine toile) .... 12 NF.
3. — La mise en scène des œuvres du passé. Relié pleine toile, 308 pages .... 19 NF.

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX

II. — Léonard de Vinci et l'expérience scientifique au XVIe siècle .... 15 NF.
(Le colloque Léonard de Vinci est en vente aux Presses Universitaires de France).

III. — Les Romans du Graal aux XIIe et XIIIe siècles ..... 10 NF.

IV. — Nomenclature des écritures livresques du IXe au XVIe siècle .... 6,60 NF.

Renseignements et vente au Service des Publications du C.N.R.S., 3e Bureau, 13, Quai Anatole-France, PARIS-VIIe. — C.C.P. Paris 9061-11. — Tél. INV. 45-95.

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVIIe SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901
(*Journal Officiel* du 22 avril 1948)

Objet : Le XVIIe siècle étant un des sommets de la civilisation française et par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVIIe siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société ; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVIIe siècle ; dans l'organisation de conférences et de réunions.

COTISATIONS

France :	Membres sociétaires :	12 NF. par an.
	Membres donateurs :	30 NF. par an.
Étrangers :	Membres sociétaires :	15 NF. ; U.S.A. : 5 dollars.

— Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année (4 numéros).
— Tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 1 NF.

BULLETINS ENCORE DISPONIBLES

Les Bulletins des années 1949, 1950 et 1951 sont complètement épuisés.

Sont encore disponibles :

Le numéro spécial illustré : « Fénelon et son tricentenaire, comprenant n° 12 (1951), n°s 13 et 14 (1952)	6,50 NF.
Année 1952 : n° 15	3,00 NF.
Année 1953 : n°s 17-18, 19 et 20	9,00 NF.
Année 1954 : n°s 21-22, 23-24	9,00 NF.
Année 1955 : *Le numéro spécial : « Comment les Français voyaient la France au* XVIIe *siècle »* (n°s 25-26)	6,50 NF.
Année 1955 : n°s 27, 28 et 29	9,00 NF.
Année 1956 : n° 30	3,00 NF.
N° 31	6,50 NF.
Année 1956 : n° 32	3,00 NF.
n° 33	3,00 NF.
Année 1957 : n° 34. Numéro spécial sur *Versailles et la Musique française*	6,50 NF.
n° 35	3,00 NF.
n°s 36-37. Numéro spécial sur l'*Art en France* (avec de nombreuses planches)	8,50 NF.
n° 38	3,00 NF.
Année 1958 : n° 39	épuisé
n° 40	3,00 NF.
n° 41	4,50 NF.
n°s 42-43. Numéro spécial *« Serviteurs du Roi »*	8,00 NF.
n°s 44-45	4,50 NF.
n°s 46-47	6,50 NF.

**Pour se procurer les bulletins ci-dessus
S'adresser directement à la LIBRAIRIE D'ARGENCES
38, rue Saint-Sulpice, Paris (VIe), dépositaire exclusif.**

IMPRIMERIE BERNIGAUD ET PRIVAT, DIJON
Dépôt légal — 3e trimestre 1960
Le Secrétaire-Gérant : M. PIERRE JAILLET